

CST

**Recommandations
relatives à la
terminologie**

À ce jour ces Recommandations ont également été publiées en allemand, anglais et italien:

COTSOES, Recommendations for Terminology Work, Berne, 2003
Order Number 104.001 e
ISBN 3-907871-07-3

CST, Recommandations relatives à la terminologie, Berne, 2003
Numéro de commande 104.001 f
ISBN 3-907871-06-5

CST: Raccomandazioni per l'attività terminologica, Berna, 2003
Numero di ordinazione 104.001 i
ISBN 3-907871-01-4

2^{ème} édition, révisée et enrichie

Éditeur:

Conférence des Services de traduction
des États européens
Groupe de travail terminologie et documentation

Mise en page et impression:

Centre média de la Confédération
CH-3000 Berne

Disponible auprès de:

OFCL
Vente de publications
CH-3003 Berne
www.bundespublikationen.ch

Copyright © 2002

Chancellerie fédérale
Section de terminologie
CH-3003 Berne
termdat@bk.admin.ch

Numéro de commande 104.001 f
ISBN 3-907871-06-5

Table de matières

Préface

- 1 La terminologie, pour quoi faire?**
 - 1.1 La terminologie, fondement de la communication spécialisée
 - 1.2 Législation et collaboration internationale
 - 1.3 La terminologie, un facteur économique
 - 1.4 La terminologie au service de la culture d'entreprise
 - 1.5 Terminologie et traduction
 - 1.6 Terminologie et traduction automatique

- 2 Qu'est-ce que la terminologie?**
 - 2.1 Le travail terminologique
 - 2.2 Qu'est-ce que la langue de spécialité?
 - 2.2.1 Le terme
 - 2.2.2 Formation des mots en langue de spécialité
 - 2.2.3 Vocabulaire et syntaxe des langues de spécialité
 - 2.2.4 Structure des langues de spécialité
 - 2.2.5 Langue de spécialité et langue commune

- 3 La coopération en terminologie**
 - 3.1 L'économie
 - 3.2 La qualité
 - 3.3 L'harmonisation terminologique
 - 3.4 Aspects pratiques

- 4 La fiche terminologique**
 - 4.1 Données terminologiques
 - 4.1.1 Dénomination
 - 4.1.2 Sources
 - 4.1.3 Domaine
 - 4.1.4 Définition
 - 4.1.5 Synonymes
 - 4.1.6 Formes abrégées
 - 4.1.7 Notes
 - 4.1.8 Degré d'équivalence
 - 4.1.9 Degré de synonymie
 - 4.1.10 Contexte
 - 4.1.11 Phraséologie
 - 4.1.12 Illustrations
 - 4.1.13 Variantes orthographiques
 - 4.1.14 Translittération

 - 4.2 Données complémentaires et de gestion
 - 4.2.1 Numéro d'identification
 - 4.2.2 Indicatif de langue

- 4.2.3 Date de première saisie et de modification
- 4.2.4 Bureau émetteur, auteur
- 4.2.5 Code de collection

4.3 Le travail de terminologie par étapes

5 Méthodes de travail en terminologie

- 5.1 Les sources d'information
 - 5.1.1 Les spécialistes et les auteurs de textes spécialisés
 - 5.1.2 Bibliothèques et documentation
 - 5.1.3 Les traductions
 - 5.1.4 Les sources autorisées
- 5.2 La recherche terminologique
 - 5.2.1 La recherche ponctuelle
 - 5.2.2 L'exploitation terminologique d'un texte
 - 5.2.3 La recherche systématique
 - 5.2.4 Organisation d'un travail de terminologie
- 5.3 Schémas notionnels
 - 5.3.1 Champs notionnels
 - 5.3.2 Arbres de domaine
 - 5.3.3 Systèmes de notions
- 5.4 Le travail de terminologie multilingue
 - 5.4.1 La comparaison de terminologies
 - 5.4.2 Le principe de la langue maternelle en terminologie
- 5.5 La phraséologie spécialisée
 - 5.5.1 Les collocations
 - 5.5.2 Les phrasèmes
 - 5.5.3 Les locutions standard
 - 5.5.4 La phraséologie
 - 5.5.5 Le traitement de la phraséologie
- 5.6 Élaboration de la terminologie d'un nouveau domaine de spécialité
- 5.7 Maintenance des données et des collections terminologiques
 - 5.7.1 Mise à jour
 - 5.7.2 Considérations pratiques
- 5.8 Terminotique
 - 5.8.1 Diversité de l'offre
 - 5.8.2 Optimisation des ressources
 - 5.8.3 Le choix d'outils terminotiques

- 5.8.4 Considérations pratiques avant l'achat d'un logiciel de terminotique
- 5.8.5 Recommandations à suivre après l'achat
- 5.8.6 Nouveaux développements

6 Classification

- 6.1 Fonction de la classification en terminologie
- 6.2 Systèmes de classification
- 6.3 Problèmes pratiques

I Annexe: Notions fondamentales de la terminologie

II Annexe: Bibliographie

- II.1 Ouvrages à consulter
- II.2 Périodiques
- II.3 Normes

III Annexe: Adresses internet utiles

- III.1 Organisations de terminologie
- III.2 Réseaux
- III.3 Banques de données
- III.4 Organisations de normalisation

Préface

Avec ces „Recommandations“, la CST désire jeter les bases d'une coopération internationale en terminologie. Cette initiative est née de la conviction qu'il est impossible de faire face à la croissance exponentielle des vocabulaires spécialisés sans coopération. Dans ce cadre, elle propose ici, en résumé, le résultat des expériences faites par diverses administrations publiques, et donne un aperçu des exigences en matière de méthodologie et de modèle de fiche terminologique dont la prise en compte constitue une garantie de qualité lors de la mise en commun, au profit de tous, des travaux réalisés dans les services les plus divers.

La première édition des Recommandations (1990 ss.) a été fort bien accueillie, tant du point de vue pratique que théorique; on en a vanté la clarté, la concision, la facilité de mise en pratique. Parue en allemand, anglais, français, italien, hollandais et espagnol, elle a connu une large diffusion auprès des administrations publiques, dans le secteur privé et auprès des universités, et a été partout largement appréciée. Les administrations publiques et le secteur privé ont ces dernières années, sous l'influence non négligeable des „Recommandations“, pris conscience du rôle clé de la terminologie dans la communication spécialisée et de son importance dans la construction d'une nouvelle communauté d'États. On a ainsi assisté au lancement de nombreux travaux de terminologie, plus ou moins ambitieux, vu l'offre en formations s'accroître et se diversifier, de précieux outils terminologiques se développer, et enfin se nouer ici et là des collaborations fructueuses. Malgré tout, l'objectif fixé, à savoir une collaboration étroite et fluide entre les services des administrations publiques, puis entre ceux-ci, les universités et le secteur privé, n'est encore que partiellement atteint.

Voilà pourquoi le groupe de travail „Terminologie et documentation“¹ de la CST – à l'origine de cette nouvelle édition des „Recommandations“ - consacre tout un chapitre à la collaboration en terminologie. En plus il a ajouté, dans le cadre de cette édition largement remaniée, trois nouveaux chapitres importants consacrés à la phraséologie en langue de spécialité, à la maintenance des données et des fonds terminologiques et à la terminotique. Dans l'introduction, enfin, il livre ses réflexions sur l'impact de la terminologie dans les milieux de l'économie, de la science et de l'administration.

Depuis la première édition, l'internet s'étant développé à l'échelle de la planète, les conditions et les comportements en matière de communication ont profondément évolué. Tenant compte de ce changement, le groupe de travail a décidé de supprimer les annexes dont le contenu, par nature, est éphémère, telles la liste des banques de terminologie avec le nom de leurs gestionnaires, ou encore les formations continues en terminologie. Toutes

¹) Ont participé au groupe de travail les services-membres des pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Islande, Norvège, Pays-Bas, Suède

ces informations seront à l'avenir accessibles sur le site Internet de la CST (<http://www.cotsoes.org>).

Le groupe de travail remercie Messieurs Reiner Arntz (Hildesheim), Felix Mayer (Munich) et Klaus-Dirk Schmitz (Cologne) pour leurs précieuses remarques et leur appui. Il adresse aussi des remerciements tout particuliers à la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale suisse sans laquelle ces Recommandations n'existeraient sans doute pas.

Puissent ces Recommandations contribuer à un développement intensif, efficace et de qualité de la pratique de la terminologie dans les administrations publiques, ainsi qu'à une collaboration féconde tant au niveau national qu'international.

Au nom du groupe de travail

Le Président:

Werner Hauck

La Terminologie, pour quoi faire?

1.1 **La terminologie, fondement de la communication spécialisée**

La science, la recherche et la technique, comme de nombreux autres domaines de spécialité tels la politique, la culture, l'économie et le commerce, ont subi au cours des dernières décennies une évolution caractérisée entre autres par le renouvellement et le remplacement accéléré des connaissances et des produits. Cette évolution s'accompagne d'une diversification généralisée des savoirs et d'un fort accroissement de la communication spécialisée (= échange d'information scientifique et technique) que ce soit dans le cadre d'un pays ou d'un espace linguistique donné ou bien sous l'effet de l'internationalisation et de la mondialisation de la vie en général par delà toute frontière linguistique ou géopolitique. La communication spécialisée représente aujourd'hui les quatre cinquièmes de tous les échanges qui se pratiquent avec une densité croissante via les nouveaux réseaux de communication.

Pour communiquer entre eux les spécialistes utilisent les informations de leur spécialité avant tout caractérisée par une terminologie spécifique. La complexité grandissante des contenus spécialisés et des savoirs en général, l'intrication et le chevauchement des domaines de spécialité exigent une communication de qualité. C'est là que la terminologie, en tant que discipline et champ de recherche, joue un rôle essentiel: elle contribue à faciliter et à accélérer la communication tout en garantissant la qualité grâce aux vocabulaires spécialisés, unilingues ou plurilingues, et à leur très large diffusion auprès des utilisateurs via les réseaux de communication.

1.2 **Législation et collaboration internationale**

Le développement vertigineux des sciences et des techniques agit aussi sur les activités des organismes publics. Les domaines soumis à la réglementation sont devenus de plus en plus nombreux et complexes, comme celui des télécommunications, du génie génétique, de la xénotransplantation, du contrôle des concentrations d'entreprises pour n'en citer que quelques uns. Les projets de loi ne sont plus préparés comme jadis par un petit nombre de spécialistes, mais par des équipes entières, l'interdisciplinarité jouant un rôle grandissant.

Lorsqu'un nouvel acte législatif est en préparation, l'organisation conceptuelle du domaine d'application sera d'autant facilitée qu'un travail préalable sur la terminologie aura été effectué. Le dialogue qu'engageront alors les milieux spécialisés et les groupes intéressés en sera facilité et aboutira plus vite. Par ailleurs les travaux de terminologie permettent de garantir la cohérence conceptuelle d'une loi. Cette cohérence facilite l'application de la loi, la renforce et la rend plus convaincante.

Comme dans de nombreux domaines les États ne peuvent agir que dans le cadre d'une collaboration internationale et que, par ailleurs, le droit se

développe en même temps et de façon parallèle au sein de différents États, le dialogue qui s'engage entre les autorités concernées est crucial, et avec lui, la terminologie, toute au service d'un dialogue constructif. Dans les nouveaux secteurs du droit, un travail terminologique précoce permettra de créer, au niveau international, des vocabulaires spécialisés relativement harmonisés au sein des divers espaces linguistiques, alors que dans les autres domaines il garantit la transparence des concepts indispensable aux échanges d'idées.

Les autorités des Etats européens sont confrontées à un défi tout particulier, également d'ordre terminologique, lorsqu'il s'agit d'intégrer au droit national le droit communautaire, ou d'appliquer ce droit. Ceci est vrai non seulement pour les pays membres de l'Union, mais aussi pour les pays qui doivent adapter leur législation aux directives européennes.

Au vu de l'importance que revêt l'apport de l'activité terminologique au processus d'harmonisation de la législation et à la collaboration internationale, l'idée d'une coopération, systématique et étroite, entre les autorités concernées dans le domaine de la terminologie, semble s'imposer d'elle-même. Mais cela n'est possible que si chaque État se dote de services de terminologie ayant la compétence de coordonner les activités terminologiques de toute une administration, de gérer les fonds terminologiques et de les diffuser sous une forme adéquate.

Les nouvelles exigences en matière d'information et de documentation commerciales (déclaration de produits, offre dans la langue du client, documentation et gestion multilingues des stocks pour les entreprises qui ont des activités internationales etc.) ont transformé la terminologie en facteur de production, de commercialisation et en facteur économique, tant en terme de qualité, de sécurité que de rentabilité. Les petites et moyennes entreprises sont particulièrement exposées au phénomène, comme par exemple celles qui s'engagent dans l'exploitation économique et industrielle de découvertes scientifiques ou techniques.

Alors que pour les grandes entreprises, particulièrement les entreprises présentes sur la scène internationale, et pour les grandes administrations publiques, la terminologie en ses multiples applications (rédaction technique, traduction, documentation, gestion des stocks etc) est devenue une évidence, les petites entreprises, ou les entreprises de création récente, doivent faire face à des difficultés importantes en raison des coûts liés à l'activité terminologique. Cependant, si une entreprise veut être concurrentielle sur la scène nationale voire internationale, elle doit veiller à la qualité terminologique de son information et de sa documentation.

1.3 ***La terminologie, un facteur économique***

Diverses associations spécialisées, en particulier dans le secteur économique, ont pris conscience de la situation et s'attachent à harmoniser et à normaliser petit à petit la terminologie de leur spécialité afin d'assurer, d'une part la qualité de la communication spécialisée, de l'autre celle des produits. Les efforts déployés varient dans des limites plus ou moins étroites selon le domaine, pouvoir économique et intérêts en jeu exerçant aussi un rôle non négligeable. Par ailleurs force est de constater que certains domaines en pleine innovation tels l'informatique, la communication ou la bourse se développent, et avec eux leur terminologie, à un rythme tel qu'une normalisation terminologique raisonnable peine à suivre.

1.4
La terminologie au service de la culture d'entreprise

Confrontée à des tâches de plus en plus spécialisées et de plus en plus nombreuses, l'administration de l'État prestataire de services en vient, entre autres phénomènes, à s'atomiser; ceci n'est pas sans conséquences, malgré d'excellentes infrastructures de communication, et finit par nuire à l'efficacité. Ce phénomène, à une époque où la collaboration intensive entre les disciplines est capitale, y compris au sein des administrations publiques, doit faire l'objet de toutes les attentions.

Une activité terminologique bien gérée, bien coordonnée, décloisonnée et dont les résultats sont mis à la disposition de tous à travers une banque de terminologie facile à consulter, tend à favoriser la réflexion interdisciplinaire, ainsi que la collaboration et l'esprit de corps entre services.

Ces considérations, valables pour les administrations publiques, le sont aussi, mutatis mutandis, pour les entreprises privées de moyenne ou de grande taille.

1.5
Terminologie et traduction

Les traducteurs sont directement concernés par l'activité terminologique. Celle-ci permet de conserver les résultats de recherches souvent fort longues et de les mettre à la disposition d'un nombre plus ou moins grand de collègues ou de personnes intéressées évitant ainsi le travail en double, source de perte de temps et de stress.

En plus de tout cela, la terminologie est un excellent moyen pour se familiariser avec un domaine de spécialité. Les traducteurs qui se consacrent à ce type d'activité et qui, pour ce faire, instaurent le dialogue avec les spécialistes sont rapidement considérés par ces derniers comme de véritables partenaires. Un grand nombre de difficultés: manque de documentation, absence de ressources en personnel, sous-évaluation des délais dans la planification etc. se laissent plus facilement gérer à mesure que cette idée

de partenariat se répand. Enfin, les traducteurs qui ont pu démontrer leurs compétences techniques dans le cadre d'une coopération terminologique avec les experts, sont volontiers conviés par les auteurs de textes spécialisés à s'associer à leur réflexion. Ils ont ainsi l'opportunité de compléter et d'améliorer le texte original et par là même leurs conditions de travail.

La recherche sur la traduction automatique se poursuit depuis de nombreuses années moyennant un investissement relativement lourd. Cela n'est pas pour surprendre quand on connaît les sommes astronomiques que les organisations internationales et le secteur privé consacrent à la traduction. Les résultats de la recherche sont certes impressionnants mais encore si rudimentaires par rapport aux besoins, que les traductions réalisées au moyen de ces systèmes sont très loin d'atteindre un niveau de qualité acceptable. C'est la raison pour laquelle les services de traduction sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les outils informatiques permettant l'archivage, le stockage parallèle des textes et de leurs traductions et la constitution de listes de concordance. Ces outils, certes moins ambitieux, apportent une aide précieuse aux traducteurs dans leur travail quotidien. Ils permettent d'éviter la dispersion du travail terminologique, ils facilitent l'initiation des nouveaux traducteurs au domaine de spécialité et contribuent à la rentabilisation des investissements, surtout lorsque la traduction concerne des textes techniques et répétitifs.

Il est vrai que les avantages économiques d'un système de traduction vraiment performant seraient tellement extraordinaires que la recherche en la matière a encore de beaux jours devant elle. Les problèmes à résoudre sont d'une telle complexité et si passionnants que les chercheurs et leurs bailleurs de fonds en oublient facilement la terminologie. Attitude dangereuse, car le meilleur des systèmes de traduction automatique ne peut apporter qu'une aide limitée s'il ne peut s'appuyer sur une banque de terminologie riche et de qualité.

1.6 ***Terminologie et traduction automatique***

Qu'est-ce que la Terminologie?

Le terme terminologie¹ désigne en premier lieu le vocabulaire des langues de spécialité (vocabulaire spécialisé); il désigne également la science qui étudie, d'une part, les notions et leurs dénominations dans le cadre des vocabulaires spécialisés (étude théorique) et, d'autre part, les méthodes propres au travail terminologique.

2.1 **Le travail terminologique**

Les terminologues collectent et vérifient la terminologie d'un domaine particulier dans une, voire, le plus souvent, plusieurs langues (travail terminologique de type traductionnel). Ils consignent le vocabulaire spécialisé, fixent les termes si nécessaire (création terminologique) ou en forgent de nouveaux et constituent le tout en collections de terminologie. Les fruits de cette activité, et notamment ceux qui résultent d'un travail terminologique systématique, sont mis à la disposition des utilisateurs sous forme de listes de termes, de glossaires ou de dictionnaires techniques (lexicographie terminologique, terminographie) ou bien ils peuvent être consultés au travers de banques de données terminologiques.

La normalisation terminologique constitue un secteur important du travail terminologique. De plus en plus souvent, les organismes scientifiques et techniques (ex: CEI, UIC) ainsi que les organisations chargées de la normalisation au plan national et international (ex: AFNOR, DIN, ON, ISO) définissent, dans une ou plusieurs langues, la terminologie propre à un domaine (normalisation terminologique) et la présentent soit sous forme de systèmes notionnels, soit sous forme de nomenclatures. Certains organismes de normalisation ont fixé les règles méthodologiques de ce travail terminologique (normalisation des principes terminologiques; cf. annexe II.3)

Le travail terminologique s'appuie sur des règles et des méthodes issues de la théorie générale de la terminologie, d'une part, et des applications spécifiques, d'autre part. En tant que science des vocabulaires spécialisés, la terminologie est étroitement liée à la linguistique de par son objet et ses méthodes; elle en diffère néanmoins car elle considère exclusivement le vocabulaire actuel (synchronie), et néglige, dans une large mesure, l'évolution des faits linguistiques dans le temps (diachronie). En outre, contrairement à la plupart des disciplines linguistiques, la terminologie influe sur l'évolution des langues de spécialité qu'elle tend à uniformiser par le biais de la normalisation (normalisation terminologique). Plus encore que la linguistique, la terminologie recouvre différentes disciplines; hormis ceux qui la lient déjà à la linguistique, des liens étroits l'unissent à la logique, aux sciences de l'information et tout spécialement aux sciences appliquées, car la linguistique et les sciences appliquées se complètent et ne cessent de s'influencer mutuellement dans le cadre de la terminologie.

¹⁾ Les notions fondamentales de la terminologie sont expliquées à l'annexe I.

Pour communiquer entre eux, les spécialistes d'une même discipline utilisent des outils linguistiques (lexicaux, morphologiques, syntaxiques) caractéristiques du domaine concerné, qui constituent la langue de spécialité.

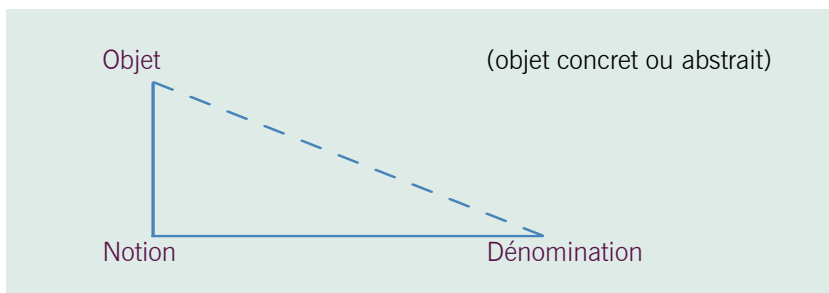
Le choix de ces outils linguistiques, empruntés pour la plupart à la langue générale, répond aux exigences d'une compréhension optimale au plan technique, à savoir exactitude, clarté et concision, ainsi qu'à l'aptitude à la production de termes complexes.

2.2 Qu'est-ce que la langue de spécialité?

Les termes sont, dans un sens général, des dénominations spécialisées qui désignent des objets, concrets ou abstraits, qu'il est possible de définir sans ambiguïté (ex: arbre à cames, procédure pénale)².

2.2.1 Le terme

Dans le modèle terminologique du terme, on distingue objet, notion et dénomination. Les liens existant entre objet, notion et dénomination³ peuvent être représentés de la manière suivante:



Les notions englobent les caractères plus ou moins spécifiques d'objets bien précis, (notions isolées; ex: „Eurostar“) ou de classes entières d'objets (notions générales; ex: „train à grande vitesse“). Ces caractères jouent un rôle important dans le travail terminologique; ils servent à définir et à délimiter une notion (cf. 4.1.4: Définition) et définissent la place de la notion dans un système de notions (cf. 5.3.3). Ils peuvent être regroupés en différentes classes (types de caractères):

²⁾ D'après Filipec J.: Zur Spezifik des spezielsprachlichen Wortschatzes gegenüber dem allgemeinen Wortschatz. (Le caractère spécifique du vocabulaire spécialisé par rapport au vocabulaire général.) In: Bausch, K.H.; Schewe, W.H.U., Spiegel; H.R. (éd): Fachsprachen. Terminologie, Struktur, Normung. Cologne 1976, p. 55

³⁾ D'autres modèles du terme n'établissent pas de distinction entre „terme“ et „dénomination“. La terminologie anglaise notamment ne retient que le mot „term“. Cf. Norme ISO/1087 „Terminologie-Vocabulaire“ et Picht H.; Draskau J.: Terminology: An Introduction. (Terminologie: une introduction.) Guildford 1985, p. 93 ss.

Exemples: - caractères intrinsèques (ex: état)

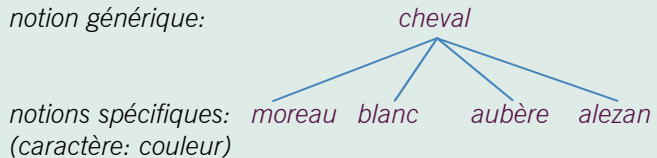
forme:	rond, rectangulaire
étendue:	long, haut
matière:	bois, air
couleur:	bleu azur

- caractères extrinsèques

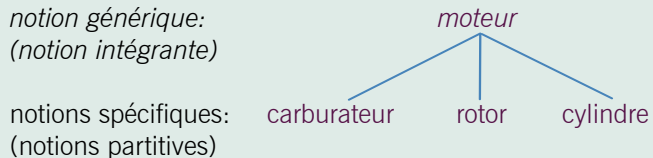
origine	
- lieu:	faïence de Delft
- temps:	cathédrale gothique
- fabricant:	carte Michelin
utilisation:	tournevis
intégration dans l'espace:	aille arrière

Les notions ne sont pas indépendantes les unes des autres; différents liens les unissent entre elles. La terminologie représente ces relations dans des tableaux systématiques de notions (système de notions; champ notionnel; cf. 5.3.3). A l'instar des domaines de spécialité, qui présentent la plupart du temps une structure hiérarchique, la terminologie recourt essentiellement au classement hiérarchique (notion générique, notion spécifique, notion coordonnée).

Exemples: relation logique (ex: relation genre - espèce)



relation ontologique (ex: relation partitive)



Les dénominations sont les signes phoniques et graphiques permettant d'exprimer les notions techniques. Une dénomination peut être un mot, un groupe ou une combinaison de mots (terme complexe), ou encore une locution (locution technique).

Exemples: douane
secteur sensible, droit d'importation
soumettre des marchandises à des droits de douane

Outre les dénominations, il existe une multitude d'autres signes servant à la représentation des notions techniques:

Exemples: symboles mathématiques: x = multiplication
formules chimiques: CO = oxyde de carbone
codes chiffrés: 337 = code CDU pour „politique douanière“

L'accroissement des connaissances dans un domaine de spécialité entraîne un développement concomitant des termes et donc du vocabulaire correspondant. Les nouveautés, faits ou objets, requièrent des dénominations claires et précises. En outre, celles-ci doivent être explicites et s'intégrer dans un système. Ces exigences ne peuvent souvent être satisfaites que par la création d'une nouvelle dénomination pour une notion technique.

2.2.2 **Formation des mots en langue de spécialité**

Exemples: dénominations cohérentes avec le système: moyeu, moyeu de roue, moyeu cannelé, moyeu cannelé à cales multiples
dénomination explicite: roue dentée

Les langues de spécialité utilisent, dans une large mesure, les mêmes procédés de formation de mots que la langue générale. Les néologismes sont rares; au contraire, les langues de spécialité utilisent souvent des mots existants. C'est ainsi qu'elles recourent à la terminologisation, à la dérivation, à l'emprunt, à la réduction et à la composition, cette dernière étant particulièrement utilisée dans les langues germaniques, ou enfin à la composition syntagmatique, caractéristique pour les langues latines.

Exemples: a. terminologisation
Par le processus de terminologisation, un mot de la langue générale se voit attribuer une nouvelle signification. Il devient ainsi un terme; sa signification s'étend, sa forme reste toutefois inchangée.
„mémoire“
langue générale:
a) Faculté de conserver et de rappeler des expériences antérieurement acquises.
b) Ensemble des fonctions psychiques qui permettent de se représenter le passé.

c) *Ce qui reste dans le souvenir des hommes.*

technique:

Partie d'un ordinateur qui conserve le programme, les données permanentes et les résultats intermédiaires. (Lexis, „Dictionnaire de la langue française“ 1987)

b. dérivation

arrivage, déposition, lisibilité, maisonnette, remembrement, vérifiable

c. emprunt

derby, spot, Ersatz, Krach, malstrom, aggiornamento, pronunciamiento

d. siglaison, réduction

CES (collège d'enseignement secondaire)

HLM (habitation à loyer modéré)

PVD (pays en voie de développement)

bande [de fréquences] banalisée

scénarimage (= angl. „story-board“)

e. composition

aide-mémoire, autoroute, garde-boue, timbre-poste, trop-perçu

2.2.3 Vocabulaire et syntaxe des langues de spécialité

L'essentiel de l'information scientifique et technique réside dans le terme. Dans une langue de spécialité, le vocabulaire spécialisé (terminologie), c'est-à-dire l'ensemble des termes et locutions qui lui sont propres, revêt donc une importance primordiale (voir aussi 5.5: „La phraséologie spécialisée“).

Selon le degré de spécialisation, on distingue le vocabulaire scientifique et technique général, qui comprend le vocabulaire commun à de nombreuses langues de spécialité, et le vocabulaire spécialisé, c'est-à-dire la terminologie propre à un domaine déterminé.

Le vocabulaire spécialisé peut aussi être classé en fonction des secteurs de la communication:

- science et recherche
(langue scientifique)
- production et fabrication
(langue de spécialité proprement dite)

- distribution et marketing
(dilution et vulgarisation de la langue de spécialité)
- consommation
(langue de spécialité incorporée à la langue générale)

Ce serait une erreur d'identifier langue de spécialité et vocabulaire spécialisé (terminologie) et de négliger les particularités syntaxiques, parfois marquées, de la langue de spécialité. En premier lieu, les langues de spécialité ne seraient pas des „langues“ en l'absence de syntaxe; en outre, ce sont précisément les particularités de la syntaxe qui confèrent son style à la langue de spécialité. La syntaxe des langues de spécialité, par exemple celle, souvent décriée, du langage administratif, se caractérise par un emploi très fréquent de verbes de fonction, de propositions participiales et de tournures de phrase à la forme passive.

La „langue de spécialité“ se caractérise par une double articulation: horizontale et verticale.

La structuration horizontale reflète la répartition de l'ensemble des connaissances en secteurs ou domaines spécifiques. De nombreux chevauchements résultent, notamment, des relations toujours plus étroites entre les différents domaines, qui génèrent continuellement de nouveaux sous-domaines difficiles à délimiter.

La structuration verticale varie d'une langue de spécialité à l'autre et parfois aussi à l'intérieur d'une langue de spécialité selon les critères de classification utilisés: degré de spécificité, personnes participant aux échanges d'informations, domaine d'emploi, mode de communication (écrit, oral). Selon L. Hoffmann, cette structuration comporte, pour la langue technique, cinq niveaux qui diffèrent non seulement par le vocabulaire, mais également par la syntaxe, la structure du texte ou le style.

2.2.4 **Structure des** **langues de** **spécialité**

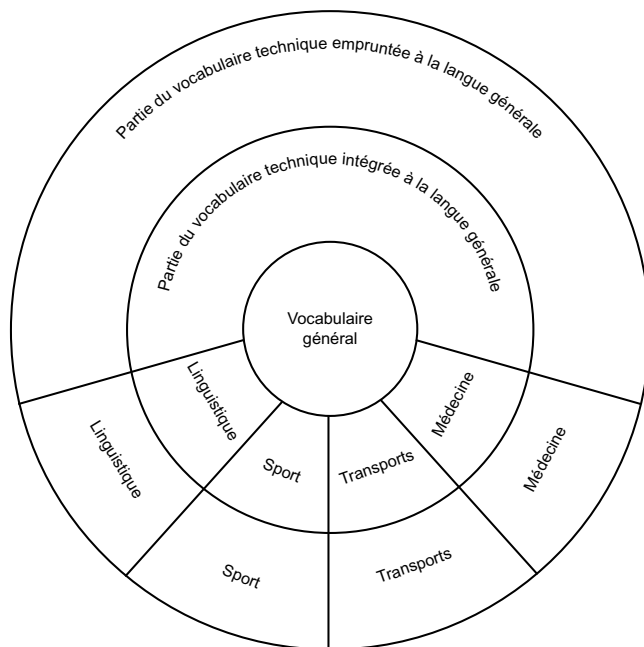
	DEGRÉ D'ABSTRACTION	FORME LINGUISTIQUE EXTERNE	DOMAINE D'EMPLOI	VÉCTEURS DE L'INFORMATION PARTICIPANTS AUX ÉCHANGES
A	DEGRÉ D'ABSTRACTION MAXIMAL	SYMBOLES ARTIFICIELS POUR ÉLÉMENTS ET RELATIONS	SCIENCES THÉORIQUES FONDAMENTALES	SCIENTIFIQUES SCIENTIFIQUES
B	DEGRÉ D'ABSTRACTION TRÈS ÉLEVÉ	SYMBOLES ARTIFICIELS POUR ÉLÉMENTS; LANGAGE NATUREL POUR RELATIONS (SYNTAXE)	SCIENCES EXPÉRIMENTALES	SCIENTIFIQUES (TECHNICIENS) SCIENTIFIQUES (TECHNICIENS) ASSISTANTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
C	DEGRÉ D'ABSTRACTION ÉLEVÉ	LANGAGE NATUREL COMPORTANT UNE TRÈS IMPORTANTE TERMINOLOGIE TECHNIQUE ET UNE SYNTAXE STRICTEMENT DÉTERMINÉE	SCIENCES APPLIQUÉES ET TECHNIQUE	SCIENTIFIQUES (TECHNICIENS) RESPONSABLES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LA PRODUCTION MATÉRIELLE
D	DEGRÉ D'ABSTRACTION FAIBLE	LANGAGE NATUREL COMPORTANT UNE IMPORTANTE TERMINOLOGIE TECHNIQUE ET UNE SYNTAXE RELATIVEMENT SOUPLE	PRODUCTION MATÉRIELLE	RESPONSABLES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LA PRODUCTION MATÉRIELLE OUVRIERS SPÉCIALISÉS (EMPLOYÉS) AGENTS DE MAÎTRISE
E	DEGRÉ D'ABSTRACTION TRÈS FAIBLE	LANGAGE NATUREL COMPORTANT QUELQUES TERMES TECHNIQUES ET UNE SYNTAXE SOUPLE	CONSOMMATION	AGENTS DE PRODUCTION MATÉRIELLE AGENTS COMMERCIAUX CONSOMMATEURS

D'après Hahn, W.v. (éd): Fachkommunikation: Entwicklung - Linguistische Konzepte - Betriebliche Beispiele. (Communication technique.) Berlin 1983, p. 74

2.2.5 Langue de spécialité et langue commune

Langue de spécialité et langue commune ne se différencient pas nettement l'une de l'autre; trop nombreux sont les liens qui les unissent. Avant tout, la plupart des langues de spécialité se fondent sur la langue commune. Toute langue de spécialité emploie de multiples modes d'expression qu'elle emprunte à la langue commune. Les langues de spécialité influent, en retour, sur la langue commune. Ainsi la langue commune utilise depuis toujours des expressions empruntées au domaine professionnel et dont elle a modifié le sens (ex: „forger un plan“, „mesurer les autres à son aune“). Cette incidence est encore plus marquée aujourd'hui que science et technique s'insinuent toujours plus avant dans la vie quotidienne de chacun à travers la consommation de produits techniques (ex. appareils vidéo, ordinateurs personnels) et la vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques. L'influence des langues de spécialité sur la langue commune ne s'exerce pas seulement sur le vocabulaire mais aussi sur la syntaxe; d'où l'emploi fréquent du substantif (style substantif).

En ce qui concerne le vocabulaire, les relations entre la langue de spécialité et la langue commune (superposition) peuvent, selon K. Baldinger, être représentées par trois cercles concentriques, entre lesquels un échange s'établit en permanence:



D'après Baldinger K.: Ueber die Gestaltung des wissenschaftlichen Wörterbuchs.
(La structure du dictionnaire technique.) In: Rom. Jahrb. V. 1952, p. 90.

La coopération en Terminologie

3.1
L'économie

Tout travail terminologique de qualité, qu'il soit mono- ou multilingue et dans quelque domaine que ce soit, exige un important investissement en temps et en argent qui ne peut se justifier que si le résultat peut être utile à un vaste cercle d'utilisateurs. À cela s'ajoute le fait qu'aucune banque de données terminologiques, quelle que soit sa taille, ne peut satisfaire toutes les exigences des utilisateurs. Il convient, dans tel cas, de combler des lacunes, dans tel autre, de réduire, autant que cela puisse se faire, la charge de travail. La coopération (échange de données, projets de terminologie collectifs, banques de données communes etc.) offre des possibilités et des moyens qui ont fait leurs preuves.

La coopération dans le domaine de la terminologie présente tout d'abord des avantages quantitatifs qui, d'un point de vue économique, et compte tenu de la contrainte de temps à laquelle les services de traduction sont soumis, ont une importance capitale. La répartition du travail (entre différentes parties) et une exploitation commune des fonds terminologiques diminuent la charge de travail de chaque partie concernée et démultiplient l'utilité du travail fourni dont les fruits profitent alors à tous les intéressés. De plus, une coopération bien gérée et efficace permet d'éviter qu'un même travail de terminologie soit effectué plusieurs fois, c'est à dire un surcroît de travail inutile. Ce qui arrive encore trop souvent.

3.2
La qualité

La coopération en terminologie améliore également la qualité des travaux effectués par les différentes parties. En effet, celles-ci ne disposent souvent pas des mêmes compétences dans tous les domaines d'intérêt commun pour pouvoir garantir un travail de qualité, soit parce qu'elles disposent de moyens différents, p.ex. documentation ou moyens financiers, soit parce que l'implication de spécialistes qui apportent les connaissances indispensables ne peut pas se faire partout de la même manière. La coopération permet à chaque participant de se limiter aux domaines dans lesquels il est en mesure de fournir un travail de qualité, tout en garantissant des résultats quantitativement satisfaisants.

3.3
L'harmonisation terminologique

Au-delà de ces aspects, la coopération terminologique, par la mise en oeuvre de projets collectifs, par l'échange de données ou la mise en commun de fonds terminologiques dans des banques de données communes, favorise l'harmonisation, l'uniformisation, voire la normalisation de la terminologie car elle relève et met en évidence les variantes terminologiques à l'intérieur d'un même domaine aussi bien au niveau d'une même langue, qu'au niveau régional ou national. Elle favorise ainsi la communication rapide et sans accroc entre spécialistes, ce qui est en fait une des missions essentielles de la terminologie.

Avec l'informatisation avancée des postes de travail de traduction et de terminologie (gestionnaires de terminologie pour ordinateurs personnels, Intranet, Extranet et Internet, etc.), toutes les conditions techniques favorables au travail en réseau sont réunies, et ce à tous les niveaux et dans toutes les directions: entre les filiales des grands groupes et les services de grandes administrations publiques, entre les services privés et publics, au niveau national et international, au sein ou au-delà d'espaces linguistiques et de domaines de spécialité précis. On citera pour exemple la coopération à l'intérieur de la CST et d'autres réseaux internationaux (Réseau international francophone d'aménagement linguistique, Rat für Deutschsprachige Terminologie, Union latine, Infoterm/TermNet, etc.; cf. annexe III).

La condition essentielle d'une coopération réussie en matière de terminologie réside dans une même approche méthodologique et qualitative des participants. Cela ne signifie pas que les exigences et les besoins particuliers quant au contenu, aux aspects formels et organisationnels propres à chaque service de terminologie et à chaque banque de données ne puissent pas être pris en compte. Cependant, seule une grande concordance des méthodes de travail crée les conditions favorables à des échanges de terminologie, sans surcharge de travail ni apprêts excessifs, à la mise en oeuvre de projets collectifs ainsi qu'à la gestion de banques de données communes.

Au-delà de ces aspects, le succès de la coopération terminologique dépend d'une série d'autres points qui sont résumés dans les recommandations citées ci-après.

3.4.1 Rechercher une coopération sur le long terme

Prenez l'initiative, abordez le sujet avec vos collègues et encouragez-les à engager une coopération.

Si les circonstances le permettent, privilégiez une coopération sur le long terme. Certains problèmes de terminologie peuvent, certes, être résolus dans le cadre de contacts spontanés et ponctuels comme cela est courant en traduction. Cependant, la résolution de ces problèmes peut éventuellement représenter une charge de travail relativement importante pour les personnes sollicitées si elle nécessite des recherches importantes.

Qu'elle se présente sous la forme

- d'une répartition des tâches dans les travaux de terminologie,
- de l'échange régulier de données ou

3.4 Aspects pratiques

- du partage d'une même banque de données alimentée et utilisée par tous les partenaires – certainement la forme la plus ambitieuse mais aussi la plus satisfaisante de coopération terminologique,

la coopération à long terme apporte de bien plus grands bénéfices.

3.4.2 Informer et communiquer - Exploiter l'internet

Sans information il n'y a pas de coopération terminologique possible! Celle-ci ne peut exister que si les partenaires potentiels font connaître leurs travaux, leurs collections terminologiques et leurs données ainsi que leurs projets et leurs besoins dans les milieux spécialisés.

Les organisations spécialisées en terminologie, que l'on peut retrouver en utilisant ces mots-clés sur l'internet, réservent aux services de terminologie publics ou privés un espace dans leurs publications et dans les réseaux de communication pour qu'ils informent sur leurs activités. En outre, vous pouvez rencontrer dans les forums Internet de votre branche d'activité des collègues qui pourraient être de potentiels partenaires. Le groupe de travail „Terminologie et documentation“ de la CST propose un tel forum sur son site web (www.cotsoes.org).

3.4.3 Comprendre la coopération comme un échange: „donner et recevoir“

L'aptitude à donner est une des conditions essentielles à la réussite de toute coopération quelle qu'elle soit, même en terminologie, et elle devrait être au moins aussi grande que l'aptitude à recevoir.

Si ce que vous proposez remplit les exigences de qualité et correspond à une demande, alors la coopération sous forme d'échange de données sera fructueuse, car vous pourrez échanger votre propre fonds terminologique contre une ou plusieurs autres collections de même qualité. De ce point de vue, il est recommandé, si cela est possible, de ne pas échanger de données contre de l'argent mais contre des données terminologiques de bonne qualité, car vous pouvez, de cette manière, non seulement rentabiliser votre propre travail mais étendre votre fonds terminologique, avec un impact direct sur votre service de traduction ou de terminologie.

Il en va de même des travaux collectifs dans le cadre desquels vous pouvez, en contrepartie du travail que vous avez fourni, bénéficier de l'ensemble du travail effectué et ainsi, avoir accès à des informations que vous n'auriez éventuellement jamais pu rassembler vous-même, par exemple parce que l'une ou l'autre des langues traitées ne fait pas partie de vos langues de travail.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des bénéfiques, les partenaires ont l'opportunité, par l'échange d'idées et d'expériences inhérent à toute coopération terminologique, d'étendre leurs connaissances en terminologie. Ils découvrent d'autres méthodes et processus de travail, non seulement en ce qui concerne la terminologie à proprement parler, mais en ce qui concerne son environnement, c'est-à-dire son organisation et son intégration dans un service de traduction.

Dans le cadre d'un travail de terminologie collectif il ne sera pas toujours facile ni même possible de répondre à tous les besoins et à toutes les exigences des participants. L'expérience sur laquelle se basent les présentes recommandations montre que les bénéfices obtenus grâce à la coopération l'emportent de loin sur tous les inconvénients.

3.4.4 Faire preuve de souplesse

La coopération terminologique ne se caractérise pas uniquement par l'échange qui consiste à „donner et recevoir“, mais également par celui qui consiste à „accepter et céder“. En effet, une véritable coopération ne peut pas voir le jour si les intéressés n'ont ni la faculté ni la volonté d'accepter d'autres „divinités“ que les leurs, c.-à-d. de reconnaître la valeur de leurs partenaires, de leurs méthodes de travail, ainsi que la justification technique de leurs exigences et de leurs besoins.

La souplesse qui consiste à „accepter et céder“ est une des conditions essentielles d'une bonne coopération. Elle permet d'éviter bien des problèmes qui, normalement, se font jour, de tirer profit des méthodes de travail communes tout en restant fidèle à soi-même et aux exigences particulières de ses clients, tant sur le fond que sur la forme.

3.4.5 Fixer les règles de la coopération avec les partenaires

Toute coopération exige des intéressés qu'ils se concertent sur leurs droits et leurs devoirs. Éventuellement, s'il s'agit de l'achat ou de la commercialisation de fonds terminologiques, il semble indiqué de signer une convention¹⁾, en particulier pour régler la question des droits de propriété intellectuelle et d'exploitation des données en format électronique ou en format papier, ou encore d'autres types de problèmes.

Si une coopération durable est envisagée, les intéressés devraient fixer les „Règles de la bonne coopération“. Une réglementation vaste et détaillée

¹⁾ Infoterm a publié un guide pour de tels conventions : Galinski, C.; Goebel, J.: Leitfaden für Terminologievereinbarungen, Wien: Termnet, 1996

n'est certes pas nécessaire, mais la coopération peut être, sans aucun doute, facilitée et les surprises et malentendus désagréables évités, si tous sont, dès le départ, unanimes sur les principes suivants:

- Méthodes de travail;
- Exigences de qualité et assurance qualité;
- Procédures, p.ex. pour l'échange de données: supports, formats des données et autres modalités;
- Coordination des travaux de terminologie;
- Droits et devoirs des participants, p.ex. le droit d'apporter des modifications ou des corrections aux fiches des autres partenaires, de fusionner des fiches ou des fichiers entiers ou encore le devoir de s'informer mutuellement et d'identifier les informations externes etc.

3.4.6 Pour la transparence de la coopération

Si une collection terminologique est le fruit d'un travail collectif ou si différents fonds sont regroupés en un fonds commun, on doit pouvoir identifier les entrées terminologiques qui sont le produit d'une coopération. L'origine ne peut pas être mentionnée pour chaque champ, il est cependant possible, sans grande surcharge de travail, d'indiquer systématiquement (p.ex. dans un champ „Auteur“ ou dans un dossier „description du travail“ intégré à la banque de données) qui a contribué à l'élaboration d'une collection terminologique – la mention des sources est de toute manière une règle essentielle et incontournable de la terminologie (cf. 4.1.2).

Le fait que la coopération soit transparente et que ses résultats puissent être rendus publics renforce la satisfaction et la motivation des participants, et cela d'autant plus que les informations à ce sujet sont largement diffusées. De nombreuses opportunités s'offrent à vous, exploitez-les en ne manquant pas, lors de colloques ou dans la presse spécialisée, de rendre compte d'exemples de coopération réussie, de travaux terminologiques collectifs, de nouvelles procédures d'échange de données ou de nouveaux modèles organisationnels.

La fiche terminologique

La fiche terminologique est composée d'une série de données terminologiques sur la notion et ses dénominations et de données supplémentaires destinées à la gestion et à la maintenance des fiches.

La nature des informations contenues sur la fiche terminologique, et leur volume doivent avant tout être adaptés aux besoins réels des utilisateurs, pour la plupart linguistes, traducteurs et interprètes. Ainsi les informations grammaticales sont particulièrement importantes pour les enseignants et les étudiants, alors qu'elles sont superflues pour les spécialistes, traducteurs ou interprètes, car largement connues d'eux. Il n'est donc pas toujours utile de les consigner sur une fiche terminologique.

Une simple fiche, même si elle ne contient qu'un terme avec ses équivalents dans d'autres langues et une source, peut rendre de précieux services. L'utilisateur a cependant besoin de disposer d'une information plus riche, concernant notamment le domaine et la fiabilité de la fiche terminologique (cf. 4.3).

Plus les fiches contiennent d'informations, plus la banque de données est riche et utile. Cependant, plus une fiche multiplie les catégories d'information, plus elle est complexe et plus la maintenance devient difficile. La multiplicité de données de nature différente peut alourdir la recherche, rendre la tâche difficile pour de nouveaux terminologues ainsi que pour les autres personnes chargées de la préparation ou de la maintenance des fiches terminologiques. Il faut donc trouver un juste milieu comme l'illustre le paragraphe suivant.

Les données présentées ici constituent, pour l'essentiel, la description condensée des termes et de leur usage.

4.1.1	dénomination	4.1.8	degré d'équivalence
4.1.2	sources	4.1.9	degré de synonymie
4.1.3	domaine	4.1.10	contexte
4.1.4	définition	4.1.11	phraséologie
4.1.5	synonymes	4.1.12	illustrations
4.1.6	formes abrégées	4.1.13	variantes orthographiques
4.1.7	notes	4.1.14	translittération

4.1 **Données terminologiques**

Les dénominations doivent être présentées dans leur forme de base (substantif au singulier, verbe à l'infinifit etc.), les termes complexes et les expressions dans l'ordre naturel des mots.

4.1.1 **Dénomination**

Exemple: „lampe électrique“, „bouton d’or“

et non: „ électrique, lampe“, „ d’or, bouton“

En anglais il est recommandé de signaler le verbe par la présence du „to“ ou d’un „v.“.

4.1.2 Sources La mention de la source, ou référence, pour le terme, les synonymes, les abréviations, les définitions et les notes, est essentielle car elle peut permettre d’apporter ultérieurement certaines précisions sur ces données. La mention de la source informe sur la qualité de la documentation et sur sa fiabilité.

On dispose souvent de plusieurs sources pour une même information. Dans ce cas on choisira la plus fiable (cf. 5.1).

Les références doivent suivre les règles de présentation internationales (cf. Norme ISO 690). Une même source doit toujours être présentée de la même manière. C’est pourquoi il est utile de consigner, dans un fichier de travail, la présentation préconisée (titre complet, titre abrégé ou code).

Il est important d’indiquer la date à laquelle le travail a été effectué, ou celle de la publication qui sert de référence car elle informe sur l’actualité de la source, à la fois parce qu’une source ancienne doit inciter à la prudence et parce que l’usage dans un domaine précis peut avoir évolué avec le temps.

Si l’on choisit de codifier les sources il faut garder en mémoire que les codes ne sont pas transparents, qu’ils fournissent peu d’information et que la prolifération des codes appelle une gestion complexe (doubles emplois, contrôle ou centralisation du codage) et multiplie les risques d’erreurs.

Les titres abrégés sont plus faciles d’utilisation que les codes. Si une même source est régulièrement utilisée à l’intérieur d’un service de traduction, un mot-clé peut suffire. Un utilisateur externe aura besoin, lui, d’une information plus détaillée.

Exemple: 1) *code:* BulCN87//128
 2a) *titre abrégé:* Bulletin.CN.1987//1,128
 2b) *titre abrégé:* Bulletin du Conseil national 1987 //, p.128
 3) *titre complet:* Bulletin officiel de l’Assemblée fédérale.
 Conseil national. 1987 (Session de printemps), p.128

La mention du domaine permet de mieux situer et comprendre une notion, et de retrouver plus facilement un terme (cf. 6.1). Elle constitue souvent un critère de sélection essentiel dans la constitution de lexiques ou de vocabulaires.

4.1.3 Domaine

La mention du domaine doit être conforme au système de classification adopté dans une collection terminologique (cf. 6). Dans le cadre de banques de terminologie multilingues il peut être préférable d'utiliser, si cela est possible, une forme abrégée universelle, plutôt que la forme complète, à la condition qu'elle soit intelligible. Le code utilisé doit pouvoir évoluer en même temps que la collection et que le système de classification. Il doit être compréhensible et facilement mémorisable (code mnémotechnique). De surcroît il est important que la classification soit d'usage simple, c'est-à-dire que l'utilisation des codes ne nécessite pas l'intervention d'un documentaliste.

Le choix du domaine à attribuer à un terme demande réflexion. Un choix irréflecti peut avoir des conséquences fâcheuses. Il est souvent nécessaire d'attribuer plusieurs domaines à une fiche (cf. 6.3):

*Exemple: „catalyseur“
Comme cette pièce du moteur est importante pour l'environnement, le terme sera rattaché au domaine „automobile“ mais aussi à celui de l'„environnement“.*

*„tartre“
Le fait que ce terme ait été repéré dans une revue consacrée à l'agriculture (en rapport avec la consommation de fruits et l'hygiène dentaire) ne doit pas pousser à commettre l'erreur d'attribuer le domaine „agriculture“ ni même „fruits et légumes“ à ce terme.*

La présence de plusieurs codes de domaines facilite la recherche.

*Exemple: CMP = crédits/moyens de paiement
PTT = postes et télécommunications*

Ainsi pour obtenir une liste des moyens de paiement postaux il suffira de sélectionner tous les termes qui possèdent les codes CMP et PTT. Les autres termes qui correspondent à la sélection CMP ou PTT, qui ne concernent pas les moyens de paiement seront exclus automatiquement.

Le domaine doit être attribué fiche par fiche. Il arrive cependant, dans le cadre d'échanges de fonds terminologiques par exemple, que l'on attribue un code général à des collections entières avant de les intégrer dans une banque de données. Ceci conduit à des erreurs.

Exemple: Dans une collection sur les tarifs douaniers, la fiche „missile“ ne devrait pas recevoir le même code que „thermomètre“!

4.1.4 Définition La définition décrit la notion et permet de délimiter les notions entre elles. Elle est indispensable pour établir la relation entre dénomination et notion et constitue la base de tout travail de terminologie fiable.

4.1.4.1 Types de définitions

4.1.4.1.1 Définition par compréhension

La définition par compréhension part du générique le plus proche de la notion à définir et donne tous les caractères propres à cette notion, caractères qui la distinguent des autres notions coordonnées (notions de même niveau; cf. 2.2.1).

*Exemple: „Lampe à ballon fluorescent“:
„Lampe à décharge électrique dans laquelle la lumière est émise principalement par le rayonnement de la vapeur de mercure à haute pression et en complément par une couche de substance fluorescente“.*

<i>Générique:</i>	<i>lampe à décharge électrique</i>
<i>Caractères distinctifs:</i>	<i>émission de lumière par rayonnement vapeur de mercure à haute pression couche de substance fluorescente</i>
<i>Notion coordonnée:</i>	<i>lampe à arc</i>

4.1.4.1.2 Définition par extension

La définition par extension décrit une notion à travers les notions spécifiques qui la composent, par exemple un objet à travers la totalité de ses parties.

*Exemple: 1. Définition par notions spécifiques:
„capteurs solaires“
„Les capteurs solaires peuvent être classés selon divers*

critères, ... On parlera ainsi de capteurs

- à fonction lumineuse (miroirs, lentilles, fibres optique)
- à fonction thermique (capteur plan, concentrateur)
- à fonction électrique (panneaux de photopiles, thermopiles)
- à fonction chimique ou biochimique (feuille de végétal)
- etc.“

2. Définition par éléments:

„Roue“ (de vélo)

„La roue est composée de rayons, d'un moyeu, d'un pneu et d'une chambre à air.“

4.1.4.2 Critères d'une bonne définition

Si une définition est disponible, l'auteur de la fiche devrait la reprendre et ne pas tenter d'en rédiger une nouvelle. Il doit cependant s'assurer qu'elle provient d'une source sûre (cf. 5.1). Les définitions rédigées ou modifiées par des terminologues doivent être vérifiées par des spécialistes.

Toute définition devrait respecter les principes suivants:

4.1.4.2.1 Concision

La définition doit être concise tout en reprenant les principaux caractères distinctifs (cf. 2.2.1). Lorsque des définitions sont simplifiées pour en faciliter la lecture, il faut veiller à ce qu'aucune erreur ne se glisse. La modification de la définition doit tenir compte des besoins des utilisateurs.

Exemple: Définition d'origine:

„Durcissement résiduel - Dans les alliages ferreux, effet obtenu par la formation complémentaire de martensite, à la suite de la décomposition de l'austénite résiduelle, se produisant au cours du refroidissement consécutif à un revenu.“

Mauvaise simplification:

„Durcissement résiduel - Effet obtenu dans les alliages par la formation de martensite.“

Bonne simplification:

„Durcissement résiduel - Effet obtenu dans les alliages ferreux au cours du refroidissement consécutif à un revenu.“

Si nécessaire, on peut donner plusieurs définitions: une définition abrégée et une définition plus détaillée et plus spécifique pour les spécialistes.

4.1.4.2.2 Référence au système de notions

La définition doit situer clairement la notion dans le système de notions.

La définition nomme le générique puis délimite la notion considérée par rapport aux notions coordonnées en énumérant ses caractères distinctifs.

*Exemple: „cheval“ (système „ongulés“)
„Mammifère ongulé domestique utilisé comme monture et
comme animal de trait.“*

Dans un système de relations partitives la définition doit indiquer à quel tout une partie est rattachée et sa position par rapport aux autres parties.

*Exemple: „moyeu“ (système „vélo“):
„Partie centrale de la roue rattachée à la jante par les
rayons.“*

4.1.4.2.3 Référence au domaine

Toutes les notions d'un même système doivent être définies selon la même logique conceptuelle. Ainsi dans le système „ongulés“ on ne définira pas le cheval comme un „animal de trait“ (aspect: utilisation), ni le bœuf comme un „artiodactyle“ (aspect: système zoologique).

La définition doit aussi tenir compte des caractères spécifiques au domaine, l'„eau“ par exemple ne se définit pas de la même façon en physique et en chimie:

*Exemple: „eau“ (chimie):
„Corps liquide dont les molécules sont composées d'un
atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène.“*

*„eau“ (physique):
„Liquide qui gèle à 0° C et qui bout à 100° C à une pres-
sion de 1 atmosphère.“*

4.1.4.2.4 Utilisation de termes définis

Seuls des termes déjà définis ou considérés comme connus peuvent être intégrés à une définition. Si une définition utilise un terme non connu ou non défini, celui-ci devra également être intégré dans la base de terminologie.

Exemple: „fustine“:
Mauvaise définition: „matière tinctoriale jaune tirée du Cotinus coggygria“
Bonne définition: „matière tinctoriale jaune tirée de l'arbre à perruque ou fustet (Cotinus coggygria)“

4.1.4.2.5 Mention du secteur d'application d'une définition

Certains textes de loi ou normes techniques, pour répondre à leurs besoins, donnent à certaines notions une autre définition que celle établie habituellement dans le domaine d'origine (voir exemple ci-dessous: „eau“). Ces définitions juridiques ou tirées de normes ne sont cependant valables que dans le contexte où elles sont utilisées. Il est donc important, pour traduire des textes dans ces secteurs, de connaître le sens particulier donné à un terme. La saisie de définitions de ce type dans une banque de terminologie peut ainsi être justifiée, à la condition de bien mentionner le champ d'application particulier, p.ex. la mention du domaine ou éventuellement la définition.

Exemple: „Au sens de cette ordonnance, on entend par „installation de télécommunication“ toute installation servant à la transmission de signaux, de messages ou de son.“

„Dans les soumissions de travaux de construction, la „série des prix“ décrit pour chaque article ou prestation quel genre de prix doit être choisi.“

Les définitions juridiques divergent bien souvent de l'usage courant et peuvent contenir des éléments étrangers au domaine.

Exemple: „Imprégnation: pénétration d'un spermatozoïde dans le plasma d'un ovule, notamment à la suite d'une insémination, d'un transfert de gamètes ou d'une fécondation in vitro“ (Loi féd. suisse Procréation médicalement assistée art. 2 let. a [RS 814.90])

C'est pourquoi, sur la fiche, la définition générale devrait précéder la définition juridique, sauf s'il s'agit bien entendu d'un terme juridique pur, c'est-à-dire d'un terme qui appartient au domaine du droit comme p.ex. contrat, délit, etc.

Exemple: „eau“

Acception générale: „Liquide composé d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène, qui gèle à 0° et bout à 100°C.“

*Loi fédérale sur
l'hydrologie:*

„Toute catégorie d'eau: cours d'eau ou eaux stagnantes, eaux de surface ou eaux souterraines.“

4.1.4.2.6 Éviter les définitions circulaires

Il faut éviter à tout prix qu'une notion se définisse par elle-même.

Exemple: „textile“

Mauvaise définition: „Produit de l'industrie textile“

Bonne définition: „Étoffe se composant de fibres tissées ou tricotées.“

4.1.4.2.7 Éviter les définitions négatives

Une définition négative peut s'avérer fausse car le caractère négatif est valable pour d'autres notions; il manque donc un caractère distinctif.

Exemple: „remorque“

Mauvaise définition: „Véhicule sans moteur“

Bonne définition: „Véhicule sans moteur destiné à être tiré par un véhicule tracteur.“

Les caractères négatifs peuvent être employés dans une définition seulement si la notion elle-même est négative

Exemple: „mot invariable“ = „Mot qui ne comporte pas de modification de flexion.“

4.1.4.3 Description

Dans certains domaines il est d'usage d'avoir recours à des descriptions qui ne répondent pas toujours aux critères qu'on impose à la définition (p.ex. définition par compréhension: notion générique + caractères distinctifs). Cependant de telles descriptions remplacent souvent les définitions parce qu'elles mentionnent les caractères les plus importants, à l'image de la définition par compréhension.

*Exemple: profession „ramoneur“
„Le ramoneur nettoie, entretient et contrôle les systèmes de chauffage tout en respectant les normes de sécurité, d'hygiène, de consommation d'énergie et d'environnement.“*

Si on ne dispose pas d'une telle description, un contexte explicatif (cf. 4.1.10) ou une illustration (cf. 4.1.12) peuvent être utilisés.

Une bonne description de notion reprend les caractères essentiels de la notion, sans toutefois être exhaustive.

Exemple: „courroie“ = „Système de transmission d'un mouvement“

Le terme sera éventuellement accompagné de véritables synonymes. Les synonymes sont véritables s'ils recouvrent la même notion, donc s'ils sont interchangeables dans n'importe quel contexte. Les quasi-synonymes, eux, devront faire l'objet de fiches séparées.

4.1.5 Synonymes

*Exemple: Synonymes: „voie ferrée“ / „voie de chemin de fer“
„pistolet mitrailleur“ / „mitrailleuse“*

*Quasi-synonymes: „voiture“ > „automobile“
„professeur“ < „enseignant“*

Il est préférable de faire figurer les synonymes dans le même champ que le terme pour les raisons suivantes:

- L'utilisateur a une bonne vue d'ensemble des différents termes utilisés pour dénommer la même notion;
- il n'est pas obligatoire de recommander une dénomination en particulier. On évite ainsi des discussions sans fin concernant des préférences nationales ou régionales !

Cette méthode présente aussi des inconvénients:

- Le terme recommandé, s'il y en a un, n'est pas reconnaissable au premier abord. Il faut donc ajouter une information à ce sujet.
- L'échange de terminologie avec des banques de données qui utilisent un champ particulier pour les synonymes devient plus difficile.

4.1.6 Formes abrégées Il est fréquent que des formes abrégées soient créées à partir des termes. Il convient de les consigner sur la fiche. Il peut s'avérer utile pour les traducteurs de créer un fichier particulier qui intègre des formes abrégées de la langue courante.

Le fichier distinct permet aussi, dans les banques de données multilingues, de rechercher des formes abrégées sans tenir compte de la langue de départ, souvent inconnue ou incertaine.

4.1.6.1 Abréviations

On parle d'abréviation lorsqu'une dénomination n'est pas écrite en toutes lettres.

<i>Exemples: <u>Forme complète</u></i>	<i><u>Forme abrégée</u></i>
<i>sinus</i>	<i>sin</i>
<i>kilocalorie</i>	<i>kcal</i>
<i>article</i>	<i>art.</i>

4.1.6.2 Sigles

Le sigle se compose de la première lettre de chaque élément de la dénomination. Il forme parfois un mot qui se prononce comme tel (ex. 1), dans d'autres cas il s'épelle (ex. 2).

<i>Exemples:</i>	<i>1) Laser = light amplification by stimulated emission of radiation</i>
	<i>2) HLM = habitation à loyer modéré</i>

4.1.6.3 Acronymes

L'acronyme est constitué de syllabes issues des différents éléments d'un terme, de façon à créer un terme qui puisse être prononcé et retenu facilement.

<i>Exemples:</i>	<i>transfo = transformateur</i>
	<i>Interpol = Organisation internationale de police criminelle</i>

Ce champ est réservé aux observations sur l'utilisation d'un terme, en particulier les mentions concernant les régionalismes, les usages particuliers, ou le statut. Les observations doivent pouvoir être identifiées sur la fiche.

4.1.7 Notes

4.1.7.1 Régionalismes

Les particularités régionales doivent être mentionnées sur la fiche.

Exemples: terme: grenier (1); galetas (2)
note: (1) FR, (2) CH
terme: elevator (1); lift (2)
note: (1) US, (2) GB

Les codes de pays doivent s'aligner sur la norme internationale ISO 3166 „Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions“.

4.1.7.2 Statut

Il est souvent utile de connaître le statut d'un terme.

Exemples: normalisé - non normalisé
officiel - non officiel
désuet - nouveau / néologisme
déconseillé - toléré, privilégié
confirmé - non confirmé / proposition

L'utilisateur doit savoir jusqu'à quel point il y a équivalence entre les termes de la langue source et ceux de la langue cible. Les divergences éventuelles doivent faire l'objet d'une note.

4.1.8 Degré d'équivalence

On peut indiquer le degré d'équivalence par de simples signes:

- = même compréhension *)
- ~ compréhension similaire
- > compréhension plus étroite
- < compréhension plus large

*) Plus la compréhension d'une notion (ensemble de ses caractères) est large, plus son extension s'en trouve réduite (ensemble des notions spécifiques, cf. 2.2.1).

Exemple: *fr* logistique *en* logistics (mil.)
fr = *en* GB < *en* US

- Partie de l'art militaire qui groupe les activités cohérentes permettant aux armées en campagne de vivre, de se déplacer et de combattre dans les meilleures conditions d'efficacité.
- Gestion systématique de l'ensemble des activités inhérentes au déplacement des matières, des en-cours de fabrication et des produits finis à partir de la source des approvisionnements jusqu'à la destination des livraisons.
- US:
aliénation de matériel obsolète

4.1.9 Degré de synonymie Il n'est pas rare de trouver sur une même fiche des quasi-synonymes à côté de véritables synonymes. Cette pratique n'est pas conseillée bien que très répandue. Dans ce cas, il est utile d'indiquer le degré de synonymie. Là aussi on peut employer les signes de comparaison: =, ~, >, <.

Exemple: *voiture* < *véhicule automobile*

4.1.10 Contexte Le contexte présente l'environnement linguistique d'un terme. On peut distinguer le contexte définitoire et le contexte langagier.

4.1.10.1 Contexte définitoire

En l'absence de définition (cf. 4.1.4) ou de description de la notion (cf. 4.1.4.3) on saisira un contexte qui permette de comprendre la notion. Le contexte définitoire reprend les caractères essentiels d'un objet, il en énonce les fonctions, décrit les conséquences d'un événement, etc.

Exemples: „torrent glaciaire“:
 „Le régime d'un torrent est glaciaire, nivo-glaciaire ou nival selon que, dans son alimentation, l'emporte l'eau provenant de la fonte des glaciers ou de celle des neiges.

„passavant“:
 „Les marchandises [...] peuvent, [...], être dédouanées avec passavant [...]“.

4.1.10.2 Contexte langagier

Il illustre l'utilisation d'une dénomination dans une langue de spécialité.

Exemples: „prélever l'impôt à la source“
„dédouaner avec passavant“

4.1.10.3 Choix du contexte

Il va de soi qu'on ne reprendra pas comme contexte définitoire un texte contenant la dénomination mais ne fournissant aucune explication sur sa signification. Si l'on dispose déjà d'une définition on privilégiera un contexte qui donne des informations complémentaires, comme l'utilisation du terme dans la langue de spécialité.

Le contexte peut être abrégé pour ne garder que l'essentiel.

Exemple: terme: „passavant“
Contexte complet: „Les marchandises désignées aux articles 15 et 17 peuvent, moyennant observation des prescriptions de la présente loi ou des règlements, être dédouanées avec passavant contre paiement ou garantie des droits de douane et autre droits.“
Contexte abrégé: „Les marchandises [...] peuvent[...] être dédouanées avec passavant ...“.

Les langues de spécialité connaissent bon nombre de locutions spécifiques à un domaine donné.

4.1.11 Phraséologie

La langue des traités, par exemple, utilise souvent, par souci de clarté et de cohérence juridique, des formules toutes faites (expressions, syntagmes, tournures) dont les traductions sont également figées.

Par souci de fiabilité, il est important de consigner les expressions entières sur la fiche et pas seulement les éléments qui la composent.

Exemple: (Conférence finale de la Conférence d'Helsinki)
laws and regulations, including those relating to foreign exchange

Gesetze und Vorschriften, einschliesslich der Bestimmungen über den Devisenverkehr

les lois et règlements, et notamment la réglementation des changes

D'autres remarques concernant la façon de traiter la phraséologie en terminologie se trouvent au point 5.5.

4.1.12 Illustrations

Il est souvent difficile de donner une définition exacte et concise des différentes parties d'un objet. Des illustrations (dessins, schémas, graphiques) peuvent alors compléter la définition, sans bien sûr la remplacer.

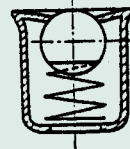
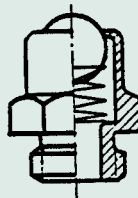
Exemple:

1242

UDC 621.9-725.3

ball valve oiler; Winkley oiler: An oiler (1240) in which the oil or grease hole (1227) is closed by a spring-loaded (1026) ball.

graisseur à bille: Graisseur (1240) dans lequel le trou de graissage (1227) est obturé par une bille appliquée par un ressort (1026).



DIN

1242 Kugelöler DIN

Wüster, Eugen

The Machine Tool - An Interlingual Dictionary of Basic Concepts. Dictionnaire Multilingue de la Machine-Outil- Notions fondamentales. Londres: Technical Press, 1968

4.1.13 Variantes orthographiques

L'utilisateur appréciera de trouver des indications sur les variantes orthographiques d'un terme dans une langue étrangère. Celles-ci peuvent, par mesure d'économie, être saisies comme synonymes (cf. 4.1.5).

Exemples: - *Fotografie, Photographie*
 - *colour, color*
 - *clef, clé*

La translittération est utilisée pour les langues dont les caractères ne sont pas disponibles dans un autre système de caractères. Dans ce cas il faut utiliser la translittération correspondant à la langue traitée et ne pas créer soi-même un système de translittération, sauf s'il existe des raisons techniques particulières pour le faire.

4.1.14 **Translittération**

La gestion et la maintenance d'une banque de données terminologiques exigent la présence des informations suivantes sur la fiche terminologique:

4.2 **Données de gestion**

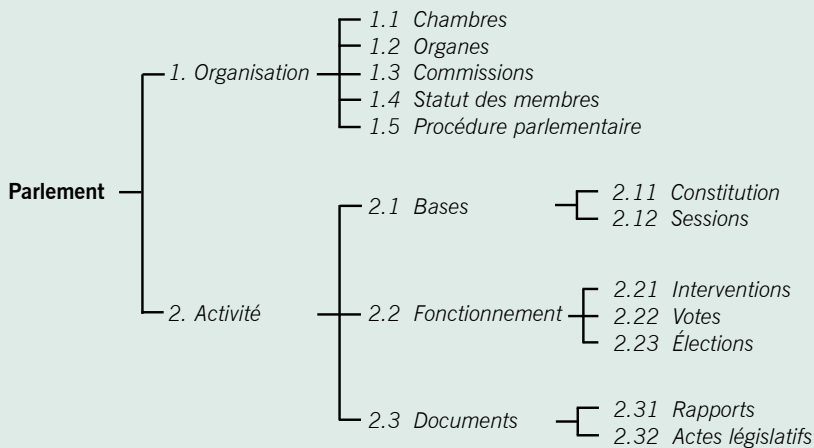
- 4.2.1 Numéro d'identification
- 4.2.2 Indicatif de langue
- 4.2.3 Date de première saisie et de modification
- 4.2.4 Bureau émetteur, auteur
- 4.2.5 Code de collection

Selon la structure de la banque, le numéro d'identification peut avoir plusieurs fonctions. Tout d'abord il peut s'agir d'un simple code qui permet de retrouver plus facilement des fiches dans une banque de terminologie.

4.2.1 **Numéro d'identification**

Au-delà de ça, le numéro d'identification peut informer sur l'origine des fiches ou aider à ordonner les fiches conformément à la hiérarchisation des notions qu'elles traitent (par ex. générique/spécifique), ou aux affinités linguistiques entre les termes (familles de mots, types morphologiques).

Exemple: arbre de domaine „Parlement“



La numérotation hiérarchique qui apparaît dans cet arbre de domaine (cf. 5.3.2) peut être reprise dans le numéro d'identification; ceci permet par exemple, dans une publication, de présenter la terminologie de ce domaine selon l'ordre de cette structure (ordre systématique).

4.2.2 L'indicatif de langue permet de reconnaître la langue d'origine d'un terme et sert de critère de sélection.
Indicatif de langue

La codification des langues doit s'aligner sur la norme internationale ISO 639 „Codes pour la représentation des langues „.

Exemple: en „key“ = de „Schlüssel“ = fr „clé“

4.2.3 La date de première saisie de la fiche et celle de dernière mise à jour donnent une bonne indication sur l'actualité de la fiche.
Date de première saisie et de modification

Les données doivent être présentées comme cela se pratique en informatique (AAMMJJ).

Exemple: 13 février 2002 = 20020213

4.2.4 L'origine de la fiche (c'est-à-dire le bureau émetteur) peut être un élément d'information important à la consultation. Cette information sera donnée sous forme de code.
Bureau émetteur, auteur

Pour la gestion des données, le contrôle de qualité p.ex., il est utile de savoir qui a créé ou modifié une fiche. Cette information ne doit pas nécessairement être systématiquement affichée.

4.2.5 Les langues de spécialité évoluant continuellement, les fonds terminologiques doivent être tenus à jour (cf. 5.7). Cette tâche est facilitée par l'extraction de lots de termes ou sous-collections, p.ex. l'ensemble des termes qui sont liés à une notion, qui ont la même source, ou qui appartiennent à un même domaine. Ceci ne peut se faire que par l'attribution d'un code spécifique.
Code de collection

Exemple: La révision de la législation sur la protection des données nécessitera l'extraction de toute la terminologie sur la protection des données issue de la législation nationale sur la protection de données. La sélection des fiches pertinentes n'est possible que si elles possèdent un code distinctif. Si, en l'absence d'un tel code, on était amené à choisir le code matière, toutes les entrées correspondant à ce domaine seraient alors sélectionnées.

Dans les services de traduction où les problèmes de terminologie sont généralement résolus dans l'urgence, il n'est pas toujours possible de rassembler simultanément l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration des fiches. Ceci est vrai, également, pour les services de terminologie confrontés à des demandes urgentes et ne pouvant pas toujours effectuer des recherches approfondies.

4.3 Le travail de terminologie par étapes

Dans ces conditions l'approche pragmatique s'impose: se limiter à l'essentiel et compléter plus tard et progressivement les fiches incomplètes, soit dans le cadre d'un travail thématique, soit en les confiant au service de terminologie qui les complètera dans le cadre d'un projet de terminologie.

Même dans le cadre de travaux thématiques (cf. 5.2.2 ss.) il peut être intéressant d'entrer des fiches encore incomplètes mais contenant des informations déjà suffisamment fiables pour être utiles à certains utilisateurs.

Il faut cependant, d'emblée, pouvoir disposer de certaines informations, notamment les sources, en dehors, bien entendu, des termes eux-mêmes et des données nécessaires à la gestion. En l'absence de source, évaluer la qualité d'une fiche ou la compléter s'avère impossible. De toute façon il faudra retrouver la source si l'on veut retravailler une telle fiche; cette opération sera alors beaucoup plus fastidieuse que si la source avait été indiquée dès le départ, lorsque l'information était disponible.

La mention de domaine (cf. 4.1.3) est, elle aussi, indispensable. La condition pour la mise en œuvre de l'approche „pragmatique“ est que l'auteur informe les utilisateurs soit par des notes (cf. 4.1.7), soit par une mention de fiabilité, voire un indice, si la possibilité existe, de la qualité relative de ces fiches. Ces informations contribuent à garantir la qualité et l'utilité de la banque de terminologie car elles permettent une utilisation critique du contenu.

Méthodes de travail en terminologie

En matière de terminologie les méthodes de travail adoptées par les services de traduction sont déterminées en grande partie par leurs objectifs, leurs besoins en terminologie et les conditions de travail. Le travail de terminologie est alors avant tout orienté traduction.

Certains services de traduction sont spécialisés dans un domaine particulier, plus ou moins bien délimité, même s'ils sont amenés à traduire des textes émanant d'autres domaines. Ils ont par conséquent surtout besoin de disposer d'une terminologie très précise dans leur domaine de spécialité. Pour ces services de traduction il est avantageux d'exploiter une documentation d'un bon niveau sur le long terme, par exemple en s'abonnant à des revues spécialisées, et d'établir des liens privilégiés et durables avec des spécialistes.

D'autres services de traduction sont, au contraire, polyvalents, même s'il leur arrive parfois de travailler de façon prolongée dans certains domaines particuliers. Leur activité nécessite une terminologie plus vaste couvrant toute une gamme de domaines. Les besoins, et par conséquent les travaux de terminologie, évoluent alors en fonction des priorités.

Dans les pays monolingues les activités des services de traduction sont avant tout orientées vers la communication avec l'étranger. Pour ces pays, il est essentiel de disposer d'une terminologie précise et uniformisée dans diverses, éventuellement nombreuses langues cibles. À l'opposé, les services de traduction qui se trouvent dans des pays ou à l'intérieur d'institutions qui possèdent plusieurs langues officielles doivent, tout d'abord, disposer de la terminologie officielle dans ces langues, chaque langue pouvant être traitée comme langue source ou comme langue cible. Une étroite coopération avec les juristes et autres spécialistes est, de ce point de vue, essentielle pour eux, en particulier lorsqu'il s'agit de traiter des actes législatifs qui font foi dans chacune des langues officielles. Ceci est d'ailleurs également valable pour tout service appelé à traduire des accords ou traités internationaux dont chaque version linguistique fait foi.

5.1 **Les sources** **d'information**

Quiconque effectue un travail de terminologie doit s'assurer de la fiabilité de ses sources. Les vocabulaires et les textes scientifiques et techniques émanant d'un seul auteur peuvent contenir une terminologie largement marquée par le savoir et les intérêts particuliers de cet auteur, par conséquent peu répandue et éventuellement sujette à caution. Les vocabulaires émanant de commissions d'experts ou d'organisations professionnelles, par contre, sont fondés sur des travaux effectués par un ensemble de spécialistes. Les normes terminologiques (vocabulaires normalisés; cf. ann. II.3) constituent les sources les plus fiables.

Les spécialistes et les auteurs de textes spécialisés sont souvent considérés comme la première source d'information terminologique. Ils peuvent conseiller en matière de documentation, définir des notions dans leur domaine de spécialité et vérifier des définitions, évaluer la qualité des fiches, réviser des travaux de terminologie y compris de type phraséologique, surtout dans leur langue maternelle.

Il convient, cependant, de toujours s'assurer que la terminologie que recommande un spécialiste, est bien la terminologie communément en usage dans son domaine de spécialité ou si, au contraire, elle est spécifique à son entreprise ou à lui-même en tant que spécialiste. En d'autres termes, il faut analyser d'un oeil critique les informations fournies. En l'absence de documents techniquement fiables, il est envisageable de citer un spécialiste comme source, à la condition qu'il figure en tant que tel sur la fiche de terminologie.

Les terminologues ont intérêt à travailler le plus possible avec les spécialistes et à leur soumettre leurs fiches, même les cas qui ne leur posent pas de problème majeur. Les discussions permettent de lever toutes les ambiguïtés et contradictions. Lors d'un travail portant sur une collection importante de termes, à l'occasion par exemple de la traduction d'un texte long ou de la confection d'un vocabulaire, il est essentiel de mobiliser plusieurs experts pour couvrir l'ensemble des sous-domaines et des langues traités, voire même de créer un groupe de travail dont les membres possèdent tant les compétences techniques que les compétences linguistiques nécessaires.

La coopération avec les spécialistes, qui permet une meilleure description des notions, nécessite une organisation particulière. Tout d'abord, elle suppose une planification et une préparation minutieuses, ainsi qu'un classement des questions par thèmes afin que la charge de travail, qui incombe aux experts, soit limitée et que la discussion soit efficace. De plus, une gestion de projet fondée sur une bonne méthodologie contribue à la cohérence de la collection terminologique aussi bien sur le fond que sur la forme, même si le travail est réparti en plusieurs parties. Il est important, pour cette raison, de fixer d'emblée, non seulement les règles de travail mais aussi les informations à traiter.

Les bibliothèques et les centres de documentation spécialisés sont, en terminologie, des sources d'information particulièrement précieuses. En matière de source, le choix devra porter sur des documents fiables, selon les critères de sélection suivants:

- une publication scientifique et technique est en règle générale plus fiable qu'une publication générale;

5.1.1 **Les spécialistes et les auteurs de textes spécialisés**

5.1.2 **Bibliothèques et documentation**

- une publication scientifique et technique est plus fiable dans la langue originale qu'en traduction;
- une communication dans une revue spécialisée est généralement plus fiable qu'un article sur le même sujet dans la presse quotidienne ou hebdomadaire;
- un texte normatif officiel est plus fiable et plus contraignant qu'un texte officiel non normatif;
- une publication technico-scientifique consacrée essentiellement au domaine de spécialité auquel appartiennent les termes et notions à traiter est plus fiable qu'une publication semblable mais qui ne traite qu'accessoirement le sujet;
- les auteurs de textes spécialisés sont plus crédibles lorsqu'ils s'expriment dans leur langue principale;
- une information confirmée par diverses sources indépendantes les unes des autres est plus sûre.

5.1.3 D'un point de vue terminologique, il est souvent intéressant d'exploiter les traductions qui ont été produites dans un même service de traduction. On obtient ainsi une image de la langue en usage à l'intérieur de ce service et on peut alors dans une certaine mesure uniformiser la terminologie.

Les traductions

L'exploitation terminologique n'est cependant intéressante que si la traduction a été produite dans de bonnes conditions et a fait l'objet d'une vérification. Les traductrices et traducteurs ont en effet souvent trop peu de temps pour noter minutieusement leurs sources et autres données terminologiques, de sorte que la vérification des équivalents utilisés dans la traduction nécessite souvent une recherche approfondie. De plus, la qualité terminologique d'une traduction dépend essentiellement de l'usage auquel elle est destinée. Ainsi,

En règle générale il n'est pas recommandé de reprendre sans aucun contrôle la terminologie provenant d'une traduction.

la traduction du manuel d'utilisation d'une machine très onéreuse ou celle d'un contrat est d'un point de vue terminologique beaucoup plus fiable que celle d'un simple document d'information.

La situation se présente différemment dans les pays ou les organisations multilingues. Il va de soi que les traductions de textes officiels, dans les différentes langues nationales, sont plus fiables que les traductions de textes

semblables effectuées pour simple information dans un pays monolingue. À cela s'ajoute le fait que dans une communauté multilingue, nombreuses sont les personnes à posséder une maîtrise suffisante des différentes langues, langue source et langue cible, pour assurer un contrôle de qualité régulier.

Les normes terminologiques, les vocabulaires normalisés (cf. ann. II.3) et les „recommandations” terminologiques des organisations professionnelles constituent les sources les plus fiables parce que, en général, tous les milieux compétents appartenant au même domaine de spécialité (associations de normalisation nationales ou internationales, organisations professionnelles, syndicats professionnels etc.) participent aux travaux de normalisation.

5.1.4

Les sources autorisées

Ceci est vrai pour tous les textes normatifs. Il en va de même des textes législatifs pour lesquels interviennent non seulement les administrations compétentes, mais également les milieux concernés, parmi ceux-ci les organisations et syndicats professionnels. De plus, la procédure par étapes, communément pratiquée, garantit un contrôle très sérieux de la qualité des textes, et de leurs traductions. Mais parce que, dans ce domaine, des erreurs peuvent également survenir en raison du manque de temps notoire, il n'est pas recommandé d'utiliser sans contrôle les textes de loi comme sources terminologiques.

Les normes et les textes législatifs élaborés dans le cadre d'une procédure multilingue peuvent être considérés comme des sources terminologiques fiables dans les différentes langues de travail ou de procédure. Ceci n'est cependant valable que dans le cadre géographique ou institutionnel où les textes de loi sont applicables, c'est-à-dire là où les différentes versions linguistiques d'un texte législatif couvrent la même réalité, à savoir uniquement dans le pays ou l'organisation concernés (cf. 5.4).

La méthode de travail à retenir et le type de produit visé pour un travail de terminologie donné sont définis en fonction des objectifs et des ressources disponibles. On choisira entre la recherche ponctuelle et la recherche thématique selon qu'il s'agit de résoudre sur le champ, en cours de traduction, un problème terminologique ponctuel ou bien d'élaborer la terminologie de tout un domaine de spécialité. L'exploitation terminologique d'un texte se situe entre les deux.

5.2

La recherche terminologique

5.2.1 **La recherche** **ponctuelle**

Tout service de traduction doit, chaque jour, résoudre au plus vite des problèmes de terminologie ponctuels. Cela concerne généralement des termes, des néologismes, des expressions techniques, des appellations officielles qui ne se trouvent (encore) ni dans les banques de données ni dans les dictionnaires, ou bien des cas d'équivalence douteuse.

Dans le cadre d'une recherche ponctuelle il est important d'éviter les pertes de temps. Il est alors recommandé de procéder comme suit:

- Bien cerner le problème terminologique (origine du texte source, destinataires de la traduction, type de texte, domaine et sous-domaine) afin de pouvoir mener une recherche ciblée.
- Concentrer la recherche sur la documentation scientifique et technique directement en rapport avec le domaine traité et disponible sur place.
- En l'absence de documentation s'adresser à un service spécialisé qui répondra à la question, renverra à la documentation ou au „bon” spécialiste.
- Enfin, si cela est nécessaire, ne pas hésiter à solliciter la collaboration d'un service de traduction spécialisé dans le domaine traité.

À de nombreux points de vue, le résultat de la recherche ponctuelle n'est pas toujours satisfaisant. Tout d'abord, la recherche d'un terme isolé nécessite généralement un investissement trop important, car il faut, pour une seule notion, bien cerner le contexte, et éventuellement, effectuer une recherche documentaire approfondie, sans que toutefois, les notions avoisinantes, qui servent à la compréhension, puissent être relevées et consignées. De surcroît, le risque d'erreur est relativement important, car la notion traitée n'est alors pas suffisamment délimitée et définie par rapport aux notions proches. Par exemple les dénominations des instances judiciaires dans les différents pays ne peuvent pas être bien traduites si l'ensemble du système judiciaire n'a pas été étudié dans chacune des langues, sources et cibles (cf. 5.4.1).

Mais s'il est vrai que, pour les raisons évoquées, les résultats de la recherche ponctuelle ne peuvent pas être intégrés sans contrôle dans une banque de données, ils peuvent s'avérer utiles dans le cadre d'une recherche thématique ultérieure, à la condition que les principales données aient été conservées. Éventuellement, il peut être intéressant de créer une banque de données intermédiaire à ces fins (voir aussi 4.1 et 4.3).

La traduction de longs textes spécialisés offre l'occasion d'effectuer des travaux terminologiques plus étendus. Il faut pour cela, d'un côté disposer du temps nécessaire, de l'autre que le texte porte sur un domaine bien déterminé. S'il s'agit d'un texte généraliste, portant sur plusieurs domaines, le résultat du travail sera comparable à celui d'une succession de recherches ponctuelles.

5.2.2 ***L'exploitation terminologique d'un texte***

Si un texte de plusieurs dizaines de pages porte sur les problèmes financiers du Tiers-Monde et aborde en même temps les aspects connexes (prix des matières premières à l'exportation, prix des produits manufacturés à l'importation, incidence des prix du pétrole sur les pays industrialisés etc.), il est évident que l'analyse de chacun de ces sous-domaines sera superficielle et que les résultats seront éventuellement moins satisfaisants que s'il s'agit d'un texte de même longueur qui ne traite que des différentes formes de prêts accordés aux pays en voie de développement. Dans le deuxième cas, le résultat sera plus fiable et plus complet parce que le texte contiendra vraisemblablement toute la terminologie de base de ce domaine et que le travail de terminologie s'étendra à toutes les notions voisines. De cette manière, on constitue une terminologie autour d'un thème précis comparable au résultat d'une recherche thématique.

L'exploitation terminologique d'un texte volumineux traitant d'un sujet de façon approfondie se rapproche beaucoup d'un travail thématique restreint. Il est alors conseillé d'adopter la démarche suivante:

- rassembler une documentation détaillée représentative et qui puisse être exploitée ultérieurement,
- établir, d'emblée, des contacts avec des spécialistes compétents et constituer un groupe de travail.

La recherche systématique ou thématique¹ donne les résultats les plus satisfaisants car elle permet de traiter la terminologie de tout un domaine de spécialité ou d'un sous-domaine tout en mettant en évidence les relations entre les notions propres à ce domaine (schémas notionnels, cf. 5.3). En comparaison avec la recherche ponctuelle, la terminologie systématique ou thématique est d'un rapport bien supérieur, pour un surcroît de travail limité:

5.2.3 ***La recherche systématique***

¹ Les termes „terminologie systématique“ et „terminologie thématique“ sont utilisés pour désigner un travail traitant tout ou partie d'un domaine de spécialité. La „terminologie systématique“ est élaborée à partir d'un système de notions selon le modèle de Wüster (cf. 5.3.3), la „terminologie thématique“ à partir d'un classement des termes selon des champs notionnels ou un arbre de domaine (cf. 5.3.1 ss.).

- le repérage et le traitement d'une notion impliquent le repérage et le traitement des notions proches (cf. 5.3.2 ss.);
- les efforts liés au travail préparatoire et à l'initiation au domaine de spécialité ne se font qu'une seule fois;
- la documentation est exploitée de façon très rationnelle;
- le savoir des spécialistes est mis à contribution de façon optimale pour la création et la vérification des termes;
- le résultat constitue une terminologie d'ensemble qui peut être mise à la disposition du plus grand nombre via une banque de données ou sous forme papier.

Si les demandes de traduction dans le même domaine se multiplient ou si l'on peut prévoir que la demande va s'intensifier, il faut alors avoir recours à ce type d'approche.

Une recherche thématique peut également être envisagée en préparation à l'élaboration d'un projet de loi, de traité ou d'accord. Ceci permet de constituer une base terminologique fiable pour la rédaction puis la traduction. La terminologie du domaine est alors consignée et traitée dans sa forme la plus actuelle, les approximations, les incohérences et la dispersion terminologique, tels les chevauchements notionnels, les variantes et les synonymes, sont relevés et réduits, et les lacunes terminologiques peuvent être comblées. Des notions claires et bien définies facilitent et accélèrent les discussions techniques et évitent les malentendus superflus qui ralentissent le travail et ne peuvent que difficilement être éliminés ultérieurement.

5.2.4 Organisation d'un travail de terminologie

L'activité terminologique constitue avant tout une activité intellectuelle et non pas une simple transcription. C'est pourquoi il est important qu'à l'intérieur d'un service de traduction, et si elle doit apporter des résultats convaincants, la terminologie soit pratiquée de façon permanente, c'est-à-dire en continu. Des interruptions trop longues sont néfastes parce que les liens et les rapports entre les éléments sont alors perdus; elles sont aussi économiquement défavorables parce que les personnes chargées du travail doivent continuellement se replonger dans la matière ou se familiariser avec des aspects techniques ou méthodologiques nouveaux.

5.2.4.1 Les différentes étapes d'un travail de terminologie

Seul un travail qui repose sur une méthodologie éprouvée apporte un résultat satisfaisant tant du point de vue de la qualité que de la fiabilité. Une préparation efficace à un travail thématique présuppose:

- la familiarisation avec le domaine traité (lecture de textes d'initiation);
- une bonne définition, délimitation et structuration du domaine, avec l'assistance de spécialistes, pour des recherches ciblées;
- la constitution d'une documentation riche (s'informer auprès des spécialistes) – la qualité de la terminologie en dépend;
- l'inventaire des ressources terminologiques existantes dans le domaine traité, par exemple auprès des services et bureaux de traduction et de terminologie ou auprès des organismes professionnels. (Éviter à tout prix de faire du travail en double!);
- la mise en place rapide d'un groupe de travail regroupant des linguistes et des spécialistes du domaine.

C'est alors seulement que le repérage et le traitement terminologiques peuvent commencer, étape par étape, suivant une méthodologie confirmée (cf. 4 et 5.4.):

- dépouillement des textes sources (tout d'abord dans une langue; cf. aussi 5.4);
- finalisation de la nomenclature unilingue et sélection des notions à définir;
- constitution d'un fichier de travail dans toutes les langues de travail (comprenant les données minimales, cf. 4.1, 4.3 et 5.4); il est recommandé, surtout si on utilise l'informatique, de conserver les différentes versions d'un fichier de travail avec toutes les informations complémentaires en vue de leur utilisation dans les étapes suivantes;
- traitement des définitions et des contextes;
- traitement des autres données terminologiques et des données générales (cf. 4.1 - 4.3)
- contrôle du fichier par les spécialistes;
- dernières modifications et chargement des fiches dans la banque de données.

5.2.4.2 Une organisation rationnelle

L'organisation du travail par étapes présente des avantages car chacune des étapes doit se solder par des résultats vérifiables et exploitables. Lors du repérage et du traitement de la terminologie, le fichier de travail doit déjà avoir atteint un niveau de qualité tel qu'il peut être intéressant de le diffuser, ne serait-ce qu'à un cercle d'utilisateurs avertis. Les différentes langues de travail ainsi que les données complémentaires (définition, contexte, exemples d'usage et autres remarques) peuvent être ajoutées étape par étape. Ainsi, l'investissement important, en temps et en argent, peut être rentabilisé plus rapidement; de plus, les utilisateurs-tests peuvent, par leurs critiques et suggestions, agir sur l'évolution de la collection. Il nous paraît utile de conserver les différentes versions d'un fichier de travail en vue d'une utilisation ultérieure des informations inexploitées.

Un projet de terminologie, surtout s'il s'agit d'une recherche thématique, doit être subdivisé en plusieurs parties bien délimitées, plus faciles et moins lourdes à traiter².

Chaque partie doit être traitée dans un laps de temps raisonnable et se solder par un résultat concret, c'est-à-dire par un produit terminologique exploitable. Les parties s'ajoutent progressivement les unes aux autres pour former un tout. Des travaux de terminologie de trop grande envergure risquent de se transformer en travaux „sans fin”, ce qui est démotivant pour les intervenants et freine la bonne progression du travail.

5.3 **Schémas notionnels**

Pour favoriser le développement cohérent de la terminologie dans un domaine de spécialité, la qualité terminologique de la rédaction technique dans ce même domaine et l'utilisation de la terminologie appropriée pour le transfert des connaissances (construction de thésaurus), il est indispensable que la terminologie de ce domaine de spécialité soit représentée selon une structure qui met en évidence les relations entre les notions qui constituent ce domaine. Un vocabulaire, même de spécialité, présenté par ordre alphabétique sert, au mieux, d'aide à la traduction; il ne pourra cependant jamais donner une vue d'ensemble sur les notions qui constituent ce domaine.

Les relations entre notions se prêtent bien à une représentation graphique (schémas notionnels)³, à la condition cependant que cette représentation soit claire et compréhensible. Comme les relations entre notions peuvent

² Citons, à titre d'exemple, des travaux consacrés au droit privé et ses différentes branches (droit commercial, droits d'auteur, droit des assurances etc.) ou encore la construction des sous-marins (la coque, les moteurs, la technologie de plongée, l'armement etc.).

³ Cf. Cabré, M. T.: La terminologie. Ottawa, 1998, p. 174 ss.

être de nature différente, il n'est pas aisé de les rassembler dans un système cohérent. C'est pourquoi, la terminologie propose différents types de schémas notionnels: le champ notionnel, l'arbre de domaine, les deux solutions laissant une assez grande liberté dans l'ordonnancement des notions, ou encore le système de notions qui est construit selon une structure hiérarchique rigoureuse et logique.

L'objectif d'un travail terminologique et l'utilisation qui en sera faite détermineront si un schéma notionnel est nécessaire ou non, car l'investissement en temps est souvent important. L'effort se justifie pleinement s'il s'agit de fournir une représentation claire du vocabulaire d'un domaine à des fins de rédaction technique, de comparaison ou d'harmonisation de terminologies. À cela s'ajoute qu'il est possible de sauvegarder un schéma notionnel dans une banque de terminologie, ce qui permet, à tout moment, d'extraire ou d'imprimer des vocabulaires ou des lexiques structurés selon ce schéma.

L'intérêt des schémas de notions est particulièrement évident lorsque la terminologie se pratique dans un contexte de traduction. La comparaison entre champs notionnels, arbres de domaines ou systèmes de notions permet de mettre en évidence et de combler des lacunes terminologiques dans l'une ou l'autre langue (cf. 5.4.1). S'il s'agit de comparer des notions, il est suffisant d'établir un système de notions pour un groupe de termes et de clarifier ainsi les cas de synonymie à l'intérieur d'une langue ou d'équivalence entre différentes langues (cf. 5.3.3. et 5.4.1).

Les schémas notionnels, notamment les champs notionnels et les arbres de domaine, fournissent une vue d'ensemble claire et cohérente d'un domaine de spécialité. On peut faire ici la comparaison avec un vaisselier bien organisé dans lequel les objets sont rangés selon leur fonction (la vaisselle, de tous les jours ou des grands jours; les verres: à vin et à eau; les tasses etc.); il en ira de même des termes qui seront regroupés par affinités notionnelles (cf. 5.3.2.: arbre de domaine „Parlement”: Organes; Procédures: Interventions, Votes). Au-delà de leur fonction de classification les schémas notionnels constituent une aide précieuse dans l'organisation du travail (répartition des tâches, déroulement du travail, constitution du corpus documentaire, choix des spécialistes; cf. 5.1.1 et 5.2.4.1), et la rédaction des définitions car les dénominations utilisées dans la classification des notions sont fréquemment des génériques repris dans les définitions.

Grâce à sa structure relativement souple la représentation des relations entre notions sous forme de champs notionnels permet, mieux que le système de notions, de classer de façon claire des notions appartenant à des catégories différentes. Si un domaine comprend des objets de nature

5.3.1 **Champs** **notionnels**

très différente (abstraite et concrète), reliés entre eux par des relations de nature différente (fonction, chronologie, nature de l'objet, etc.), il sera vain de chercher à les situer dans un système hiérarchique (cf. 5.3.3). Il est plus aisé de représenter les diverses relations sémantiques à l'aide de champs notionnels.

Par exemple dans un champ notionnel consacré au domaine de l'éducation on regroupera les notions par catégories ou par thèmes, non seulement pour les différents systèmes d'éducation et niveaux scolaires, les types de diplômes et les titres, mais également pour les types de cours, les moyens et les aides, les matières enseignées et le personnel enseignant. La majorité des notions, qui seront traitées dans un tel travail, appartiennent aux catégories les plus variées; il est donc facile de deviner qu'on préférera la structure plus souple du champ notionnel à celle du système de notions, aussi longtemps qu'il ne s'agit pas de normaliser, ni de comparer de façon exhaustive des terminologies multilingues, les deux approches exigeant une structuration très précise des notions.

Exemple de champ notionnel appliqué à la Suisse (Extrait)

ÉDUCATION

SECTEURS

INSTITUTIONS SCOLAIRES

Préscolaire

*Atelier de jeu
Jardin d'enfants*

Primaire

*École primaire
École primaire spécialisée*

Secondaire I

*École secondaire
École du cycle d'orientation
Prégymnase*

Secondaire II

*Gymnase (Institutions préparant à la maturité)
école professionnelle
école professionnelle supérieure
école du degré diplôme*

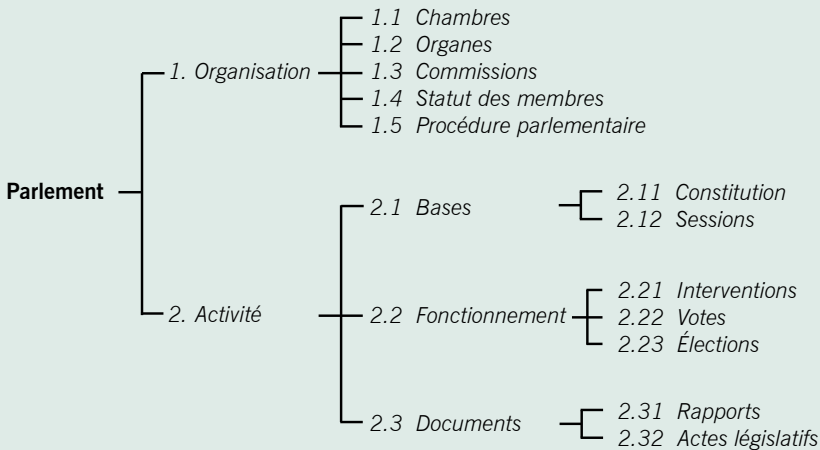
Universitaire

*Université
École polytechnique
Haute école spécialisée*

La représentation de la structure d'un domaine sous forme d'arborescence, l'arbre de domaine, est très proche de la représentation par champs notionnels. L'arbre de domaine permet d'ordonner l'ensemble des notions d'un domaine donné selon les thèmes et les catégories d'objets qui se font jour dans la phase d'initiation au domaine et lors du dépouillement des textes. En effet, la structure du domaine se profile peu à peu, au fur et à mesure que l'on découvre les notions (objets concrets ou abstraits) qui se cachent derrière les termes repérés (en réponse à la question: QU'EST-CE QUE C'EST?). Ce sont les relations, les liens concrets entre les thèmes et les catégories d'objets qui constituent l'ossature, l'organisation notionnelle du domaine qui sera représenté sous forme d'arborescence. Les objets de même nature sont regroupés par thème et par catégorie (cf. arbre de domaine de la terminologie de l'Assemblée fédérale suisse). Ces ensembles constituent des champs notionnels qui peuvent servir de point de départ à la constitution de „mini” systèmes de notions.

5.3.2 *Arbres de domaine*

Exemple de l'arbre de domaine: „Assemblée fédérale suisse”



Un système de notions représente les relations existant entre les notions et sert:

- à la comparaison des notions et de leurs dénominations dans une langue (distinctions synonymiques) ou entre différentes langues (distinctions entre équivalents);
- de base à l'harmonisation et à la normalisation de la terminologie;
- à structurer le savoir.

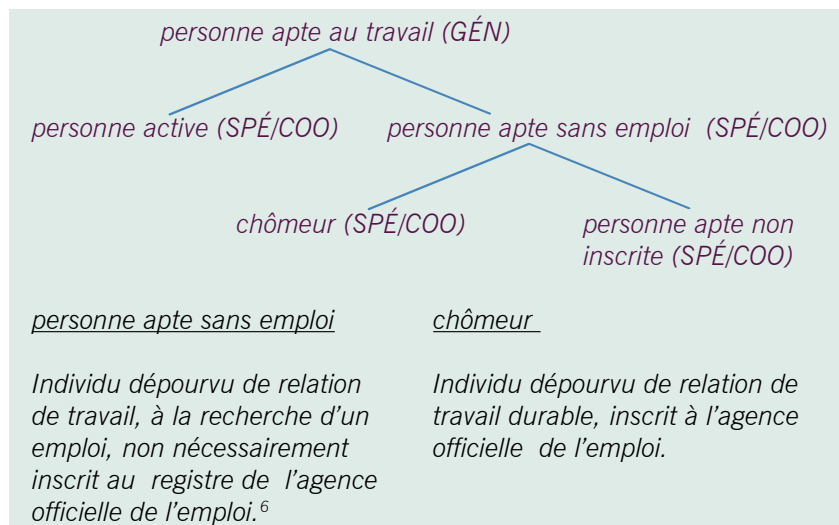
5.3.3 *Systèmes de notions*

Les relations hiérarchiques entre notions sont particulièrement importantes en terminologie. On distingue, dans les relations abstraites, la notion générique (GÉN), la notion spécifique (SPÉ) et la notion coordonnée (notion qui se trouve au même niveau que les autres; COO), et dans les relations partitives la relation „tout et partie”⁴.

Ce qui détermine la position d'une notion dans un système de relations abstraites, ce sont l'extension et la compréhension. Plus la compréhension d'une notion est grande (donc plus les caractères distinctifs sont nombreux) plus son extension est limitée (c'est-à-dire qu'il y aura moins de notions spécifiques placées sous cette notion). À cela s'ajoute que toute notion générique peut être le spécifique d'une notion d'un niveau supérieur.

Les définitions constituent la base des systèmes de notions car elles délimitent et déterminent les notions les unes par rapport aux autres grâce aux caractères distinctifs relevés dans la phase de dépouillement (cf. 2.2.1 et 4.1.4).

Ceci peut être démontré à l'aide d'un exemple extrait du domaine de la statistique du travail⁵:



⁴ Cf. 2.2.1 et annexe I.

⁵ Adapté de Arntz, R.; Picht, H.; Mayer, F.: Einführung in die Terminologiearbeit (Introduction à la terminologie pratique), Hildesheim 4/2002, p.157 ss.

⁶ Adapté de: Statistisches Jahrbuch der Bundesrepublik Deutschland (Statistiques annuelles, Rép. féd. d'Allemagne), Bonn 1985.

Les deux définitions montrent que dans les deux cas, „personne apte sans emploi” et „chômeur”, on a affaire à des personnes sans emploi et à la recherche d’un emploi. La notion „chômeur” contient cependant le caractère distinctif supplémentaire que la personne est inscrite comme demandeur d’emploi dans une agence pour l’emploi. Par conséquent „personne apte sans emploi” est la notion générique, „chômeur” la notion spécifique.

Le travail de terminologie requiert des connaissances en langues étrangères mais aussi une connaissance du contexte linguistique. Les problèmes de terminologie multilingue rencontrés en traduction varient selon qu’on se trouve dans un contexte multilingue et qu’il s’agit de traduire des textes de et vers les différentes langues officielles d’un même pays ou qu’on se trouve dans un contexte monolingue et qu’il s’agit de traduire de et vers des langues étrangères (cf. aussi 5 et 5.1.3).

5.4 ***Le travail de terminologie multilingue***

La première étape d’un travail de terminologie fiable consiste à clarifier les notions dans une langue, „la langue source”⁷⁾. La recherche thématique se prête tout particulièrement à cette approche (cf. 5.2.3.). Dans une deuxième étape on pourra rechercher les équivalents dans les autres langues, „les langues cibles”, en s’appuyant sur des documents rédigés dans les différentes langues.

5.4.1 ***La comparaison de terminologies***

Enfin, la comparaison des notions et des systèmes de notions entre langues sources et langues cibles (cf. 5.3.2) permet d’établir l’équivalence entre les termes. Les informations complémentaires, en particulier les définitions, servent de base à cette comparaison. On constatera que les notions ne se recouvrent pas toujours, voire même qu’elles n’existent pas dans l’une ou l’autre langue, parce que la réalité qu’elles recouvrent n’existe pas dans la zone linguistique correspondante. Dans ce cas précis, on proposera une traduction qui devra figurer comme telle sur la fiche terminologique.

⁷⁾ Dans le travail de terminologie multilingue la „langue source” est la première langue qui sera traitée. En effet, chacune des langues traitées devrait être langue source et langue cible. Cependant ce cas idéal ne peut se concrétiser que sous certaines conditions (cf. remarque sur le travail de terminologie dans les pays et les organisations multilingues point 5 et 5.1.3).

Exemple⁸:

<p>≠ (<i>Einspruch</i>; Rechtsbehelf gegen Versäumnisurteile des Conseil d'État; im deutschen Verwaltungsstreitverfahren ist ein Versäumnisurteil nicht bekannt) (Redeker/v.Oertzen, Anm.6 zu P. 107 VwGO)</p>	<p>„<i>opposition</i>” f (voie de recours admise seulement à l'encontre des décisions du Conseil d'État; le droit allemand de la procédure contentieuse administrative ne connaît pas de jugement par défaut) (Waline no 409. Rivero no 234)</p>
<p>„<i>Beschwerde</i>” f. (im deutschen Recht Rechtsmittel gegen Entscheidungen der Verwaltungsgerichte, die nicht Urteile oder Vorbescheide (s.dort) sind, und gegen Entscheidungen des Vorsitzenden) (P. 146 ff, VwGO)</p>	<p>≠ (<i>pourvoi</i>; en droit allemand, recours contre les décisions des tribunaux administratifs n'ayant pas la qualité de jugements ou rejetant de plano la demande, ainsi que contre les décisions du Président du tribunal)</p>

Cet exemple, emprunté au domaine de la législation, est significatif des problèmes que rencontre le traducteur lorsqu'il doit traduire la terminologie juridique d'un pays dans la langue d'un autre pays au système juridique différent. Il ne pourra pas toujours combler toutes les lacunes en comparant la terminologie de la langue source avec celle de la langue cible. En dépit des similitudes, et malgré le fait qu'on assiste peu à peu à un rapprochement des systèmes, les réalités du droit sont loin d'être identiques d'un pays à l'autre. Cela est vrai pour l'un ou l'autre domaine qui se sera essentiellement développé dans une région, ou, qui, pour d'autres raisons comme la tradition, portera l'empreinte nationale ou régionale (artisanat, anciens métiers, armée etc.).

Le traducteur devra décider s'il doit s'appuyer sur les ressemblances et rechercher des termes plus ou moins équivalents dans la langue cible ou s'il doit, par analogie avec la terminologie de la langue source, proposer de nouveaux termes. Les auteurs d'une recommandation intitulée „Recommandations pour la traduction des termes du droit allemand en anglais, français et espagnol”⁹ ont choisi cette option et proposé des termes français nouveaux comme équivalents aux termes dénommant les instances judiciaires allemandes:

⁸⁾ Extrait de: Europa-Glossar der Rechts- und Verwaltungssprache. Bd. 4: Allgemeines Verwaltungsrecht und Streitverfahren - Droit administratif et procédures contentieuses. Allemand/ français. Berlin, Paris 1969, p. 53 ss.

⁹⁾ Extrait de Auswärtiges Amt/Bundesminister der Justiz (Min. des Affaires étrangères, Rép. féd. d'Allemagne), „Einheitliche Übersetzung deutscher Gerichtsbezeichnungen in die englische, französische und spanische Sprache (Uniformisation de la traduction en anglais, français et espagnol des noms des instances judiciaires). Bonn, 1974.

<u>allemand</u>	<u>français</u>
<i>Amtsgericht</i>	<i>Tribunal cantonal</i>
<i>Landgericht</i>	<i>Tribunal régional</i>
<i>Oberlandesgericht</i>	<i>Tribunal régional supérieur</i>
<i>Bundesgerichtshof</i>	<i>Cour fédérale de Justice</i>
<i>Bundesverfassungsgericht</i>	<i>Cour constitutionnelle fédérale</i>

Cet exemple prend, pour ce qui est des dénominations, toute sa signification si l'on compare entre elles les appellations françaises et allemandes des tribunaux suisses. L'„Oberlandesgericht” devient, dans le canton de Berne „Obergericht” en allemand et „Cour suprême” en français, dans le canton de Fribourg „Kantonsgericht” et „Tribunal cantonal”. L'„Amtsgericht” s'appelle „Bezirksgericht” dans le canton de Zurich et „Tribunal de district” dans le canton de Vaud. Enfin la cour suprême s'appelle „Bundesgericht” ou „Tribunal fédéral”.

Si l'on crée de nouvelles dénominations pour combler des lacunes dans la langue cible, il faut le faire conformément au système existant et au système linguistique de la langue concernée. Les néologismes doivent impérativement être soumis aux spécialistes du domaine pour avis.

Les textes scientifiques et techniques constituent la matière première de tout travail de terminologie. À qui doit être confié le dépouillement de ces textes? Les avis divergent à ce sujet: quelqu'un qui a pour langue maternelle la langue originale d'un texte, ou quelqu'un qui traduit à partir de cette langue (étrangère)? La tendance est actuellement, et de plus en plus nette, pour que l'exploitation terminologique d'un texte soit confiée à quelqu'un dont la langue maternelle est la langue originale du texte. Il peut alors, dans les cas difficiles, et parce qu'il a une parfaite connaissance de la langue, faire la distinction entre langue commune et langue technique et noter des difficultés qu'un étranger n'aurait éventuellement pas relevées, par exemple des expressions idiomatiques ou termes dont la motivation n'est pas ou plus connue.

5.4.2 **Le principe de la langue maternelle en terminologie**

*Exemples: „espaces verts”
Surface réservée aux parcs et jardins dans une ville.*

*„pavillon de complaisance”
Pavillon maritime indiquant une nationalité fictive, accordée libéralement par certains États à des armateurs.*

*„générique”
Médicament dont le brevet est tombé dans le domaine
public.*

Celui qui analyse des textes dans sa langue maternelle doit cependant éviter le piège des termes ou expressions qui, en raison de la parfaite maîtrise de la langue, risquent de paraître banals ou faciles à traduire, et par conséquent d’être ignorés. Lors de l’analyse il convient de toujours garder à l’esprit les besoins et difficultés de ceux dont ce n’est pas la langue maternelle.

La mise en oeuvre du principe de la langue maternelle pose des problèmes pratiques particuliers. Bien entendu chaque service ou bureau de traduction ne peut pas, pour chaque langue source à partir de laquelle il est amené à effectuer des traductions, disposer de personnes possédant toutes les compétences linguistiques. Le travail de groupe et la coopération entre les services de traduction à l’intérieur d’une même entreprise, d’un même groupe ou même entre différentes sociétés et organisations, mais aussi entre les services techniques et les services de traduction offrent souvent, dans ces cas précis, d’excellentes possibilités pour accéder de façon rationnelle à une terminologie fiable dans les langues sources. Ces possibilités devraient être mieux exploitées.

5.5 Les moyens d’expression de la communication spécialisée comprennent non seulement les vocabulaires spécialisés, les termes simples ou composés, mais également diverses combinaisons de termes entre eux ou avec des mots de la langue commune: collocations (co-occurrences), phrasèmes¹⁰ et, dans un sens plus large, les locutions standard. On reconnaît que ces expressions sont spécifiques à un domaine particulier parce qu’elles apparaissent fréquemment, voire même exclusivement dans les textes d’une même discipline. Ensemble ils forment la phraséologie.

5.5.1 Les collocations
Les collocations Les collocations, au sens où nous l’entendons, combinent usuellement un verbe et un nom, un nom et un adjectif, un verbe et un adjectif, etc.; à noter cependant que le verbe, éventuellement aussi le substantif, à lui seul, ne constitue pas un terme, seule la combinaison des éléments entre eux est spécifique.

¹⁰⁾ Nous avons choisi, pour faciliter la compréhension, de distinguer collocations et phrasèmes, même si d’autres dénominations comme phraséologismes, phraséolexèmes ou encore co-occurrences seraient tout aussi appropriées.

*Exemples: visser une vis
émettre des actions
suborner un témoin
ouvrir une procédure pénale
blanchir de l'argent
creuser une galerie de mine
couler une bielle
prononcer un discours*

Il s'agit là aussi de combinaisons de mots plus ou moins figées, composées cependant de divers éléments: verbe, substantif, adjectif, préposition, comportant trois à six mots au maximum. Ce sont des parties de phrase fixées par l'usage qui réapparaissent souvent dans les textes d'une même discipline.

5.5.2 Les phrasèmes¹¹

*Exemples: chiffre d'affaires taxe comprise
hors droits et taxes
livraison franco port
construction et équipement des véhicules
grever de conditions et de charges
de bonne foi*

Dans cette catégorie on compte des collocations, des phrasèmes, des phrases entières et même des textes entiers figés. Les locutions standard permettent d'exprimer les mêmes contenus toujours de la même manière. Les exemples les plus célèbres sont les formules d'introduction ou les formules finales dans les accords internationaux, les contrats commerciaux, les actes législatifs ou encore les bulletins météo.

5.5.3 Locutions standard

*Exemples: „Follow me!“ // „Open the door, please!“ (Aéronautique)
„Demain assez ensoleillé, puis se couvrant. Pluies en soirée.“ (Météorologie)
„[...] des textes faisant également foi.“ (Traités internationaux)*

Dans la communication spécialisée, la phraséologie est tout aussi importante que la terminologie. L'emploi d'une phraséologie correcte souligne la

¹¹⁾ „Un phrasème est une locution prise dans une seule acception et munie de tous les renseignements qui spécifient son comportement dans un texte“, d'après Mel'cuk, I.A.: Introduction à la Lexicologie Explicative et Combinatoire, 1995.

spécificité d'un texte ou d'une traduction, met les initiés en confiance et renforce et consolide la communication spécialisée. Si la même phraséologie (collocations, phrasèmes) ou les mêmes locutions se répètent dans différents textes, le lecteur doit normalement en déduire qu'elles expriment un contenu unique.

La cohérence de la phraséologie, dans une ou dans plusieurs langues, fait partie des exigences de qualité imposées au texte spécialisé et à ses traductions. La traduction de la phraséologie est précisément un élément de difficulté fréquent. La qualité d'une traduction technique se juge pour une large part à la façon dont les problèmes de phraséologie ont été maîtrisés.

5.5.4 Il est donc recommandé de traiter également la phraséologie dans tout travail de terminologie. Les considérations suivantes peuvent être utiles:
La phraséologie

5.5.4.1

La phraséologie, constitue l'idiomatisme des textes spécialisés et, par conséquent, de leurs traductions. L'attitude des spécialistes („oui, c'est ce qui s'emploie", „non, ça ne se dit pas") permet de s'assurer que collocations et phrasèmes appartiennent bien à un domaine de spécialité.

5.5.4.2

La phraséologie se distingue des termes complexes en ce sens que la combinaison des éléments est faiblement lexicalisée. Qu'on emploie l'expression „émettre des actions" ou plutôt „mettre des actions sur le marché", cela dépend avant tout des circonstances et du contexte, c'est-à-dire des spécialistes et du public visés, du client (entreprise, administration) et du style qu'on imposera.

Dans les collocations, le verbe peut être remplacé par un synonyme en dehors du contexte purement spécialisé.

<i>Exemples: Expression</i>	<i>Alternative</i>
<i>visser une vis</i>	<i>fixer</i>
<i>émettre des actions</i>	<i>mettre sur le marché</i>
<i>entamer une procédure pénale</i>	<i>lancer, démarrer</i>

5.5.4.3

L'acception et l'emploi des collocations et phrasèmes sont liés au contexte technique, en d'autres termes, une phraséologie appartient à une langue de spécialité et fait partie de son vocabulaire au sens large.

Pour traiter la phraséologie dans une collection de terminologie il faut tenir compte des points suivants:

5.5.5 *Traitement de la phra- séologie*

5.5.5.1

Les collocations et les phrasèmes doivent être consignés dans leur forme de base (singulier, infinitif, dans l'ordre naturel des mots; cf. ex. 1.)

5.5.5.2

Le format de la fiche doit permettre:

- de saisir aussi bien les termes que les collocations et les phrasèmes (p. ex. dans le champ contexte; cf. ex. 2);
- de bien faire ressortir la correspondance entre les collocations ou les phrasèmes dans différentes langues (cf. ex. 2).
En raison de cette exigence il est souhaitable de consacrer une fiche à chaque collocation ou phrasème.

5.5.5.3

Les locutions standard peuvent être consignées dans le champ contexte ou faire l'objet d'une fiche particulière (cf. ex. 3).

5.5.5.4

Les collocations et les phrasèmes sont, en règle générale, motivés et n'appellent donc pas de commentaire. Il peut être cependant intéressant de donner un contexte pour en illustrer l'emploi (cf. ex. 4).

5.5.5.5

Pour la saisie de la phraséologie il convient de respecter les consignes suivantes: pertinence terminologique, accès facile, bonne vue d'ensemble.

<i>Exemple 1:</i>	<i>Phrasème</i> <i>Phraséologie</i>	<i>régler un moteur</i> <i>échange de stagiaires et de spécialistes</i>
<i>Exemple 2:</i>	<i>Terme FR</i> <i>Contexte</i> <i>Terme DE</i> <i>Contexte</i> <i>Terme IT</i> <i>Contexte</i>	<i>loyer</i> <i>payer le loyer (a); consigner le loyer (b)</i> <i>Mietzins</i> <i>den Mietzins entrichten (a); den Mietzins hinterlegen (b)</i> <i>pigione</i> <i>pagare la pigione (a); depositare la pigione (b)</i>
<i>Exemple 3:</i>	<i>Terme</i> <i>Contexte</i> <i>Phrasème</i> <i>Phraséologie</i> <i>standard</i>	<i>équilibre stable</i> <i>équilibre stable et sûr</i> <i>établissement, à des niveaux inférieurs, d'un équilibre stable et sûr des forces armées conventionnelles</i>
<i>Exemple 4:</i>	<i>Phraséologie</i> <i>Contexte</i>	<i>résilier avec effet immédiat</i> <i>Lorsque le bailleur a connaissance d'un défaut et qu'il n'y a pas été remédié dans un délai convenable, le locataire peut [...] résilier le contrat avec effet immédiat [...].</i>

5.6 **Élaboration de la terminologie d'un nouveau domaine de spécialité**

Élaborer la terminologie d'un nouveau domaine de la science ou de la recherche (par exemple l'architecture neuronique des ordinateurs de la 5e génération), est une tâche aussi ambitieuse qu'intéressante. Un tel exercice de terminologie prospective requiert cependant un investissement considérable qui est justifié à la condition qu'une forte demande de traduction dans le domaine en question permette la rentabilisation de cet investissement.

Voici comment il est recommandé de procéder dans une telle situation.

Le donneur d'ouvrage sera chargé de fournir au terminologue les documents utiles et toute documentation pertinente. Les documents de bonne tenue scientifique fournissent de nombreuses références. Le terminologue les exploitera pour se procurer périodiques professionnels et actes de colloques. Il tirera des textes les mots-clés pour effectuer une recherche dans les systèmes et les réseaux d'information spécialisée.

5.6.1
***Rassembler
la documentation***

L'exploitation de la documentation met souvent sur la voie d'organismes effectuant des recherches dans le domaine considéré. Les responsables de ces programmes de recherche sont demandeurs de terminologie de qualité, aussi sont-ils prêts à collaborer. Leur aide pourra être utile dans la phase de recherche documentaire et sera tout à fait indispensable dans la phase de révision du travail.

5.6.2
***Intéresser
les milieux
spécialisés***

Il faut, en premier lieu, évaluer la qualité de la documentation (cf. 5.1.2), éventuellement avec l'aide des spécialistes, puis procéder au dépouillement du corpus (cf. 5.2.4). Tout nouveau domaine de recherche pouvant interférer avec un domaine existant, il conviendra de s'attacher d'abord aux parties communes, lesquelles ont généralement déjà fait l'objet de travaux de terminologie partiels (en l'occurrence dictionnaires de l'architecture neuronique dans notre exemple).

5.6.3
***Commencer
par la constitution d'une
nomenclature
unilingue***

Lorsque la première ébauche du travail est suffisamment avancée (il faut compter six mois), le terminologue soumet aux experts une collection encore provisoire de termes. L'expérience montre que nombre de termes forgés par les experts ne respectent pas les règles lexicales. Les experts s'intéressent rarement, par exemple, aux subtilités de l'orthographe et acceptent volontiers l'avis du terminologue en la matière.

5.6.4
***Faire vérifier
la terminologie par les
spécialistes***

Lorsqu'elle a été élaborée, puis retravaillée suite aux remarques des spécialistes et au dépouillement de la documentation, la nomenclature de base (environ un millier de termes et un an de travail) est à nouveau soumise aux spécialistes pour contrôle. Les échanges se font en général par écrit et nécessitent souvent la recherche d'un consensus. En cas de divergence d'opinion, la majorité tranchera. Les solutions non retenues seront cependant conservées sur la fiche et accompagnées d'une remarque.

5.6.5
Ajouter les
équivalents

Au bout d'un certain temps, le domaine traité aura perdu de sa nouveauté; il y aura eu quelques congrès sur le sujet, et la terminologie commencera à se fixer. Il faudra alors, avec l'aide des spécialistes, des actes de colloques ou de toute autre documentation, trouver des partenaires étrangers (services spécialisés, services de traduction) prêts à compléter la collection en fournissant les équivalents en d'autres langues ou à la vérifier.

5.6.6
Donner accès
à la terminologie

La „nouvelle” collection de terminologie sera diffusée le plus largement possible auprès des milieux intéressés, soit sur support papier, soit par le biais d'une base de données ou d'un réseau de communication.

Pour la présentation, il faudra choisir entre classement alphabétique et classement systématique. Si l'objectif final est la traduction, l'ordre alphabétique, et son accès rapide aux entrées, suffit. Si d'autres usages sont prévus (rédaction, néologie, normalisation), une approche systématique s'impose. Un index propre à chaque langue traitée permettra de consulter rapidement la terminologie classée selon l'ordre systématique.

5.6.7
Assurer la
qualité

Le souci de qualité nécessite d'affecter chaque fois que possible au moins deux terminologues à un tel travail de terminologie et d'entretenir régulièrement la collection, c.-à-d. éventuellement de l'actualiser selon l'évolution du domaine (cf. 5.7).

5.7
Maintenance
des données
et des collec-
tions termi-
nologiques

Des collections terminologiques, qui ne sont pas bien entretenues, vieillissent et présentent lacunes et erreurs, dans la mesure où le domaine, c'est-à-dire les notions qui le constituent, sa langue de spécialité et sa terminologie évoluent ou encore où les sources changent (p.ex les textes législatifs sous l'effet de révisions). En d'autres mots, les collections de terminologie, qui ne sont pas réactualisées parallèlement à l'évolution du domaine traité et de la littérature spécialisée correspondante, perdent, peu à peu, en qualité (actualité, fiabilité) jusqu'à devenir obsolètes.

La maintenance des données et des collections terminologiques est la condition première d'une qualité constante.

Si la maintenance des données et des collections¹² est trop souvent négligée, c'est parce que beaucoup pensent que l'investissement en temps et en argent qui lui est consacré

¹²⁾ Maintenance des données et des fonds terminologiques sont deux aspects d'une même activité. La double expression fait ressortir qu'il s'agit d'intervenir d'une part sur certaines données terminologiques ou catégories de données, d'autre part sur le fonds terminologique dans son entier ou certains de ses constituants.

se fait au détriment de la production terminologique, et par conséquent à perte. Le réel déficit, à savoir la diminution de la qualité d'une collection terminologique, est trop souvent ignoré et sous-estimé.

La maintenance de la terminologie est un travail permanent. Elle concerne non seulement la mise à jour du contenu, mais aussi l'ajout de termes, la suppression des doublons, la correction de fiches inexactes et leur épuration ainsi que la mise à jour des informations (p.ex. en fonction de nouvelles règles orthographiques). Les conditions indispensables à l'exécution de ces tâches sont:

- un agencement de la collection qui permette d'extraire des sous-ensembles thématiques;
- une planification du travail et la mise à disposition de ressources humaines.

5.7.1.1 Mise à jour du contenu

5.7.1 Mise à jour

Retravailler les informations qui ont perdu de leur actualité (définitions, marques d'usage, sources, etc.; cf. 4.1).

Remarques:

Les termes eux-mêmes ne „vieillissent” pas. Un terme peut ne plus être utilisé parce que la notion elle-même a disparu ou parce que sa signification a évolué. Cependant, les termes „vieillis” perdurent dans les anciens textes et doivent continuer à être compris et traduits. C'est la raison pour

*Exemple: Terme FR: communauté de biens
Définition: Régime conventionnel, sous lequel les époux peuvent réunir en tout ou en partie leurs biens [...] en la masse des biens communs, qui est leur propriété commune [...].
Remarques: Domaine: droit matrimonial
Usage: ancien droit
Renvois: communauté réduite aux acquêts, séparation des biens
Sources: Code civil suisse, (terme) titre six., chap. III, tit., (définition) d'après art.215 ss. (RS 2 40) et art.225 ss. (RS 2 42)*

laquelle ils ne doivent pas être éliminés des collections terminologiques ni des banques de données. Leur description (définition, exemple d'emploi; cf.

4) doit seulement être adaptée. On devrait procéder de la même manière avec les modifications orthographiques liées aux réformes en France et en Allemagne par exemple.

Il n'est possible de suivre l'évolution d'un domaine (et de la littérature afférente) et de tenir à jour une collection terminologique que si certaines conditions sont réunies: ressources humaines, contacts avec la spécialité, connaissances techniques, partenariat avec des organismes spécialisés.

Plus le nombre de domaines traités dans une banque de données est important, plus il est difficile de satisfaire à l'exigence d'actualité. La coopération avec des services spécialisés, qui peuvent assurer la mise à jour d'une terminologie existante et signaler les évolutions importantes, est donc essentielle.

5.7.1.2 Ajout de contenu

Compléter des fiches en ajoutant de nouvelles informations comme des synonymes, des définitions, des contextes ou d'autres versions linguistiques (développer la fiche terminologique; cf. 4.3), ou créer de nouvelles fiches (correspondant à d'autres notions, éventuellement nouvelles).

Remarques:

En complétant les fiches existantes, et en ajoutant de nouvelles fiches à une collection, on en augmente la valeur (qualité et fiabilité), on élargit le cercle des utilisateurs potentiels et ainsi sa diffusion.

De surcroît, l'ajout d'informations complémentaires met l'utilisateur en confiance car celles-ci peuvent clarifier certaines relations (synonymie, équivalence), alors que l'ajout de versions linguistiques, lui, élargit le cercle des utilisateurs potentiels et l'utilisation d'une banque de terminologie.

5.7.1.3 Épuration: suppression des doublons

Suppression des doublons par la fusion ou l'élimination de fiches.

Remarques:

Les doublons sont source de bruit et de perte de temps à l'interrogation des banques de terminologie. Ils ne sont guère appréciés et invitent à la critique, ce qui nuit à la terminologie. Leur suppression est inévitable et représente un surcroît de travail inutile dans la préparation de dictionnaires

papier. C'est pourquoi il faut éviter de créer des fiches qui traitent de la même façon la même notion, donc les véritables doublons, sinon les éliminer le plus rapidement possible pour n'en garder qu'une seule.

5.7.1.3.1 Fusion des fiches „doublons”

Il faut distinguer les cas que l'on peut tolérer et ceux à bannir! Les fiches "doublons" dérangent lorsqu'elles sont en tout point identiques, à savoir lorsqu'elles contiennent absolument les mêmes informations. De tels cas sont particulièrement regrettables parce qu'ils attestent d'une mauvaise gestion alors qu'il serait facile de les éliminer.

Les fiches qui traitent la même notion tout en contenant des informations différentes et complémentaires sont moins dérangeantes. Si les langues traitées sont différentes, alors la fusion est la meilleure solution.

Exemple:

Fusion de deux fiches

FR VE obligation de garder le secret (1); devoir de discrétion (2); secret professionnel (3); obligation de maintenir le secret (4)

DF Obligation pour les membres des autorités, leurs auxiliaires, les experts et les interprètes de garder le secret sur une procédure à laquelle ils ont collaboré ou dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur activité, à moins qu'il ne s'agisse de faits notoires.

RF (1) L 321.1, art.69, tit.marg; (2) L 168.11, art. 41, al.2; (3) L 271.1, art.246, tit.marg; (4) O 541.111, art.22; DF: d'après source (1), art.69

FR VE obligation de garder le secret (1); devoir de discrétion (2)

DF Interdiction de révéler d'une manière illicite des données personnelles secrètes et sensibles ou des profils de la personnalité pendant ou après l'exercice d'une profession qui requiert la connaissance de telles données.

RF (1) LF Assurance-accidents, art.102 (RS 832.20); (2) LF Protection des données, art.35 (RS 235.1); (DF) d'après source (2)

Résultat de la fusion

FR VE obligation de garder le secret (1); devoir de discrétion (2); secret professionnel (3); obligation de maintenir le secret (4)

- DF* Obligation pour les membres des autorités, leurs auxiliaires, les experts de ne pas révéler d'une manière illicite des données secrètes et sensibles dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur activité professionnelle.
- RF* (1) L 321.1, art.69, tit.marg, LF Assurance-accidents, art.102 (RS 832.20); (2) L 168.11, art.41, al.2, LF Protection des données, art.35 (RS 235.1); (3) L 271.1, art.246, tit.marg; (4) O 541.111, art.22

Les fiches qui décrivent la même notion mais dans des applications différentes (par ex. différents domaines) sont également fréquentes. Ainsi il y a dans presque tous les secteurs de l'administration et du droit, une commission de surveillance dont la mission est quasi identique. Il en va de même d'autres termes de droit, qui sont analysés et décrits dans le cadre de différents travaux thématiques. Pour ces cas, il faut vérifier s'il est opportun de fusionner les fiches et de placer la notion à un niveau d'abstraction supérieur capable d'embrasser toutes les applications particulières sans que celles-ci soient expressément mentionnées comme c'est le cas dans la définition d'origine. Pour décider, il est bon de se demander s'il y a un intérêt terminologique au maintien d'une fiche se rapportant à un domaine d'application donné (voir exemple suivant: „obligation de renseigner” dans différents secteurs du droit).

Exemple: **Fusion de définitions**

obligation de renseigner; obligation de fournir des renseignements

- a) *Devoir du maître de fichier de communiquer à la personne concernée toutes les données la concernant contenues dans le fichier, le but et éventuellement la base juridique du traitement, les catégories de données personnelles traitées, de participants au fichier et de destinataires des données*
- b) *Obligation du bailleur lors de la délivrance de la chose de présenter au nouveau locataire, à sa demande, le procès-verbal établi lors de la restitution de la chose.*
- c) *Devoir de tout concessionnaire de fournir tous les renseignements et toutes les pièces nécessaires à l'examen d'une réclamation ou à l'établissement des faits dans le cadre de la surveillance en général ou de la surveillance des programmes en particulier.*
- d) *Obligation qu'a toute personne de renseigner une autorité d'instruction ou un tribunal.*
- e) *Obligation par laquelle un assujetti doit renseigner l'Administration fédérale des contributions sur tous les faits*

qui peuvent avoir de l'importance pour la constatation de l'assujettissement ou pour le calcul de l'impôt, ou qui sont nécessaires pour la détermination de l'assujettissement.

Résultat de la fusion:

Définition:

Obligation légale par laquelle toute autorité ou personne compétente est tenue de communiquer fidèlement les informations énumérées par la loi ou de permettre la consultation des dossiers aux personnes ou autorités concernées.

5.7.1.3.2 Faux doublons

Les fiches qui traitent des termes de forme semblable, mais dont les caractères ne se recoupent pas entièrement, sont de faux cas de doublons. Ce phénomène apparaît souvent lors de la comparaison de terminologies dans le domaine du droit et de l'administration. Les dénominations des autorités en sont un bel exemple (cf. point 5.4.1). Les termes juridiques, tels les délits, appellent une description précise (faisant éventuellement l'objet de fiches séparées) parce que, même si le terme est identique dans différents pays, le délit lui-même ne sera pas jugé et par conséquent pas sanctionné de la même manière. Pour garantir une bonne utilisation de ces termes, la fiche terminologique doit, à côté de la définition, fournir toutes les précisions nécessaires (origine, aire d'utilisation, renvois aux fiches voisines).

Exemple: Noms des instances politiques

Notion / Dénomination	Allemagne	Autriche	Suisse
Chambre des Laender/Cantons du parlement fédéral	Bundesrat (Conseil fédéral)	Bundesrat (Conseil fédéral)	Ständerat Conseil des états
Gouvernement	Bundesregierung (Gouvernement fédéral)	Bundesregierung	Bundesrat Conseil fédéral
État major du gou- vernement	Bundeskanzleramt (Chancellerie fédérale) (Federal Chancellery)	Bundeskanzleramt	Bundeskanzlei Chancellerie fédérale (Federal Chancellery)

Les vrais homonymes (mots ayant la même orthographe et la même prononciation mais dont le sens est différent) ne sont pas concernés car ils renvoient à des notions différentes; ils seront traités selon le fameux principe terminologique: une fiche par notion.

Les fiches répétitives (en double, triple, etc.) sont inévitables, souvent parce que différents services partagent une même banque de terminologie mais souhaitent préserver leurs propres collections. Les doublons apparaissent lors du chargement, dans la banque de terminologie, de collections dont les domaines ou les thèmes se recoupent en partie. Il en va de même si, pour gagner du temps, une collection est chargée dans la banque de terminologie sans contrôle préalable.

On peut éviter le problème des doublons en effectuant une recherche des doubles dans la phase de création de fiches nouvelles ou lors de l'intégration, dans la banque de terminologie, de collections complètes, ce qui peut s'avérer tout à fait rentable.

5.7.1.4 Correction

- *Correction du contenu des fiches.*
- *Correction des fautes d'orthographe.*

Remarques

Des erreurs de fond peuvent se glisser dans n'importe quel champ (terme/synonyme/équivalence, définition, remarques sur l'usage etc.). Ces erreurs nuisent à la fiabilité et à la qualité de la collection ou de la banque de terminologie concernée. C'est pourquoi elles doivent être supprimées le plus tôt possible.

Les fautes d'orthographe, quant à elles, doivent faire l'objet d'une correction instantanée.

5.7.1.5 Adaptation formelle

- *Apporter des modifications formelles aux fiches pour tenir compte de nouvelles règles rédactionnelles (p.ex. dans la présentation des sources).*
- *Adapter l'orthographe aux nouvelles règles en vigueur.*

Remarques:

Certains formalismes peuvent être adaptés par une procédure automatique, d'autres exigent une intervention plus importante. Certaines adaptations ne justifient pas une révision complète de la collection. L'adaptation formelle

(p.ex. présentation des sources) devrait alors se faire à l'occasion d'une révision ultérieure du contenu, par exemple.

Lors de l'introduction de nouvelles règles d'orthographe, on conservera dans la banque de terminologie les formes anciennes, comme variantes orthographiques, parce qu'elles sont utilisées dans les textes antérieurs à la réforme. De plus, elles permettent aux non-initiés à la réforme d'accéder plus facilement aux fiches terminologiques. La forme orthographique correcte doit cependant être indiquée.

Exemple: Terme DE: Hochseeschiffahrt (1); Hochseeschiffahrt (2)
Remarques: Domaine: transports
Usage: (2) nouvelle orthographe d'août 1999
Sources: (1) Conv. Navigation maritime, art.25 al.2;
(2) auteur

5.7.1.6 Ré-agencement thématique

Déplacer, par souci de cohérence, des fiches d'un sous-domaine vers un autre domaine ou nouveau sous-domaine.

Remarque:

Dans le cadre d'un travail portant sur un très vaste domaine comme celui du droit par exemple, on traite successivement chaque branche du domaine (droit privé, droit pénal, droit administratif ou encore environnement, circulation et agriculture). De cette manière on crée progressivement de nouvelles collections thématiques. Il peut arriver que certaines fiches doivent être rattachées à un nouveau sous-domaine, éventuellement parce qu'elles ont été classées moins finement lors de leur création, et donc rattachées à un niveau trop élevé, ou tout simplement parce que le domaine correspondant n'avait pas encore été traité.

Le classement des termes (cf. 6) est une condition essentielle à une présentation thématique cohérente de la terminologie (publication de vocabulaires spécialisés p.ex.) et à l'extraction de sous-collections pour la maintenance. Cette tâche n'est cependant pas toujours facile. Par exemple, les termes relatifs aux administrations et aux organisations sont à rattacher aussi bien à leur domaine de spécialité respectif qu'au secteur „Administrations et Organisations”. Un format de fiche permettant un double rattachement (domaine et thème: douanes et autorités, droit fiscal et autorités) est appréciable dans de tels cas.

5.7.2

5.7.2.1

Considérations pratiques

La maintenance des données et des collections doit se faire en continu, c'est la raison pour laquelle elle nécessite une organisation adéquate. La maintenance d'importantes collections ne s'improvise pas. Elle doit être planifiée et prise en charge en tant que tâche spécifique (cf. 5.2.4).

5.7.2.2

Il est indispensable que les responsables mettent en place une „politique de maintenance”, à savoir qu'ils définissent les priorités et les critères selon lesquels la maintenance doit se faire.

Quelques aspects à prendre en compte dans la maintenance des données terminologiques:

- Importance de la terminologie (très demandée, politiquement d'actualité, juridiquement importante, essentielle pour l'entreprise etc.)
- Importance du domaine (étendue des nouveautés dans un domaine, étendue de la révision de textes juridiques, de normes: révision de fond, ponctuelle, générale etc.)
- Envergure du travail (p.ex. volume des textes à exploiter) et capacité du service de terminologie
- Disponibilité des spécialistes etc.

5.7.2.3

Le suivi scrupuleux de l'évolution de la terminologie dans les différents domaines et dans la littérature spécialisée constitue la base d'une maintenance réussie. Les responsables des projets de terminologie doivent suivre, en coopération avec les spécialistes, l'évolution de la terminologie dans les domaines traités dans la banque de données terminologique. C'est à cette condition qu'une actualisation de la banque de données peut intervenir dans les temps. Pour chaque collection de terminologie, on devrait désigner une personne chargée de ce suivi, de préférence la personne qui est à l'origine de la collection.

5.7.2.4

Pour développer le fonds d'une banque de terminologie on préférera travailler sur des collections complètes. Cette tâche devra être organisée comme un travail thématique (cf. 5.2.4). Pour éviter le travail en double il est préférable de combiner ce travail avec l'actualisation de fiches existantes.

5.7.2.5

Lorsqu'une collection comprend déjà une ou plusieurs langues, il est beaucoup plus facile d'ajouter une langue supplémentaire. Ceci est particulièrement vrai lorsque les fiches contiennent déjà les informations nécessaires à la comparaison des notions (en particulier la définition et la mention de domaine; cf. 5.4.1).

5.7.2.6

Dans une collection de terminologie de qualité, les fautes d'orthographe ou erreurs de contenu devraient être rares (en effet, les fiches sont contrôlées par les spécialistes avant leur chargement dans la banque de données). La correction peut se faire instantanément, sans attendre une actualisation de l'ensemble de la collection.

5.7.2.7

La recherche des doublons dans un fonds terminologique se pratique le plus aisément à partir des index alphabétiques des principales langues (les mieux représentées) établis par domaines. Les homographes, termes de même forme, peuvent ainsi être facilement repérés et, avec eux, la majeure partie des véritables doublons (cf. 5.7.1.3.1).

5.7.2.8

Les versions initiales des collections et des nomenclatures (avec mention de source) devraient être conservées. Elles sont un élément important de documentation de la collection et peuvent être utilisées lors d'éventuels travaux d'élargissement. Pour éviter la perte de données lors de travaux ultérieurs, il est recommandé d'archiver une copie de la collection à traiter.

Toute actualisation ou épuration de fiches doit se faire selon des règles de travail précises qui établissent, par exemple, quel type d'information sera traité et comment le travail sera documenté.

5.7.2.9

En prévision de possibles interventions ultérieures sur une collection, celle-ci doit inclure certaines informations terminologiques complémentaires telles que la mention de domaine, la définition et surtout la mention de source avec date.

Toute actualisation d'une collection terminologique doit être documentée sur les fiches, par ex. par la mention de la date de la mise à jour. Une telle mention n'est pas seulement liée à la maintenance, elle éveille l'intérêt des utilisateurs en mettant l'accent sur l'actualité des données.

5.7.2.10

L'organisation d'un fonds terminologique doit se prêter aux exigences de la maintenance. Les collections volumineuses (un millier de fiches) doivent être réparties en sous-collections (par domaines ou sous-domaines) plus faciles à traiter. C'est la seule façon de garantir une maintenance rationnelle pour laquelle il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble; des volumes trop importants étant difficilement gérables.

La recherche des doublons doit également se faire domaine par domaine, car ils concernent nécessairement la même notion, et par conséquent appartiennent à un même domaine.

5.8 *Terminotique*

Avant de se lancer dans l'acquisition d'outils informatiques adaptés au travail de terminologie il faut clarifier un certain nombre de points. On peut distinguer les aspects d'ordre professionnel et ceux d'ordre organisationnel. Les problèmes et les exigences à prendre en compte sont moins nombreux pour un indépendant que pour un très important service de traduction intégré à une administration publique ou à une multinationale. Pour l'indépendant, la possibilité d'exploiter un gestionnaire de terminologie en réseau n'est pas vitale, alors que pour un grand service de traduction c'est la base absolue de toute coopération et synergie avec les partenaires. Si un service de traduction utilise une grande banque de terminologie ou d'autres aides à la traduction assistées par ordinateur, cela va également influencer le choix de moyens terminotiques supplémentaires.

Dans les années quatre-vingt dix, la plupart des postes de travail de traduction ont été équipés d'outils informatiques. C'est alors qu'on a remplacé les fameuses boîtes à chaussures par des listes de termes bi- ou plurilingues, le plus souvent élaborées par traitement de texte. Un système de traite-

ment de texte possède des possibilités de tri et de recherche limitées qui ne permettent pas une gestion optimale des collections terminologiques, ni une exploitation de toutes leurs richesses, même lorsque les fiches ne contiennent que les données minimales (cf. 4.6). De telles listes sont rarement structurées de façon satisfaisante et ne peuvent pas être soumises à des traitements automatiques comme la conversion en vue d'échanges de données.

Les tableurs et les gestionnaires de données, qui font partie aujourd'hui de l'équipement standard de tout ordinateur personnel, représentent un progrès considérable, et un avantage pour les petits budgets. Ils permettent de traiter d'importants volumes, de définir des formats de fiches adaptés aux besoins et des formats de saisie pratiques, et de gérer les données de façon efficace. Enfin ils mettent à la disposition de l'utilisateur de multiples procédures de saisie et de recherche.

On trouve aujourd'hui sur le marché des logiciels pour ordinateurs personnels conçus pour la gestion de la terminologie et du multilinguisme et qui répondent bien aux exigences de la traduction en terme de moyens techniques, d'organisation et de terminologie¹³. D'un autre côté, l'offre abondante en gestionnaires de terminologie pour l'ordinateur personnel et leur diversité a un aspect négatif. En effet, ces gestionnaires se différencient les uns des autres par de nombreuses caractéristiques et options différentes, ce qui ne favorise pas l'échange des données. La compatibilité entre les petites banques de données est restreinte par le fait que les utilisateurs choisissent des structures de fiches différentes, ou parce que certains systèmes de traduction assistée exigent des formats qui ne sont pas compatibles avec ceux des gestionnaires de terminologie. Les efforts toujours plus soutenus de diverses organisations (ISO, DIN, etc.) pour favoriser les échanges de données et la coopération en terminologie, grâce à des logiciels d'échange standard, sont régulièrement contrecarrés par la réalité du marché.

5.8.1 ***Diversité de l'offre***

Avant de faire l'acquisition d'un outil terminotique il est recommandé de bien se renseigner pour que la première acquisition soit la bonne. Cela permet d'éviter les efforts inutiles d'initiation et d'adaptation des logiciels ainsi que la multiplication des exportations, importations et conversions de fichiers, et avec elles, les pertes de temps et d'argent.

5.8.2 ***Optimisation des ressources***

¹³⁾ Pour un inventaire complet des logiciels voir sous la rubrique Outils / Inventaire terminotique à l'adresse <http://www.rifal.org/>.

On mettra en garde contre le développement personnel d'outils terminologiques. L'offre du marché est si vaste qu'il serait insensé de se lancer dans la programmation d'une banque de données. L'investissement, par expérience très lourd, ne serait rentable que si toutes les solutions proposées sur le marché s'avéraient, après une étude poussée, inadaptées. L'étude du marché doit prendre en compte un certain nombre de critères énumérés ci-après.

5.8.3 **Le choix** **d'outils ter-** **minotiques**

Le matériel doit correspondre aux spécifications recommandées par les fabricants et les fournisseurs de logiciels (mémoire, processeur, disque dur, etc.).

Le logiciel lui-même devrait répondre aux critères suivants¹⁴:

- Il doit s'intégrer facilement dans l'environnement existant, à savoir être compatible avec les systèmes de traitement de texte et les outils d'aide à la traduction déjà en place, afin d'éviter de coûteuses adaptations et intégrations.
- Il doit pouvoir être mis en réseau, tout au moins au sein des services de traduction.
- Lorsqu'on travaille en réseau il faut pouvoir fixer et gérer les autorisations d'accès et d'intervention, en fonction des responsabilités de chacun. Il faut, au moins, documenter les accès et les interventions sur les données.
- Plusieurs personnes doivent pouvoir consulter la banque de termes simultanément. Par contre plusieurs personnes à la fois ne doivent pas pouvoir intervenir sur une même fiche.
- Le logiciel doit pouvoir traiter et gérer un volume illimité de fiches.
- Les différents champs devraient être de taille illimitée ou tout au moins suffisamment longs pour pouvoir intégrer toutes les données (vedette, synonyme, source, etc.) sans qu'il soit nécessaire de les tronquer ou, pire, de les stocker dans un autre champ.
- Une zone spécifique devrait être réservée à chaque langue. Même si la collection ne traite que deux langues, il peut être intéressant d'avoir la possibilité d'intégrer les équivalents dans une troisième langue, par

¹⁴ Voir aussi : GTW-Report: Mayer, F.; Schmitz, K.-D. et al.: Criteria for the Evaluation of Terminology Management Software, 1996.

exemple la langue originale des documents, comme c'est le cas pour les accords internationaux, en informatique ou encore dans les sciences.

- Si le logiciel ne dispose que d'un seul format de fiche, il doit permettre l'intégration de toutes les catégories de données fondamentales (terme, synonyme, source, etc.). On doit aussi pouvoir définir un format minimal pour qu'une fiche ne puisse être intégrée au système que si elle contient toutes les données obligatoires (cf. 4.3).
- L'interrogation doit être aisée et s'appuyer sur des critères de recherche (par domaine, combinaisons de mots etc.). La recherche plein texte doit également être possible.
- Le traitement des informations doit être simple et convivial comme dans les systèmes de traitement de texte, et contenir les principales fonctions adaptées au travail de terminologie (correction générale, insertions automatiques).
- Le logiciel doit supporter les caractères propres à chaque langue et les hyperliens.
- Pour favoriser l'échange de données on doit pouvoir sélectionner des fiches et des collections entières, les exporter et les importer dans un format standard.
- Un contrôle automatique des doublons doit permettre d'éviter qu'un même terme ne soit intégré plusieurs fois dans une collection, que ce soit à la saisie ou lors de l'importation de données.
- Des collections entières ou des sous-ensembles doivent pouvoir être imprimés dans différents formats (mise en page, police de caractères).

Les logiciels de terminotique doivent répondre à de nombreux critères, en particulier, ils doivent permettre, dans le cadre d'échanges, d'intégrer et de stocker dans sa propre banque de terminologie, et sans grandes manipulations, des collections qui ont un format différent. L'exigence de la compatibilité est trop souvent négligée, ce qui freine l'échange de données et, par conséquent, la coopération.

Pour que le travail effectué porte ses fruits, il est indispensable de définir un modèle de fiche clairement structuré avec des champs bien définis pour chacune des catégories. Il doit disposer de tous les champs et sous-champs nécessaires à une présentation claire et cohérente des données .

5.8.4 ***Considérations pratiques avant l'achat d'un logiciel de terminotique***

Il faut définir le format de fiche qui convient avant toute acquisition. Il ne faut cependant pas s'en tenir au minimum nécessaire ni aux besoins actuels (cf. 4.3), mais considérer le fait que tôt ou tard des données complémentaires, par ex. des données de gestion indispensables dès qu'un fonds a atteint un certain volume (cf. 4.2), qui ne sont que ponctuellement utilisées et momentanément intégrées dans un champ qui ne leur est pas dédié, deviendront indispensables. Mieux vaut choisir, alors, un logiciel avec une structure libre, qui permet d'adapter le format de la fiche aux besoins réels.

Dans tous les cas il vaut toujours mieux bien se renseigner avant de prendre une décision :

- Discutez de vos intentions avec des spécialistes de la terminologie. A ces fins contactez un centre de terminologie public ou privé.
- Recueillez des informations auprès des personnes qui utilisent le logiciel que vous envisagez d'acquérir, par exemple auprès d'un service de traduction public ou privé, ou auprès de groupes d'utilisateurs, et étudiez des publications et des sites spécialisés (cf. Annexe 2 et 3).
- Demandez une version-test du logiciel pour en tester la convivialité, la facilité d'intégration dans l'environnement bureautique existant, le fonctionnement et la fiabilité.
- Comparez les prix des logiciels disponibles sur le marché sans négliger les coûts supplémentaires liés à l'installation, la formation, la conversion de votre terminologie, le support technique, l'entretien, la politique d'actualisation, etc.
- Si le logiciel ne propose qu'un seul format de fiche (p.ex. respectivement un champ pour le terme et pour les synonymes) assurez-vous que celui-ci puisse être converti dans un format standard d'échange de données.
- Ne succombez pas à la tentation d'accepter une version bêta, même avec la garantie de recevoir ultérieurement, et gratuitement, la version définitive. Le souhait de toujours disposer du dernier cri, et surtout s'il n'a pas encore été vérifié, peut coûter cher!

Pour exploiter au mieux la nouvelle acquisition, mieux vaut suivre les recommandations suivantes:

- Définir un format de fiche compatible avec les formats les plus courants. Si aucun format ne correspond à vos exigences, prenez conseil auprès de collègues chevronnés avant de vous attaquer à la programmation.
- Évaluez si vos besoins sont compatibles avec les exigences d'une coopération élémentaire (compatibilité, possibilité d'échange, etc.; cf. 3).
- Saisissez toujours les données (terme, notes, source, etc) dans le champ qui leur est dédié.
- Profitez de la création de votre nouvelle banque de données pour effectuer une mise à jour de la forme et du fond des collections existantes.
- Si le transfert des collections existantes vers la nouvelle banque de données s'avérait plus complexe que prévu, n'hésitez pas à solliciter l'aide de votre fournisseur (attention aux coûts!) ou adressez-vous à un service de terminologie compétent. Celui-ci sera certainement d'accord, dans le cadre d'une coopération collégiale, pour vous conseiller et vous aider à effectuer la conversion.
- La coopération avec un centre de terminologie offre de nombreux avantages (cf. 3) que vous exploiterez d'autant mieux que vous tiendrez compte des points suivants:
 - Ne modifiez ni la structure ni le format des fiches avant d'avoir discuté de vos besoins réels avec le centre de terminologie compétent ni avant d'avoir testé la compatibilité.
 - Le format de fiche utilisé par un partenaire potentiel ne doit pas constituer un frein à la coopération. Tous les champs ne doivent pas être nécessairement remplis. Il est cependant indispensable que tous les champs importants soient prévus (cf. 4.1).
 - Considérez le centre de terminologie dont vous dépendez comme un partenaire et non comme un concurrent.
- A l'issue de l'installation du nouveau logiciel mettez-vous tout de suite au travail pour ne pas courir le risque d'oublier tout ce que vous avez appris pendant la phase d'initiation.

5.8.5 ***Recommandations à suivre après l'achat***

**5.8.6
Nouveaux
développe-
ments**

Depuis quelques années on assiste à l'émergence d'une multitude de logiciels d'extraction de terminologie. Il existe actuellement deux types d'extracteurs sur le marché: ceux qui utilisent exclusivement des méthodes statistiques pour délimiter les termes-candidats et ceux qui font aussi intervenir des critères linguistiques adaptés aux langues considérées. De ces derniers, seuls quelques uns atteignent un niveau de performance acceptable, les meilleurs ayant un taux de repérage des termes-candidats d'environ 80 pour cent, selon les procédés d'analyse et les méthodes de calcul utilisés.

L'avantage indéniable des extracteurs est lié à l'extrême vitesse avec laquelle ils sont capables de dépouiller des documents volumineux. Cet avantage est contrecarré par le fait que, lors de l'extraction, certains termes échappent au repérage ou sont à tort repérés comme termes, et ce dans des proportions variables selon les logiciels. Il s'ensuit un travail de nettoyage et de mise au point qui peut être important. Les coûts liés à l'achat et à l'initiation aux logiciels sont aussi des facteurs à prendre en compte, sans oublier que le résultat de l'extraction peut encore nécessiter une conversion avant de pouvoir être intégré à une collection.

Verra-t-on véritablement s'implanter de tels outils? Cela dépend du contexte dans lequel se pratique le dépouillement des textes, de la façon dont les services linguistiques veulent gérer leur travail, du nombre de ressources en argent et en personnel dont ils disposent et enfin et surtout, des volumes auxquels on a affaire et si les textes sont disponibles sur support électronique.

N'oubliez surtout pas que l'informatique n'est qu'une aide, une aide aujourd'hui indispensable, qui ne peut cependant pas garantir le résultat à elle toute seule. Le secret de la réussite est et restera une parfaite maîtrise des méthodes de travail.

Classification

Plus une collection de données terminologiques est importante, plus elle est difficile à traiter et à gérer, et plus il est compliqué de retrouver les informations qui sont stockées en mémoire. Même dans le cas de banques de données terminologiques fonctionnant sur de gros systèmes informatiques, l'ordre alphabétique n'est plus à lui seul un principe de classement suffisant. Une classification systématique appropriée assortie d'un système d'indexation (codes-matière, cf. 4.1.3) est un moyen pour satisfaire, mieux et plus vite, l'utilisateur qui a besoin d'obtenir rapidement une information fiable.

La classification systématique permet de regrouper les fiches d'une collection en sous-ensembles plus faciles à appréhender et à gérer. Non seulement elle facilite et accélère l'interrogation de la banque de données, mais elle répond également à bien d'autres finalités en ce qui concerne la gestion et la maintenance des données, à savoir:

- Mise à jour (actualisation) et épuration de collections partielles,
- Développement systématique d'une collection,
- Élaboration de glossaires par domaines,
- Échanges de données dans certains domaines.

En outre, la classification permet à l'utilisateur d'une banque de données de mieux s'orienter. L'indication de domaine figurant sur la fiche (cf. 4.1.3) permet, à l'interrogation, d'identifier rapidement les fiches ou dénominations apparemment identiques (homographes).

Exemple: „sinus“

Médecine

fr „sinus“

toute cavité développée à l'intérieur d'un organe ou toute dilatation localisée d'un organe creux

de „Sinus“

taschenartige Ausbuchtungen von Organen und Körperhöhlen

en „sinus“

cavity in the substance of a bone of the skull that communicates with the nostrils and contains air

Botanique

fr „sinus“

découpures plus ou moins profondes du limbe des feuilles

6.1 Fonction de la classification en matière de terminologie

de „Blattbucht“
mehr oder minder tiefer Einschnitt in die Blattspreite
 en „sinus“
opening between the lobes in the blade of a leaf

Géométrie
 fr „sinus“
fonction trigonométrique
 de „Sinus“
Winkelfunktion
 en „sinus“
trigonometric function

Il convient, avant de commencer à constituer une banque terminologique, de bien déterminer la structure que revêtira la classification. Modifier ultérieurement un système de classification ou indexer a posteriori de grandes collections de termes entraîne des coûts et un travail importants. En outre, cette façon de procéder comporte des risques d'erreurs considérables, si l'on ne peut y consacrer le temps nécessaire ou si l'on ne dispose plus des documents de travail originaux.

A quelles exigences doit satisfaire un système de classification systématique? Ce sont les besoins des utilisateurs, à savoir des auteurs des fiches et des personnes qui interrogent la banque, qui sont déterminants pour la structure à adopter. Pour les utilisateurs il faut que la classification soit facile à utiliser, c'est-à-dire qu'elle ne nécessite aucune formation particulière ni de nombreuses instructions. La structure d'une classification dépend aussi évidemment du degré de spécialisation de l'organisme qui exploite la banque de terminologie. Plus un organisme est spécialisé, plus il souhaitera disposer d'une classification détaillée dans les domaines qui le concernent; les utilisateurs auront en effet souvent besoin de savoir de façon précise à quel sous-domaine appartient un terme.

L'expérience montre que plus une classification est détaillée, plus elle perd de sa clarté et devient difficile à utiliser. La définition d'une structure systématique (c'est-à-dire logique) facilite de manière sensible le maniement des codes-matière et le classement des fichiers. Le „système de classification“ sert de guide aussi bien à l'auteur de la fiche qu'à l'utilisateur de la banque de terminologie. Il restreint certes la liberté d'action mais aussi la subjectivité lors du classement et permet par-là d'éviter des erreurs. En fin de compte l'utilisateur de la banque de terminologie s'orientera d'autant plus facilement dans la classification que celle-ci présente une structure systématique plus facile à appréhender.

Le système de classification doit couvrir la totalité du domaine de spécialité du propriétaire de la banque de terminologie. Mais comme ce domaine peut évoluer, il est important que le système de classification puisse continuellement se développer et s'adapter.

Il existe plusieurs systèmes de classification. Le plus connu est la Classification Décimale Universelle (CDU), qui couvre l'ensemble des connaissances et des activités humaines. Elle présente cependant l'inconvénient, comme d'ailleurs bon nombre de systèmes de classification documentaires, d'être trop détaillée pour les besoins terminologiques. La complexité du code-matière, qui compte de nombreux chiffres, accroît le temps consacré à l'indexation et à la saisie des données. Une classification plus simple devrait s'avérer suffisante pour la plupart des banques de terminologie.

6.2 Systèmes de classification

La comparaison de la classification LENOCH (EURODICAUTOM) avec la CDU fait apparaître clairement les différences dans le niveau de détail entre classification documentaire et classification terminologique.

- Classification LENOCH

Mélange de classification et de thesaurus.
Utilisée pour la terminologie et la documentation.

Domaine: Rémunération du travail
(Code: TV5)

Salaires et traitements - Autres modes de rémunération - Continuation des versements en cas de maladie et d'accident - Systèmes de paiement - Primes - Types de salaires: salaire à forfait, salaire mensuel, tantièmes, gratifications, etc.- Cumul de salaires - Pensions - Rentes - Retraites

*description
du domaine
(„quasi-des-
cripteurs“)*

- Classification Décimale Universelle

Domaine: Rémunération du travail
(Code: 331.2)

331.21 Paiement des salaires. Administration du salaire.
331.22 Types de salaires. Régimes de salaires. Suppléments de salaires.

- 331.23 Diverses formes de salaires. Salaires basés sur des barèmes.
- 331.24 Participation aux bénéfices. Tantièmes.
- 331.25 Retraites (rentes, pensions).
- 331.26 État et salaires.
- 331.27 Revenus des professions libérales, par ex.: honoraires des travailleurs indépendants.
- 331.28 Organisation des salaires.

- 331.221 Régimes de salaires. Systèmes tarifaires et échelles de salaires.
- 331.222 Salaires fixés d'après un index.
- 331.223
- 331.224
- 331.225 Suppléments de salaires. Suppléments de traitements. Primes.
- 331.226 Allocation familiale, allocation aux travailleurs, soutien de famille.
- 331.227
- 331.228 Caisses pour la compensation du salaire. Caisses pour le remplacement du bénéfice.

- 331.221.1 Régimes de salaires.
- 331.221.2 Augmentation des salaires en fonction de l'ancienneté de service.
- 331.221.3 Augmentation des salaires en fonction du rendement.
- 331.221.4 Diminution des salaires en fonction du rendement.
- 331.221.5 Variation des salaires en fonction des diplômes et des aptitudes particulières.

- 331.221.11
- 331.221.12 Systèmes tarifaires.
- 331.221.121 Répertoire des qualifications.
- 331.221.122 Echelles de salaires.
- 331.221.123 Conventions salariales

Les classifications terminologiques existantes (TERMIUM/BTUM, EURO-DICAUTOM/LENOCH, LEXIS, etc.) diffèrent toutes les unes des autres, puisque, bien évidemment, chacune d'elle a été conçue pour répondre aux besoins particuliers de la banque de données à laquelle elle est rattachée.

C'est pourquoi un service qui entreprend des travaux de terminologie a tout avantage à examiner si une des classifications utilisée en terminologie ne répond pas à ses besoins. Un certain nombre de systèmes de classification systématique actuellement utilisés sont conçus de façon telle qu'ils peuvent être adaptés à des besoins nouveaux, notamment développés dans certains domaines.

Toutefois, il est évident qu'une classification commune facilite la collaboration en matière de terminologie, notamment l'échange de données, parce qu'elle rend superflue la conversion des codes-matière, opération qui prend parfois beaucoup de temps, quand elle n'est pas impossible.

Si plusieurs services utilisent une classification commune, il est absolument nécessaire qu'ils procèdent ensemble aux adaptations nécessaires. Faire cavalier seul risquerait d'empêcher tout développement ultérieur ou de rendre le travail effectué inutile pour les autres services, leurs besoins n'ayant pas été pris en considération.

Il peut arriver, surtout en cas d'échanges de données, que de gros fichiers soient livrés avec un code de classification unique pour toutes les fiches parce que ces fichiers proviennent d'une même collection ou d'une même banque de données, par exemple les fichiers issus d'une collection sur les désignations de marchandises selon l'espèce tarifaire („beurre de cacao“, „fusil de chasse“, „anorak“, „avoine“, etc). Il est nécessaire avant de charger ces données, de les indexer en fonction de la classification utilisée dans le service car une rectification ultérieure peut s'avérer coûteuse. Si les collections à traiter ne sont pas importantes, il est préférable d'indexer la collection fiche par fiche.

6.3 Problèmes pratiques

Il faut éviter de n'indexer des fiches qu'en fonction du thème ou du domaine traité dans le document original. Il faut au contraire situer chaque notion dans son contexte réel. Le „tracteur“ par exemple est avant tout un „véhicule destiné à tirer d'autres véhicules“ et seulement en second lieu une „machine agricole“.

Il convient aussi d'éviter la prolifération des codes. L'inflation dans ce domaine déprécie l'information et, partant, la qualité de la fiche. En général, il devrait être possible de classer une notion avec suffisamment de précision en utilisant deux à trois codes.

*Exemples: terme: „tracteur agricole“
domaines: mécanique
agriculture droit (lorsque le tracteur a fait l'objet
de réglementations nationales ou internationales)*

S'il est difficile d'indexer un terme avec précision parce qu'il n'existe pas de sous-classe pertinente dans la classification utilisée, il convient alors de s'en tenir à la classe plus large qui convient.

Lors de toute opération de classification, il est indispensable de penser aux possibilités d'homographie. Le terme français „céréales“ dans son acception originale de „grains, différentes sortes de grains“ se trouve à présent, du fait d'un emprunt à l'anglais, en concurrence avec „céréales“ au sens de flocons d'avoine ou de maïs que l'on prend au petit-déjeuner.

Dans le cas de métaphores ou d'expressions énigmatiques („oeil“ [du typhon]) l'indication du code-matière ne suffira pas à l'utilisateur pour cerner cette notion. Il sera alors absolument indispensable d'intégrer une explication ou une définition dans la fiche (cf. 4.1.4).

Enfin, la classification doit permettre de situer la notion à l'intérieur de l'ensemble des connaissances humaines et d'éviter toute confusion due à l'homographie (cf. 6.1: „sinus“).

Annexe I: Notions de base

Les explications s'appuient sur les normes concernées (cf. Annexe II.3).

TERME	TERMINUS	TERMINE	TERM
<p>arbre de domaine</p> <p>Schéma sous forme d'arborescence illustrant le regroupement fonctionnel des notions entre elles.</p> <p>⇒ Chap. 5.3.2</p>	<p>Sachgebietsbaum</p> <p>Grafische Darstellung in Baumstruktur, welche die Gruppierung der Begriffe nach sachlichen Zusammenhängen zeigt.</p> <p>⇒ Kap. 5.3.2</p>	<p>albero del dominio</p> <p>Schema arborescente che illustra il raggruppamento funzionale dei concetti.</p> <p>⇒ Cap. 5.3.2</p>	<p>subject tree</p> <p>Graphical presentation in the form of a tree that shows the grouping of concepts according to their functional relations.</p> <p>⇒ Chap. 5.3.2</p>
<p>caractère</p> <p>Propriété d'un objet concret ou abstrait, caractéristique de cet objet et qui, unie à d'autres propriétés, constitue la notion.</p> <p>⇒ Chap. 2.2</p>	<p>Begriffsmerkmal</p> <p>Eigenschaft eines konkreten oder abstrakten Gegenstandes, die für diesen charakteristisch ist und zusammen mit anderen Merkmalen den Begriff von dem Gegenstand bildet.</p> <p>⇒ Kap. 2.2</p>	<p>caratteristica</p> <p>Qualità peculiare di un oggetto concreto o astratto che con altre proprietà costituisce il concetto.</p> <p>⇒ Cap. 2.2</p>	<p>characteristic</p> <p>Feature of a physical or abstract object that is typical of that object and which, in combination with other characteristics, constitutes the concept for the object.</p> <p>⇒ Chap. 2.2</p>
<p>collocation; phrasème; co-occurrence; locution technique</p> <p>Expression spécialisée, généralement figée, composée de plusieurs éléments.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 5.5</p>	<p>Fachwendung; fachsprachliche Wendung</p> <p>Fachausdruck, der aus mehreren, festgefügteten Worten besteht.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 5.5</p>	<p>collocazione; locuzione tecnica</p> <p>Espressione specialistica consacrata, composta da vari elementi.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 5.5</p>	<p>technical expression</p> <p>Specialised expression, normally fixed, that consists of a number of words.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 5.5</p>
<p>compréhension (d'une notion)</p> <p>Ensemble de caractères qui constituent une notion.</p> <p>⇒ Chap. 2.2</p>	<p>Begriffsinhalt</p> <p>Gesamtheit der Begriffsmerkmale, die einen Begriff ausmachen.</p> <p>⇒ Kap. 2.2</p>	<p>comprensione (concettuale)</p> <p>Insieme di tutte le caratteristiche di un concetto.</p> <p>⇒ Cap. 2.2</p>	<p>intension (of the concept)</p> <p>Set of all characteristics that make up a concept.</p> <p>⇒ Chap. 2.2</p>
<p>contexte</p> <p>Texte illustrant un terme dans son environnement linguistique.</p> <p>⇒ Chap. 4.1.10</p>	<p>Kontext</p> <p>Text, der einen Terminus in seinem sprachlichen Umfeld zeigt.</p> <p>⇒ Kap. 4.1.10</p>	<p>contesto</p> <p>Testo che illustra un termine nel proprio intorno linguistico.</p> <p>⇒ Cap. 4.1.10</p>	<p>context</p> <p>Text that shows a term in its linguistic environment.</p> <p>⇒ Chap. 4.1.10</p>

<p>définition</p> <p>Énoncé qui sert d'une part à décrire une notion par ses caractères (définition par compréhension) ou par l'énumération exhaustive de ses spécifiques ou des objets qu'elle englobe, et d'autre part à différencier celle-ci des notions voisines.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4 et 5.3</p>	<p>Definition; Begriffsumschreibung</p> <p>Aussage über den Begriff, die diesen durch Nennung seiner Merkmale (Inhaltsdefinition) oder seiner Unterbegriffe bzw. Teile (Umfangsdefinition) bestimmt und gegen seine Nachbarbegriffe abgrenzt.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 4.1.4 und 5.3</p>	<p>definizione</p> <p>Enunciato che descrive un concetto enumerandone le caratteristiche (definizione per comprensione), i concetti subordinati o i concetti partitivi (definizione per estensione) e lo delimita rispetto ad altri concetti vicini.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 4.1.4 e 5.3</p>	<p>definition</p> <p>Statement that describes a concept by naming its characteristics (intensional definition) or its specific concepts or parts (extensional definition) and which distinguishes it from neighbouring concepts.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4 and 5.3</p>
<p>domaine; domaine de spécialité</p> <p>Ensemble des objets concrets et abstraits qui entretiennent entre eux des liens étroits en raison de l'utilisation spécialisée qui en est faite.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1</p>	<p>Fachgebiet; Sachgebiet</p> <p>Gesamtheit der konkreten und abstrakten Gegenstände, die aufgrund des besonderen fachlichen Zwecks, der die Beschäftigung mit ihnen bestimmt, zueinander in einer besonders engen Beziehung stehen.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1</p>	<p>dominio</p> <p>Insieme di tutti gli oggetti concreti o astratti in stretta relazione reciproca in ragione dell'uso specialistico che ne è fatto.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1</p>	<p>subject field</p> <p>Set of all physical and abstract objects that are to be found in an especially close relationship with each other due to the special purpose that determines their use.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1</p>
<p>extension (d'une notion)</p> <p>Ensemble des notions incluses dans une notion superordonnée.</p> <p>⇒ Chap. 4.1.8, 5.3.3</p>	<p>Begriffsumfang</p> <p>Gesamtheit der Begriffe, die in einem übergeordneten Begriff enthalten sind.</p> <p>⇒ Kap. 4.1.8, 5.3.3</p>	<p>estensione (concettuale)</p> <p>Insieme di tutti i concetti compresi in un concetto superordinato.</p> <p>⇒ Cap. 4.1.8, 5.3.3</p>	<p>extension (of the concept)</p> <p>Set of all concepts that are contained within a generic concept.</p> <p>⇒ Chap. 4.1.8, 5.3.3</p>
<p>langue de spécialité</p> <p>Langue propre à un domaine de spécialité qui se distingue avant tout par son vocabulaire spécifique et, à l'occasion, par des particularités de syntaxe et d'orthographe.</p> <p>⇒ Chap. 2.2, 5.5</p>	<p>Fachsprache</p> <p>Die typische Sprache eines Fachgebiets, die sich vor allem durch ihren besonderen Wortschatz und allenfalls durch Besonderheiten in Satzbau und Orthographie auszeichnet.</p> <p>⇒ Kap. 2.2, 5.5</p>	<p>linguaggio speciale</p> <p>Linguaggio tipico di un dominio caratterizzato da un vocabolario speciale e da eventuali particolarità sintattiche e ortografiche.</p> <p>⇒ Cap. 2.2, 5.5</p>	<p>language for special purposes (LSP)</p> <p>Typical language of a subject field, characterised primarily by special vocabulary and occasionally by peculiarities in sentence construction and spelling.</p> <p>⇒ Chap. 2.2, 5.5</p>

<p>notion; concept</p> <p>Unité de pensée regroupant les caractères qui sont propres à un objet concret ou abstrait et qui délimitent celui-ci par rapport à d'autres objets.</p> <p>⇒ Chap. 2.2 et 5.3</p>	<p>Begriff</p> <p>Denkeinheit, die diejenigen Begriffsmerkmale zusammenfasst, welche konkrete oder abstrakte Gegenstände kennzeichnen und voneinander unterscheiden.</p> <p>⇒ Kap. 2.2 und 5.3</p>	<p>concetto</p> <p>Unità di pensiero che assume le caratteristiche, proprie e distintive, di oggetti concreti o astratti.</p> <p>⇒ Cap. 2.2 e 5.3</p>	<p>concept</p> <p>Unit of thought that summarises those characteristics that typify physical or abstract objects, and distinguishes them from one another.</p> <p>⇒ Chap. 2.2 and 5.3</p>
<p>notion coordonnée</p> <p>Notion qui, dans un système hiérarchique (niveaux superordonné, subordonné, coordonné), se situe au même niveau qu'une autre.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 et 5.3.3</p>	<p>Nebenbegriff</p> <p>Begriff, der in der hierarchischen Begriffsordnung (Über-, Unter, Nebenordnung) mit einem anderen auf der gleichen Stufe steht.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 4.1.4.1 und 5.3.3</p>	<p>concetto coordinato</p> <p>Concetto che nell'ambito di un ordinamento concettuale gerarchico (livello superordinato, subordinato, coordinato), si situa allo stesso livello di un altro.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 4.1.4.1 e 5.3.3</p>	<p>co-ordinate concept</p> <p>Concept that is on the same level in the hierarchical concept order (superordinate, subordinate and co-ordinate levels) as another concept.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 and 5.3.3</p>
<p>notion générique</p> <p>Notion qui, dans une relation générique, se situe au dessus d'une autre, et par le fait même l'englobe.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 et 5.3.3</p>	<p>Oberbegriff</p> <p>Begriff, der in der logischen (generischen) Begriffsbeziehung einem anderen unmittelbar übergeordnet ist und diesen einschliesst.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 4.1.4.1 und 5.3.3</p>	<p>concetto generico</p> <p>Concetto che nell'ambito di una relazione generica si situa ad un livello superiore rispetto ad un altro concetto che quindi racchiude.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 4.1.4.1 e 5.3.3</p>	<p>generic concept</p> <p>Concept that in a logical (generic) relation between concepts is on an immediately higher level to another concept, and which incorporates that other concept.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 and 5.3.3</p>
<p>notion intégrante</p> <p>Notion superordonnée dans une relation partiitive.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 5.3.3</p>	<p>Verbandsbegriff</p> <p>Übergeordneter Begriff in einer Bestandesbeziehung.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 5.3.3</p>	<p>concetto comprensivo</p> <p>Concetto superordinato in una relazione partiitiva.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 5.3.3</p>	<p>comprehensive concept; integrative concept</p> <p>Superordinate concept in a partitive relation.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 5.3.3</p>
<p>notion partiitive</p> <p>Notion subordonnée dans une relation partiitive.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 5.3.3</p>	<p>Teilbegriff</p> <p>Untergeordneter Begriff in einer Bestandesbeziehung.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 5.3.3</p>	<p>concetto partitivo</p> <p>Concetto subordinato in una relazione partiitiva.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 5.3.3</p>	<p>partitive concept</p> <p>Subordinate concept in a partitive relation.</p> <p>⇒ Chap. 5.3.3</p>

<p>notion spécifique</p> <p>Notion qui, dans une relation générique, se situe au-dessous d'une autre, et par le fait même est contenue dans celle-ci.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 et 5.3.3</p>	<p>Unterbegriff</p> <p>Begriff, der in der logischen (generischen) Begriffsbeziehung einem anderen unmittelbar untergeordnet und in diesem enthalten ist.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 4.1.4.1 und 5.3.3</p>	<p>concetto specifico</p> <p>Concetto che nell'ambito di una relazione generica si situa ad un livello inferiore rispetto ad un altro ed è quindi racchiuso da quest'ultimo.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 4.1.4.1 e 5.3.3</p>	<p>specific concept</p> <p>Concept that in a logical (generic) relation between concepts is on an immediately lower level to another concept, and which is incorporated in that other concept.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 and 5.3.3</p>
<p>notion subordonnée</p> <p>Notion qui, dans un système hiérarchique (niveaux superordonné, subordonné, coordonné), se situe au-dessous d'une autre, et par le fait même est contenue dans celle-ci.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 et 5.3.3</p>	<p>untergeordneter Begriff</p> <p>Begriff, der in der hierarchischen Begriffsordnung (Über-, Unter-, Nebenordnung) einem anderen untergeordnet, d.h. in diesem enthalten ist.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 4.1.4.1 und 5.3.3</p>	<p>concetto subordinato</p> <p>Concetto che nell'ambito di un ordinamento concettuale gerarchico (livello superordinato, subordinato, coordinato), si situa ad un livello inferiore rispetto ad un altro ed è quindi racchiuso da quest'ultimo.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1</p>	<p>subordinate concept</p> <p>Concept that is on a lower level in the hierarchical concept order (superordinate, subordinate and co-ordinate levels) than another concept, i.e. that is contained in the other concept.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 and 5.3.3</p>
<p>notion superordonnée</p> <p>Notion qui, dans un système hiérarchique (niveaux superordonné, subordonné, coordonné), se situe au-dessus d'une autre, et par le fait même l'englobe.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 et 5.3.3</p>	<p>übergeordneter Begriff</p> <p>Begriff, der in der hierarchischen Begriffsordnung (Über-, Unter-, Nebenordnung) einem anderen Begriff übergeordnet ist, d.h. diesen einschliesst.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1, 4.1.4.1 und 5.3.3</p>	<p>concetto superordinato</p> <p>Concetto che nell'ambito di un ordinamento concettuale gerarchico (livello superordinato, subordinato, coordinato) si situa ad un livello superiore rispetto ad un altro concetto che quindi racchiude.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1, 4.1.4.1 e 5.3.3</p>	<p>superordinate concept</p> <p>Concept that is on a higher level in the hierarchical concept order (superordinate, subordinate and co-ordinate levels) than another concept, i.e. that incorporates the other concept.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 4.1.4.1 and 5.3.3</p>
<p>relation entre notions</p> <p>Relation qu'entretient entre elles des notions par le biais de caractères communs.</p> <p>⇒ Chap. 2.2 et 5.3</p>	<p>Begriffsbeziehung</p> <p>Beziehung zwischen Begriffen, die auf deren gemeinsamen Begriffsmerkmalen beruht.</p> <p>⇒ Kap. 2.2 und 5.3</p>	<p>relazione concettuale</p> <p>Relazione tra concetti basata sulle loro caratteristiche comuni.</p> <p>⇒ Cap. 2.2 e 5.3</p>	<p>relation between concepts</p> <p>Relationship between concepts that is based on their shared characteristics.</p> <p>⇒ Chap. 2.2 and 5.3</p>

<p>relation générique</p> <p>Relation qui existe entre deux notions lorsque l'une, à compréhension plus large (le générique), englobe l'autre (le spécifique), plus restreinte et dotée de caractères propres.</p> <p>⇒ <i>Chap. 2.2.1</i></p>	<p>logische Begriffsbeziehung; generische Begriffsbeziehung</p> <p>Begriffsbeziehung, in der der übergeordnete (dem Umfang nach weitere) Begriff den durch zusätzliche Merkmale spezifizierten, untergeordneten (engeren) Begriff einschliesst.</p> <p>⇒ <i>Kap. 2.2.1</i></p>	<p>relazione generica; relazione genere-specie</p> <p>Relazione nella quale il concetto superordinato (con un'estensione più ampia) racchiude il concetto subordinato avente ulteriori caratteristiche (concetto specifico).</p> <p>⇒ <i>Cap. 2.2.1</i></p>	<p>generic relation</p> <p>Relation between concepts in which the concept on the higher hierarchical (generic) level incorporates the subordinate (specific) concept, which is defined by additional specific characteristics.</p> <p>⇒ <i>Chap. 2.2.1</i></p>
<p>relation partitive ; relation partie-tout</p> <p>Relation hiérarchique entre une notion superordonnée représentant un tout et des notions subordonnées constituant les parties de ce tout.</p> <p>⇒ <i>Chap. 2.2.1, 5.3.3</i></p>	<p>Bestandesbeziehung; Ganzes-Teil-Beziehung</p> <p>Hierarchische Beziehung zwischen dem übergeordneten Verbandsbegriff (Ganzes) und seinen untergeordneten Teilbegriffen (Teile).</p> <p>⇒ <i>Kap. 2.2.1, 5.3.3</i></p>	<p>relazione partitiva; relazione parte-tutto</p> <p>Relazione gerarchica tra il concetto comprensivo superordinato (tutto) e relativi concetti partitivi subordinati (parti).</p> <p>⇒ <i>Cap. 2.2.1 e 5.3.3</i></p>	<p>partitive relation</p> <p>Hierarchical relationship between the superior comprehensive concept (whole) and its subordinate partitive concepts (parts).</p> <p>⇒ <i>Chap. 2.2.1, 5.3.3</i></p>
<p>schéma notionnel</p> <p>Représentation graphique d'un ensemble structuré de notions d'un domaine.</p> <p>⇒ <i>Chap. 5.3</i></p>	<p>Begriffsplan</p> <p>Grafische Darstellung der Begriffsordnung eines Sachgebiets.</p> <p>⇒ <i>Kap. 5.3</i></p>	<p>schema concettuale</p> <p>Rappresentazione grafica dell'ordinamento concettuale di un dominio.</p> <p>⇒ <i>Cap. 5.3</i></p>	<p>concept diagram</p> <p>Graphical presentation of the conceptual structure of a subject area.</p> <p>⇒ <i>Chap. 5.3</i></p>
<p>synonyme</p> <p>Terme désignant la même notion qu'un autre terme.</p> <p>⇒ <i>Chap. 4.1.5</i></p>	<p>Synonym</p> <p>Benennung, die denselben Begriff bezeichnet wie eine andere Benennung.</p> <p>⇒ <i>Kap. 4.1.5</i></p>	<p>sinonimo</p> <p>Termine che, con un altro, designa lo stesso concetto.</p> <p>⇒ <i>Cap. 4.1.5</i></p>	<p>synonym</p> <p>Term that describes the same concept as another term.</p> <p>⇒ <i>Chap. 4.1.5</i></p>
<p>système de notions système notionnel</p> <p>Représentation graphique des relations hiérarchiques existant entre les notions d'un domaine.</p> <p>⇒ <i>Chap. 5.3.3</i></p>	<p>Begriffssystem</p> <p>Grafische Darstellung der Begriffsordnung eines Sachgebiets, welche die hierarchischen Beziehungen zwischen den Begriffen zeigt.</p> <p>⇒ <i>Kap. 5.3.3</i></p>	<p>sistema concettuale</p> <p>Rappresentazione grafica dell'ordinamento concettuale di un dominio che evidenzia le relazioni gerarchiche tra i concetti.</p> <p>⇒ <i>Cap. 5.3.3</i></p>	<p>system of concepts</p> <p>Graphical presentation of the conceptual structure of a subject area that shows the hierarchical relations between the concepts.</p> <p>⇒ <i>Chap. 5.3.3</i></p>

<p>terme abrégé</p> <p>Forme écourtée d'un terme.</p> <p>⇒ Chap. 4.1.6</p>	<p>Kurzform</p> <p>Gekürzte Form der Benennung.</p> <p>⇒ Kap. 4.1.6</p>	<p>termine abbreviato</p> <p>Forma abbreviata di un termine.</p> <p>⇒ Cap. 4.1.6</p>	<p>short form; abbreviated term</p> <p>Shortened form of a term.</p> <p>⇒ Chap. 4.1.6</p>
<p>terme complexe; pluriterme</p> <p>Terme constitué de deux ou plusieurs mots séparés.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1 et 5.5</p>	<p>Fachausdruck; Mehrwortterminus</p> <p>Ein Terminus, der aus zwei oder mehr getrennt geschriebenen Wörtern besteht.</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1 und 5.5</p>	<p>termine complesso</p> <p>Termine costituito da due o più parole.</p> <p>⇒ Cap. 2.2.1 e 5.5</p>	<p>complex term; multiple-word term</p> <p>Term that consists of two or more separately written words.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1, 5.5</p>
<p>terme; dénomination</p> <p>Unité linguistique, simple ou complexe, qui désigne une notion spécialisée.</p> <p><i>L'utilisation de "dénomination" est peu courante en français</i></p> <p>⇒ Chap. 2.2.1</p>	<p>Benennung; Fachwort; Terminus</p> <p>Ein- oder Mehrwortausdruck, der einen fachlichen Begriff bezeichnet. (s. auch Terminus).</p> <p>⇒ Kap. 2.2.1</p>	<p>termine; designazione</p> <p>Unità linguistica semplice o complessa che rappresenta un concetto speciale.</p> <p><i>"Designazione" è meno usuale.</i></p> <p>⇒ Cap. 2.2.1</p>	<p>term</p> <p>Single- or multiple-word expression that denotes a specialised concept.</p> <p>⇒ Chap. 2.2.1</p>
<p>terminologie</p> <p>Ensemble des termes propres à un domaine; au sens large désigne également la pratique, la théorie et la recherche terminologiques.</p> <p>⇒ Chap. 2</p>	<p>Terminologie</p> <p>Gesamtbestand des spezifischen Wortschatzes eines Fachgebiets, im weiteren Sinn auch die Terminologiearbeit, -lehre und -forschung.</p> <p>⇒ Kap. 2</p>	<p>terminologia</p> <p>Insieme dei termini propri di un dominio; in senso lato, anche attività, teoria e ricerca terminologica.</p> <p>⇒ Cap. 2</p>	<p>terminology</p> <p>Specialised vocabulary of a subject field, in a broader sense including the terminological work, teachings and research as well.</p> <p>⇒ Chap. 2</p>

Annexe II: Bibliographie

//

II.1 Ouvrages

ARNTZ, R.; PICHT, H.; MAYER, F.: Einführung in die Terminologearbeit. 4., überarb. Aufl. Hildesheim / Zürich / New York: Georg Olms, 2002, IIV/331 S.

BECCARIA, G.L. et al.: I linguaggi settoriali in italia. Studi Bompiani, Milano: Bompiani, 1987, 221 p.

Bergenholtz, H.; Tarp, S. (Eds.): Manual of Specialised Lexicography. Preparation of Specialised Dictionaries. Amsterdam / Philadelphia: Benjamins, 1995

BOUTIN-QUESNEL, R.; BELANGER, N.; KERPAN, N. et al.: Vocabulaire systématique de la terminologie. Québec: Les publications du Québec (Les cahiers de l'Office de la langue française), 1985

CABRÉ, M.T.: La terminologia. La teoria, els mètodes, les aplicacions. Barcelona: Editorial Empúries, 1992, 529 p.

- La terminología. Teoría, metodología, aplicaciones. Barcelona: Editorial Empúries, 1993, 529 p.
- La terminologie. Théorie, méthode et applications. Traduit du catalan, adapté et mis à jour par M.Cormier und J.Humbley. Paris: A.Colin, Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, 322 p.
- Terminology. Theory, Methods and Applications. Ed. by J.C. Sager. Amsterdam / Philadelphia: Benjamins, 1999, xii/242 p.

CÉLESTIN, T.; GODBOUT, G.; VACHON-L'HEUREUX, P.: Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle. Essai de définition. Avec la collaboration de M. Cayer, la participation de H. Cajolet-Laganière, sous la direction de P. Auger. Québec: Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 1984, 171 S.

DROZD, L.; SEIBICKE, W.: Deutsche Fach- und Wissenschaftssprache. Bestandaufnahme - Theorie - Geschichte. Wiesbaden: Brandstetter, 1973, X/207 S.

DUBUC, R.: Manuel pratique de terminologie. 3e éd. Montréal: Linguatech, 1992

- Terminology: A Practical Approach. Adapted by E. Kennedy. Québec: Linguatech, 1997, 196 p.

- FEDOR De DIEGO, A.: Terminología. Teoría y práctica. Caracas: Ediciones de la Universidad Simón Bolívar, 1995, 159 p.
- FELBER, H.: Terminology manual. Paris: Unesco/Infoterm, 1984, 21/426 p.
- Manuel de terminologie. Paris: Unesco/Infoterm, 1984, 21/426 p.
- FELBER, H.; BUDIN, G.: Terminologie in Theorie und Praxis. Tübingen: Narr, 1989, 315 S.
- FLUCK, H.-R.: Fachsprachen. Einführung und Bibliographie. 4. Aufl. Tübingen: Francke, 1991 (Uni-Taschenbücher 483)
- GOTTI, M.: I linguaggi specialistici. Firenze: La Nuova Italia Editrice, 1991, XII/214 S.
- GOUADEC, D.: Terminologie. Constitution des données. Paris: AFNOR, 1990, 218 S.
- HOFFMANN, L.: Kommunikationsmittel Fachsprache. Eine Einführung. (Nachdruck). Tübingen: Narr, 1985
- HOHNHOLD, I.: Übersetzungsorientierte Terminologearbeit. Eine Grundlegung für den Praktiker. Stuttgart: InTra, 1. Fachübersetzer-genossenschaft eG, 1990, 223 p.
- KOCOUREK, R.: La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante. 2e édit., augm. et mise à jour. Wiesbaden: Brandstetter, 1991
- MAGRIS, M.; MUSACCHIO, L.R.; SCARPA, F. (ed.): Manuale di terminologia. Aspetti teorici, metodologici e applicativi. Milano: Hoepli, 2002, xviii/206 p.
- MAYER, F.; SCHMITZ, K.-D. et al.: Criteria for the Evaluation of Terminology Management Software. GTW - Association for Terminology and Knowledge Transfer, 1996
- LERAT, P.: Les langues spécialisées. Paris: Presses Universitaires de France (Linguistique nouvelle), 1995, 201 p.
- PAVEL, S.; NOLET, D.: Précis de terminologie. Handbook of Terminology. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction, Terminologie et normalisation, 2001, xx/136, xx/153 p. (Version PDF: http://www.bureaudelatradsuction.gc.ca/pwgsoc_internet/index_f.htm)

- Manual de Terminología. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction, Terminologie et normalisation, 2002, xx/156 p.
(Version PDF: http://www.bureaudelatraduction.gc.ca/pwgsc_internet/index_f.htm)

Une version en langue portugaise est prévue:

- Manual de Terminologia. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction, Terminologie et normalisation, 2002
(Version PDF: http://www.bureaudelatraduction.gc.ca/pwgsc_internet/francais/notes/presport.pdf)

PICHT, H.; DRASKAU, J.: Terminology: An Introduction. Surrey: University of Surrey, Department of Linguistics and International Studies, 1985, 265 p.

REY, A.: La terminologie: noms et notions. Nouvelle édition. Paris: Presses universitaires de France, 1992

- Essays on Terminology. Transl. by J.C.Sager. Amsterdam / Philadelphia, Benjamins, 1995, 223 p.

RONDEAU, G.: Introduction à la terminologie. 2^e éd. Boucherville, Québec: Morin, 1984, XLV, 238 p.

RONDEAU, G; FELBER, H. (eds.): Textes choisis de terminologie. Vol. 1: Fondements théoriques de la terminologie. Sous la direction de V. I. Siforov. Québec: GIRSTERM/Université Laval, 1981, 334 p.

SAGER, J.C.: A Practical Course in Terminology Processing. With a bibliography by B.Nkwenti-Azeh. Amsterdam / Philadelphia: Benjamin, 1990, 254 p.

SAGER, J.C.; DUNGWORTH, D.; McDONALDS, P.F.: English Special Languages. Principles in science and technology. Wiesbaden: Brandstetter, 1980, 368 p.

SAGER, J.C.; McNAUGHT, J.:

- Feasibility Study of the Establishment of Terminological Databank. Manchester: Centre of Computational Linguistics, University of Manchester Institute of Science and Technology, 1979, (British Library R. & D. Report No. 5642)

- Selective Survey of Terminological Databanks in Western Europe. Manchester: Centre of Computational Linguistics, University of Manchester Institute of Science and Technology, 1980, 56 p. (British Library R. & D. Report No. 5643)
- Model Specification of a Linguistic Databank for the U.K. Manchester: Centre of Computational Linguistics, University of Manchester Institute of Science and Technology, 1980, 39 p. (British Library R. & D. Report No. 5644)

SUONUUTI, H.: Guide to Terminology. (Nordterm 8). 2nd ed. Helsinki: The Finnish Terminology Centre (TSK), 2001, 42. p.

TEMMERMAN, R. & F. Simonis & L. Luyten. Terminologie, een methode. Inleiding tot theorie en praktijk van systematische terminografie. Leuven: Acco, 1990.

TERMINOMETRO: Spécial logiciels de terminologie. Rapport analytique, préparé par Elisabeth BLANCHON, CTN. Numéro 16, octobre 1994, édition conjointe de Terminometro et TermNet News. Paris: Union latine, 1994, 67 p.

VAN CAMPENHOUDT, M.: Abrégé de terminologie multilingue. Bruxelles, Termisti, 1996, <http://www.termisti.refer.org/theoweb1.htm#intro>

WRIGHT, S.E.; BUDIN, G. (eds.): Handbook of Terminology Management. Vol. I : Basic Aspects of Terminology Management. Vol. II : Applications Oriented Terminology Management. Amsterdam / Philadelphia: Benjamins, 1997/2001, ivx/370, xv/920 p.

WÜSTER, E.: Einführung in die Allgemeine Terminologielehre und terminologische Lexikographie. 3. Aufl., hrsg. von R. Baum. Bonn: Romanistischer Verlag, 1991, xxi/239 p.

II.2 Périodiques

L'ACTUALITE TERMINOLOGIQUE / TERMINOLOGY UPDATE: Bulletin mensuel du centre de terminologie. Ottawa: Secrétariat d'Etat du Canada, Bureau de traductions

LA BANQUE DES MOTS. Revue de terminologie française publiée par le Conseil international de la langue française. Paris: Conseil international de la langue française

LES CAHIERS DU RIFAL (anciennement : Terminologies nouvelles). Paris: Agence intergouvernementale de la Francophonie

FILTER, Tijdschrift voor vertalen en vertaalwetenschap, revue trimestrielle

INFOTERM NEWSLETTER. Wien: Infoterm/Oesterreichisches Normungsinstitut

LEBENDE SPRACHEN. Zeitschrift für fremde Sprachen in Wissenschaft und Praxis, zugleich Fachblatt des Bundesverbandes für Dolmetscher und Uebersetzer, e.V. (BDÜ). Berlin/München/Zürich: Langenscheidt

LSP & PROFESSIONAL COMMUNICATION. Frederiksberg: Danish Society for LSP and Professional Communication

META. Journal des traducteurs / Translators' Journal. Montréal: Université de Montréal

MITTEILUNGSBLATT FUER DOLMETSCHER UND UEBERSETZER. Frankfurt: Bundesverband der Dolmetscher und Uebersetzer, e.V.

ONZE TAAL. Den Haag: Genootschap Onze Taal

REVUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE (auparavant TERMINOGRAMME). Québec: Office québécois de la langue française

SPRINT. Kobenhavn: Handelshojskolen i Kobenhavn

TERMINOLOGIE. Québec: Comité de la normalisation et de la qualité du français à l'Université Laval

TERMINOLOGIES NOUVELLES (remplacées par Les Cahiers du Rifal)

TERMINOLOGIE ET TRADUCTION. Commission des Communautés européennes, Service de traduction, Division de la terminologie. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

TERMINOLOGY. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication. Amsterdam / Philadelphia: Benjamins

TERMINOLOGY SCIENCE & RESEARCH. Vienna: International Institute of Terminology Research.

TERMINOMETRO. Bulletin d'information: terminologie, linguistique informatique et édition de dictionnaires. Paris: Union Latine
(Version PDF: <http://www.terminometro.info/>)

TERMNET NEWS. Journal of the International Network for Terminology (TermNet). Vienne: Infoterm

II.3 Normes

- ➔ Les normes nationales et les traductions des normes ISO peuvent être obtenues auprès des instituts nationaux de normalisation (cf. Annexe III.4).

BAXMANN-KRAFFT, E.-M.; HERZOG, G.: Normen für Übersetzer und technische Autoren. Hrsg. vom DIN. Berlin / Wien / Zürich: Beuth, 1999, IX/434 S.

ISO 639:1988	Code for the representation of names of languages
ISO 639-2:1999	Code for the representation of names of languages - Part 2: Alpha-3 code
ISO 704:2000	Terminology work - Principles and methods
ISO 860:1996	Terminology work - Harmonization of concepts and terms
ISO 1087-1:2000	Terminology - Vocabulary
ISO 1087-2:2000	Terminology - Vocabulary - Part 2: Computer applications
ISO 1951:1997	Lexicographical symbols particularly for use in classified defining vocabularies
ISO 6156:1987	Magnetic tape exchange format for terminological/lexicographical records (MATER)
ISO 10241:1992	Preparation and layout of international terminology standards
ISO 12199:2000(E)	Alphabetical ordering of multilingual terminological and lexicographical data represented in the Latin alphabet
ISO 12200:1999	Computer applications in terminology - Machine-readable terminology interchange format (MARTIF) - Negotiated interchange

- ISO/TR 12618:1994 Computer aids in terminology - Creation and use of terminological databases and text corpora
- ISO 12620:1999 Computer applications in terminology - Data categories

Normes en préparation:

- DIS 639-1 Code for the representation of names of languages -Part 1: Alpha-2 code (Rev. of ISO 639)
- PWI 12200-Amd 1 Computer applications in terminology - Machine-readable terminology interchange format (MARTIF) - Amendment 1: Extended MARTIF (including a normative Annex H to ISO 12200)
- WD 12615 Bibliographic references for terminology work
- DIS 12616.2 Translation-oriented terminography
- AWI 12618 Computer applications in terminology - Design, implementation and use of terminology management systems (Rev. of ISO/TR 12618)
- FDIS 15188 Project management guidelines for terminology standardization
- FDIS 16642 Computer applications in terminology – Terminological mark-up frame work (TMF)

Avec annexes:

Representation format for terminological data collections - MARTIF-compatible with specified constraints (MSC)

Generic model (GENETER) for SGML- based representations of terminological data

Annexe III: Adresses internet utiles



III.1 Organisations de terminologie

ACATERM
ASSOCIACIÓ CATALANA DE TERMINOLOGIA
<http://www.acaterm.org>
secretaria@acaterm.org

AET/EAFT
ASSOCIATION EUROPÉENNE DE TERMINOLOGIE
c/o UNION LATINE
<http://www.eaft-aet.net>
eaft_aet@unilat.org

AETER
ASOCIACIÓN ESPAÑOLA DE TERMINOLOGÍA
http://efyn.insde.es/AETER/indice_AETER.htm

AIT
ASSOCIAÇÃO DE INFORMAÇÃO TERMINOLÓGICA
PORTUGAL
<http://www.unilat.org/dtil/etis/actasTDCnet/correia.htm>

APLL
ACADEMY OF PERSIAN LANGUAGE AND LITERATURE,
IRAN
<http://www.irib.com/ads.academy/academy-left.htm>

ASCR
THE CZECH LANGUAGE INSTITUTE,
SECTION FOR LEXICOGRAPHY AND TERMINOLOGY
<http://www.cas.cz/en/UJC.html>
ujc@cas.cz

ASS.I.TERM.
ASSOCIAZIONE ITALIANA PER LA TERMINOLOGIA
<http://web.tiscali.it/assiterm91>
assiterm@www.isrds.rm.cnr.it

BRASILTERM
c/o INSTITUTO BRASILEIRO DE INFORMAÇÃO
EM CIÊNCIA E TECNOLOGIA
<http://www.ibict.br>



BUREAU DE LA TRADUCTION
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX CANADA
<http://www.bureaudelatraduction.gc.ca>
bureau@tpsgc.gc.ca

CANOLFAN SAFONI TERMAU
CENTRE FOR THE STANDARDIZATION OF WELSH TERMINOLOGY, WALES
<http://weblife.bangor.ac.uk/addysg/courses/cst.html>
welsh-termau-cymraeg@mailbase.ac.uk

CGTN
COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET
AUX LANGUES DE FRANCE
<http://www.culture.fr/culture/dglf/dispositif-enrichissement.htm>

CNT
CENTRUL NATIONAL DE TERMINOLOGIE, MOLDOVA
<http://www.iatp.md/cnt/index1.htm>
termrom@mednet.md

COLTERM
RED COLOMBIANA DE TERMINOLOGÍA
http://www.unilat.org/dtil/fr/reseauxnational_colterm.htm

COMPUTERM
GROUPEMENT DES SERVICES LINGUISTIQUES
SUISSES ACTIFS EN TERMINOLOGIE
Donatella.Pulitano@sta.be.ch

CSTT
COMMISSION OF SCIENTIFIC AND TECHNICAL TERMINOLOGY, INDIA
<http://cstt.nic.in>

DANTERMCENTRET
DANISH CENTRE FOR TERMINOLOGY
<http://www.danterm.dk>
danterm@cbs.dk

DEUTERM
DEUTSCHES INFORMATIONS- UND DOKUMENTATIONSZENTRUM FÜR
TERMINOLOGIE
<http://www.iim.fh-koeln.de/deuterm>
deuterm@fh-koeln.de



DTT
DEUTSCHER TERMINOLOGIE-TAG
<http://www.dttev.org>

ELETO
HELLENIC SOCIETY FOR TERMINOLOGY, GREECE
<http://sfr.ee.teiath.gr/Orogramma.htm>
valeonti@mail.otenet.gr

ELRA
ASSOCIAZIONE EUROPEA DI RISORSE LINGUISTICHE
<http://www.elra.net>
elra@hsholland.nl

ETER
EESTI TERMINOLOOGIA ÜHING, ESTLAND
<http://www.eter.ee>
eter@eter.ee

GALICISKA TERMINOLOGIORGANISATIONEN
SERVICIO DE TERMINOLOXÍA GALEGA
<http://www.usc.es/~snlus/snl.htm>
snlxusto@lugo.usc.es

GTW
GESELLSCHAFT FÜR TERMINOLOGIE UND WISSENSTRANSFER
<http://gtw-org.uibk.ac.at/>

IBL
INSTITUTE FOR BULGARIAN LANGUAGE
BULGARIAN TERMINOLOGY GROUP
<http://www.cl.bas.bg/directory/humanies/ibl.htm>
jumb@ibl.acad.bg

IERA
INSTITUT D'ETUDES ET DE RECHERCHES POUR L'ARABISATION
<http://www.emi.ac.ma/univ-MdV/IERA/iera.html>

INSTITUTE OF LITHUANIAN LANGUAGE
DEPARTMENT OF TERMINOLOGY
<http://www.mch.mii.lt/>
henrikas@delfi.lt



ÍSLENSK MÁLNEFND
THE ICELANDIC LANGUAGE INSTITUTE
aripk@ismal.hi.is

KORTERM
KOREA TERMINOLOGY RESEARCH CENTER
<http://korterm.or.kr>
korterm@korterm.kaist.ac.kr

NEDERLANDSE TAALUNIE
<http://www.taalunie.org>
secr@ntu.nl

NL-TERM
VERENIGING VOOR NEDERLANDSTALIGE TERMINOLOGIE
<http://www.nlterm.org/home.htm>

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE
<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>
webmestre@oqlf.gouv.qc.ca

PARATERM
LA COMISIÓN PARAGUAYA DE TERMINOLOGÍA
http://www.unilat.org/dtil/es/redes_nat_paraterm.htm

SFT
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TERMINOLOGIE
<http://www.laterminologie.net>
terminologie@wanadoo.fr

TAHK
TERMINOLOGY ASSOCIATION OF HONG KONG
CTHKTERM@cityu.edu.hk

TERMAR
GRUPO ARGENTINO DE TERMINOLOGIA, ARGENTINA
<http://www.iula.upf.es/cpt/cpti22es.htm>

TERMBRET
KREIZENN DERMENADUREZH
CENTRE DE TERMINOLOGIE
OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE
<http://www.ofis-bzh.org/pages/fr/termfr.htm>
terbret.ofis.bzh@wanadoo.fr



TERMCAT
ORGANISME DE COORDINACIÓ DE LES ACTIVITATS
TERMINOLÒGIQUES EN LLENGUA CATALANA
<http://www.termcat.es>
informacio@termcat.es

TERMIP
ASSOCIAÇÃO DE TERMINOLOGIA PORTUGUESA
<http://www.fcsh.unl.pt/termip/>
termip@fcsh.unl.pt

TERMISTI
CENTRE DE RECHERCHE EN TERMINOLOGIE, BRUXELLES
<http://www.termisti.refer.org>
termisti@euronet.be

TERMROM BUCAREST
ASSOCIATION ROUMAINE DE TERMINOLOGIE
C/O UNION LATINE
[http://www.unilat.org/dtil/it/redes_nat_
tbucarest.asp](http://www.unilat.org/dtil/it/redes_nat_tbucarest.asp)

TERMROM MOLDAVA
ASSOCIATION DE TERMINOLOGIE
<http://www.moldnet.md>
termrom@moldnet.md

TNC
TEKNISKA NOMENKLATUR CENTRALEN
SWEDISH CENTRE FOR TECHNICAL TERMINOLOGY
<http://www.tnc.se/>
tnc@tnc.se

TSK
TEKNIKAN SANASTOKESKUS
CENTRALEN FÖR TEKNISK TERMINOLOGI
FINNISH CENTRE FOR TECHNICAL TERMINOLOGY
<http://www.tsk.fi>
tsk@tsk.fi

T&TC
TULKOSANAS UN TERMINOLOGIJAS CENTRS
LATVIAN TRANSLATION AND TERMINOLOGY CENTRE, LETTLAND
<http://www.ttc.lv>
ttc@ttc.lv



UNIVERSITY OF SURREY

http://www.surrey.ac.uk/LIS/Terminology/surrey_sites.htm

K.Ahmad@mcs.surrey.ac.uk

URUTERM

SUB COMISIÓN URUGUAYA DE TERMINOLOGÍA PARA EL MERCOSUR

http://www.mec.gub.uy/arch_geral/URUTERM.HTM

uruterm@internet.com.uy

UZEI

TERMINOLOGIA ETA LEXIKOGRAFIAKO ZENTROA

CENTRE BASQUE DE TERMINOLOGIE ET LEXICOGRAPHIE

<http://www.uzei.com>

uzei@uzei.com

VENTERM

ASOCIACIÓN VENEZOLANA DE TERMINOLOGÍA

<http://www.venterm.org.ve/>

venterm@venterm.org.ve

VNIIKI

ALL-RUSSIAN RESEARCH INSTITUTE FOR CLASSIFICATION, TERMINOLOGY AND INFORMATION

ON STANDARDIZATION AND QUALITY

http://www.vniiki.ru:8080/English/gic_eng.asp

III.2 Réseaux

ALETERM

RED TEMÁTICA DE DOCENCIA EN TERMINOLOGÍA ARGENTINA /
BRASIL / COLOMBIA / ESPAÑA

<http://www.iula.upf.es/aleterm>

CST / CEOV / COTSOES / KÜDES

CONFÉRENCE DES SERVICES DE TRADUCTION

DES ÉTATS EUROPÉENS

GROUPE DE TRAVAIL TERMINOLOGIE ET DOCUMENTATION

<http://www.cotsoes.org>

EAFTERM

EAST ASIA FORUM ON TERMINOLOGY

<http://www.eafterm.org>

eafterm@eafterm.org



ETIS
SERVER EUROPEO DI INFORMAZIONE TERMINOLOGICA
<http://www.etis.info>

IBEROLENGUAS
FORO LINGÜÍSTICO IBEROAMERICANO
http://www.iberolenguas.com/termi_esp.htm
iberolenguas@iberolenguas.com

INFOTERM
INTERNATIONAL INFORMATION CENTRE FOR TERMINOLOGY
<http://www.infoterm.org>
infopoint@infoterm.org

JIAMCATT
UNITED NATIONS ORGANIZATIONS' JOINT INTER-AGENCY MEETING
ON COMPUTER-ASSISTED TRANSLATION AND TERMINOLOGY
<http://jiamcatt.unsystem.org/english/jiamcate.htm>

LINMITER
TERMINOLOGIES DES LANGUES LATINES MINORITAIRES
<http://www.linmiter.net>

NORDTERM
THE NORDIC COUNTRIES' ASSOCIATION FOR TERMINOLOGY WORK
<http://www.tsk.fi/nordterm/en.html>
webmaster@tsk.fi

RADT
RAT FÜR DEUTSCHSPRACHIGE TERMINOLOGIE
<http://radt.uibk.ac.at/index.html>

REALITER
RÉSEAUX PANLATIN DE TERMINOLOGIE
c/o UNION LATINE
<http://www.portalingua.info>

RIFAL
RÉSEAU INTERNATIONAL FRANCOPHONE
D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE
<http://www.rifal.org>
rifal@olf.gouv.qc.ca



RITERM
RED IBERO-AMERICANA DE TERMINOLOGÍA
C/O UNIONE LATINA
<http://www.riterm.net>
riterm@unilat.org

RTT
RÅDET FOR TEKNISK TERMINOLOGI
NORWEGIAN CENTRE FOR TECHNICAL TERMINOLOGY
<http://www.rtt.org/>
rtt@rtt.org.

TDCNET CONSORTIUM
EUROPEAN NETWORK OF TERMINOLOGY INFORMATION
AND DOCUMENTATION CENTRES
<http://www.tdcnet.net>

TERMILAT
LISTE ÉLECTRONIQUE DE DISCUSSION ET D'ÉCHANGE D'INFORMA-
TIONS SUR LA TERMINOLOGIE ET
LES INDUSTRIES DE LA LANGUE
C/O UNION LATINE
<http://www.termilat.info>
termilat@unilat.org

TERMINOLOGY FORUM
UNIVERSITY OF VAASA
<http://www.uwasa.fi/comm/termino/>

TERMNET
RÉSEAU INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE
c/o INFOTERM
<http://linux.infoterm.org/termnet-e/i-term.htm>
termnet@termnet.at

UNION LATINE
DIRECTION TERMINOLOGIE ET INDUSTRIE DE
LA LANGUE (DTIL)
<http://www.unilat.org/dtil>
dtil@unilat.org

III.3 Banques de données

BALNÉO
BASES DES NÉOLOGISMES DE LA LANGUE FRANÇAISE
<http://www.uhb.fr/langues/Craie/balneo/balneo.pl>

BANCA DATI
ISTITUTO PER TRADUTTORI ED INTERPRETI
ALL' UNIVERSITÀ DI INNSBRUCK
<http://starwww.uibk.ac.at/dolm/termdb.html>

BLUTERM
ACCADEMIA EUROPEA BOLZANO
<http://www2.eurac.edu:4711>

CRITER
DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES
DE FRANCE
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf>

EUROVOC
THESAURUS MULTILINGUE DES COMMUNAUTÉES EUROPÉENNES
<http://europa.eu.int/celex/eurovoc>

EURYDICE
BASE DE DONNÉES DU GLOSSAIRE EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION
<http://www.eurydice.org>

EURODICAUTOM
COMMISSION EUROPÉENNE LUXEMBOURG
<http://europa.eu.int/eurodicautom/login.jsp>

EUSKALTERM
BASQUE PUBLIC TERM BANK
http://www1.euskadi.net/euskalterm/indice_i.htm

EUTERPE
PARLEMENT EUROPÉEN LUXEMBOURG
<http://muwa.trados.com/ie/asp/QueryPage.asp?DBName=Euterpe>

FAOTERM
FOOD AND AGRICULTURAL ORGANISATION (FAO)
<http://www.fao.org/faoterm/main-e.htm>



LE GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE
http://www.granddictionnaire.com/_fs_global_01.htm

IBEROTERM
IBEROLENGUAS. FORO LINGÜÍSTICO IBEROAMERICANO
<http://www.iberolenguas.com/form1.asp>

ILOTERM
INTERNATIONAL LABOR ORGANISATION (ILO)
<http://ilis.ilo.org/ilis/ilisterm/ilintrte.html>

IMF TERMINOLOGY
INTERNATIONAL MONETARY FOUND
<http://www.imf.org/external/np/term/index.asp>

THE ICELANDIC WORD BANK
ÍSLENSK MÁLSTÖÐS TERMBANK
<http://www.ismal.hi.is/ob/birta/?vinnumal=EN>

NORSK TERMBANK
BERGEN UNIVERSITY
<http://www.hit.uib.no/nt/homepg.htm>

TEPA
THE FINNISH CENTRE
FOR TECHNICAL TERMINOLOGY (TSK)
<http://www.tsk.fi/tepa/>

TERM BAZAAR
UNIVERSITY OF SURREY
http://www.computing.surrey.ac.uk/ai/cgi-bin/term_bazaar

TERMCELT
TERMINOLOGY DATABASES FOR CELTIC LANGUAGES
<http://www.jjscmail.ac.uk/lists/TERMCELT.html>

TERMCOL
TIMISOARA POLYTECHNIC UNIVERSITY, ROMANIA <http://www.ceft.utt.ro/Termcol/termcol.html>

TERMDAT
ADMINISTRATION FÉDÉRALE SUISSE
<http://www.admin.ch/ch/i/bk/termdat>



TERMINOBANQUE
MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
DE BELGIQUE
SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE
<http://www.cfwb.be/franca/bd/bd.htm>

THE TERMINOLOGY DATABASE
HUNGARIAN MINISTRY OF JUSTICE
<http://www.eujogszab.hu/default.asp>

TERMITE
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU)
<http://www.itu.int/terminology/index.html>

TERMIUM
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX
CANADA
<http://www.termium.com/site>

TERMROM
CONSULTAREA BAZEI DE DATE TERMINOLOGICE
ASSOCIAZIONE ROMENA DI TERMINOLOGIA
<http://www.cimec.ro/tr>

VINTARS-2
UNITED NATIONS OFFICE AT VIENNA
<http://vintars.unvienna.org>

WHO TERMINOLOGY
WORLD HEALTH ORGANIZATION
<http://www.who.int/terminology/ter/>

YOURDICTIONARY
THE GLOBAL LANGUAGE RESOURCE
<http://www.yourdictionary.com/about.html>



III.4 Organisations de normalisation

ISO
INTERNATIONAL ORGANISATION FOR STANDARDISATION
<http://www.iso.ch/iso/en/>
central@iso.org

ISO TC 37
TECHNICAL COMMITTEE: TERMINOLOGY AND OTHER LANGUAGE
RESOURCES
C/O INFOTERM
<http://linux.infoterm.org/iso-e/i-iso.htm>
infoterm@infoterm.org

Organisations nationales et internationales:

Les organisations membres de l'ISO sont accessibles à l'adresse suivante:

<http://www.iso.ch/iso/en/aboutiso/isomembers/index.html>